

# Charte

du  
**Parc naturel régional**  
Comminges Barousse Pyrénées

## Synthèse du diagnostic territorial

## Sommaire

|                                                                                                         |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                                                                               | <b>4</b>  |
| <b>1. Objectifs du diagnostic territorial.....</b>                                                      | <b>5</b>  |
| <b>2. 4 axes d'analyse.....</b>                                                                         | <b>5</b>  |
| <b>3. Rappel méthodologique.....</b>                                                                    | <b>6</b>  |
| <b>4. Contexte territorial du projet de Parc Naturel Comminges Barousse Pyrénées</b>                    | <b>7</b>  |
| <b>Chapitre 1 : Un territoire riche de patrimoines emblématiques ..</b>                                 | <b>10</b> |
| <b>1. Un patrimoine paysager qualitatif sur tout le territoire .....</b>                                | <b>10</b> |
| a. Le socle physique et les entités éco-paysagères .....                                                | 10        |
| b. L'identification et la protection de la valeur paysagère du territoire .....                         | 13        |
| c. AFOM « Patrimoine paysager » .....                                                                   | 14        |
| <b>2. Patrimoine naturel : une reconnaissance à partager .....</b>                                      | <b>15</b> |
| a. Un réseau d'espaces à la biodiversité reconnue .....                                                 | 15        |
| b. Biodiversité par entité éco-paysagère et enjeux associés .....                                       | 20        |
| c. De nombreux acteurs sont impliqués dans la gestion et la protection du patrimoine naturel.....       | 25        |
| d. AFOM « Patrimoine naturel » .....                                                                    | 26        |
| <b>3. Un patrimoine culturel riche à valoriser .....</b>                                                | <b>27</b> |
| a. Le patrimoine historique & archéologique comme élément constitutif de l'identité du territoire ..... | 27        |
| b. Un patrimoine bâti riche et singulier .....                                                          | 29        |
| c. AFOM « Patrimoine immatériel » .....                                                                 | 30        |
| <b>Chapitre 2 : Des ressources naturelles dans un contexte de transitions.....</b>                      | <b>31</b> |
| <b>1. Des ressources en eau à préserver .....</b>                                                       | <b>31</b> |
| a. États de la ressource.....                                                                           | 32        |
| b. Gestion de l'eau potable et de l'assainissement .....                                                | 34        |
| c. Des contraintes qui s'accroissent en matière de gestion.....                                         | 35        |
| a. AFOM « Eau » .....                                                                                   | 36        |
| <b>2. Des activités agricoles essentielles dans l'organisation territoriale .....</b>                   | <b>37</b> |
| a. AFOM « Agriculture » .....                                                                           | 39        |

|                                                                                      |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>3. La forêt : une ressource à diversifier .....</b>                               | <b>40</b> |
| a. AFOM « Forêts » .....                                                             | 42        |
| <b>4. Ressources du sous-sol .....</b>                                               | <b>43</b> |
| a. AFOM « Sous-sol » .....                                                           | 44        |
| <b>5. Un territoire dépendant des énergies fossiles .....</b>                        | <b>45</b> |
| a. AFOM « Énergies » .....                                                           | 47        |
| <b>Chapitre 3 : Un cadre de vie et des économies en mutation.....</b>                | <b>48</b> |
| <b>1. Un territoire influencé par ses externalités .....</b>                         | <b>48</b> |
| a. Démographie.....                                                                  | 48        |
| b. Education.....                                                                    | 50        |
| c. Culture.....                                                                      | 51        |
| d. Services .....                                                                    | 52        |
| e. Économie et emploi.....                                                           | 54        |
| f. AFOM « Équipements, services, économie et emploi » .....                          | 56        |
| <b>2. Un territoire support de tourisme.....</b>                                     | <b>57</b> |
| a. AFOM « Tourisme » .....                                                           | 59        |
| <b>3. Une consommation de l'espace localisée à réinterroger .....</b>                | <b>60</b> |
| a. AFOM « Consommation d'espace » .....                                              | 62        |
| <b>4. Des dynamiques du logement dans un espace rural.....</b>                       | <b>63</b> |
| a. AFOM « Logements » .....                                                          | 64        |
| <b>5. Des mobilités à accompagner dans un contexte de transition énergétique ...</b> | <b>65</b> |
| a. AFOM « Mobilités » .....                                                          | 67        |
| <b>6. Un cadre de vie de qualité mais vulnérable.....</b>                            | <b>68</b> |
| a. La relation santé – environnement de vie sur le territoire : .....                | 68        |
| b. Des risques naturels bien présents .....                                          | 70        |
| c. AFOM « Cadre de vie » .....                                                       | 71        |
| <b>Conclusion .....</b>                                                              | <b>72</b> |



## Introduction

Porté de longue date par des efforts continus, le projet de création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées franchi une étape majeure avec la réalisation du diagnostic de son territoire. Cette synthèse en présente les éléments saillants, ainsi que les enjeux présents sur le périmètre de projet, composé de 195 communes.

Ce projet de valorisation et de préservation des richesses du territoire a émergé dès 1997, porté par des réflexions du monde associatif. La création de l'association des Amis du PNR, dès 2003, a permis l'investissement de nombreuses personnes jusqu'à saisir la Région Midi-Pyrénées pour la réalisation de l'étude en vue de la création d'un Parc Naturel Régional (PNR), qui votera son soutien le 22 décembre 2011. L'étude de faisabilité et d'opportunité, précédant au travail de diagnostic, a été réalisée dans ce sens : l'objectif de la précédente étude (réalisée en deux parties 2015 puis 2017-2018) étant celui de présenter et recenser les forces du territoire, retranscrire son histoire, ses nombreux patrimoines historiques mais aussi naturels, autrement dit mettre en exergue ses nombreuses richesses.

La présentation concrète de ce que représente l'outil « Parc Naturel Régional » a été menée auprès des acteurs locaux, qui ont des attentes fortes envers celui-ci, tant pour la préservation et la valorisation des paysages et de l'environnement, que des attentes en matière de valorisation des ressources et productions locales (agricoles, forestières et touristiques). L'étude de faisabilité et d'opportunité a permis de révéler les potentiels de valorisation des patrimoines du territoire. Cette précédente étude a permis le lancement de la démarche de projet visant la création d'un PNR en Comminges Barousse Pyrénées. Le diagnostic territorial est le document ressource pour établir le projet du territoire, « document étape » indispensable et réglementaire qui servira de ressource principale pour la réalisation de la future Charte.

## 1. Objectifs du diagnostic territorial

Le projet de création du PNR Comminges Barousse Pyrénées nécessite la réalisation d'un diagnostic complet du territoire, venant **approfondir et enrichir le travail réalisé lors de l'étude d'opportunité**.

Les objectifs principaux sont de réaliser un **diagnostic paysager, environnemental, culturel et socio-économique**, sur la base d'inventaires, de collecte de données, de rencontres, visant à définir les dynamiques et enjeux du territoire, ses richesses et ses spécificités, ses atouts et ses faiblesses.

La mise en exergue des potentialités locales est approfondie conjointement avec et par les différents acteurs du territoire (politiques, associatifs, ...) afin d'élaborer, par la suite, une stratégie territoriale commune et fédératrice.

Ce diagnostic est un préalable à l'élaboration de la stratégie territoriale. L'analyse approfondie du territoire a permis de retranscrire les enjeux locaux, thématiques, en vue de la future rédaction de la charte du Parc. La stratégie adoptée permettra d'acter le futur périmètre du Parc Naturel Régional, de prioriser les engagements du territoire, et d'inscrire les mesures et actions à mettre en œuvre pour les 15 prochaines années.

## 2. 4 axes d'analyse

Le diagnostic complet, dont vous tenez la synthèse, est scindé en 4 parties :

**-Un « Focus institutionnel »** permettant une entrée dans le territoire de projet par un descriptif des actions menées par les collectivités locales sur ce grand territoire, en identifiant les synergies en place et envisageables

**-Une analyse patrimoniale** : analyse paysagère, naturaliste et culturelle. En valorisant l'interdépendance des entités majeures garantes de la richesse du territoire Comminges Barousse Pyrénées pour les aspects paysagers, cette analyse patrimoniale souligne les fonctionnalités écologiques du territoire avec une entrée environnementale. L'entrée culturelle présente les spécificités et singularités du territoire

**-Une analyse des ressources naturelles** qui fondent l'identité même du territoire. Des parties dédiées à la ressource en eau, aux activités agricoles, forestières et extractives ou encore énergétique permettent d'accentuer les complémentarités des ressources locales naturelles et productives et de démontrer leur rôle dans l'organisation spatiale du territoire.

**-Une analyse socio-économique** présentant le fonctionnement actuel du territoire du projet de création du PNR Comminges Barousse Pyrénées. Les recompositions à l'œuvre et les évolutions de la population y sont présentées. L'activité touristique, l'évolution des attentes des publics en matière d'activités de pleine nature, etc. y est présentée sous ses multiples facettes. L'attractivité du territoire est également interrogée, au regard du fonctionnement du parc de logement, de son état général et des tendances à l'œuvre en matière d'habitat, de services. Une approche de la consommation d'espace et des documents d'urbanisme existants permet de percevoir les engagements des collectivités dans l'organisation spatiale dont elles ont la charge. Enfin, une présentation des menaces pesant sur le cadre de vie propose de consolider la prise en compte des risques socio-environnementaux qui impactent, à différentes échelles, le territoire.

### 3. Rappel méthodologique

**Réalisation 2021 – 2022** : le diagnostic constitue une synthèse de nombreux travaux thématiques (plus de 2 500 pages de données et d'analyses). Ouvrages scientifiques (littératures grise) et techniques ont été mobilisés, ainsi que les publications spécialisées dans les sujets abordés au cours de ce diagnostic. Un grand nombre de partenaires, en collaboration très étroite avec le projet de Parc, ont partagé les documents et supports en leur possession afin d'alimenter ce travail.

**+ de 50 entretiens menés** afin de collecter des informations qualitatives et localisées, dans le but de repérer des actions et acteurs locaux non institutionnels jouant un rôle important sur le territoire. Ces entretiens ont également permis de réunir les données graphiques et statistiques produites, concernant le périmètre de projet. Des personnes ressources ont été sollicitées : elles sont engagées dans la préservation environnementale ; l'action culturelle ; l'économie productive ; du tourisme ou encore de l'agriculture.

**Des visites de terrain** ont permis de s'imprégner du territoire, et d'imager ce diagnostic afin qu'il puisse proposer un état des lieux.

**Diagnostic itératif et vivant** : s'il propose un état des lieux et une base de travail, l'analyse des enjeux locaux identifiés a été partagée avec les acteurs du territoire afin d'être soumises à de nombreux arbitrages. Ce partage représente un cheminement indispensable à la production d'un diagnostic support d'une vision partagée du territoire par le plus grand nombre d'acteurs (élus, partenaires, techniciens) et plus tard d'habitants.

**Diagnostic partagé** tout au long de sa construction avec les différents partenaires techniques et institutionnels du projet, afin d'enrichir l'analyse avec leurs expériences du territoire Comminges Barousse Pyrénées.

**Hierarchisation des enjeux** : afin d'approfondir certaines thématiques et de prioriser des enjeux liés, un atelier de hiérarchisation des enjeux a été mené, en présence d'élus, techniciens et acteurs du territoire afin de confronter les premiers résultats du diagnostic aux attentes locales.

#### Aide à la lecture

Chaque partie thématique de cette synthèse débute avec un rappel des actions menées par les collectivités (PETR et EPCI) dans le domaine abordé. Ces actions sont issues d'un travail d'entretiens réalisé auprès des collectivités en question en juin 2021. Certaines actions sont susceptibles d'avoir évolué, en fonction des décisions des collectivités.

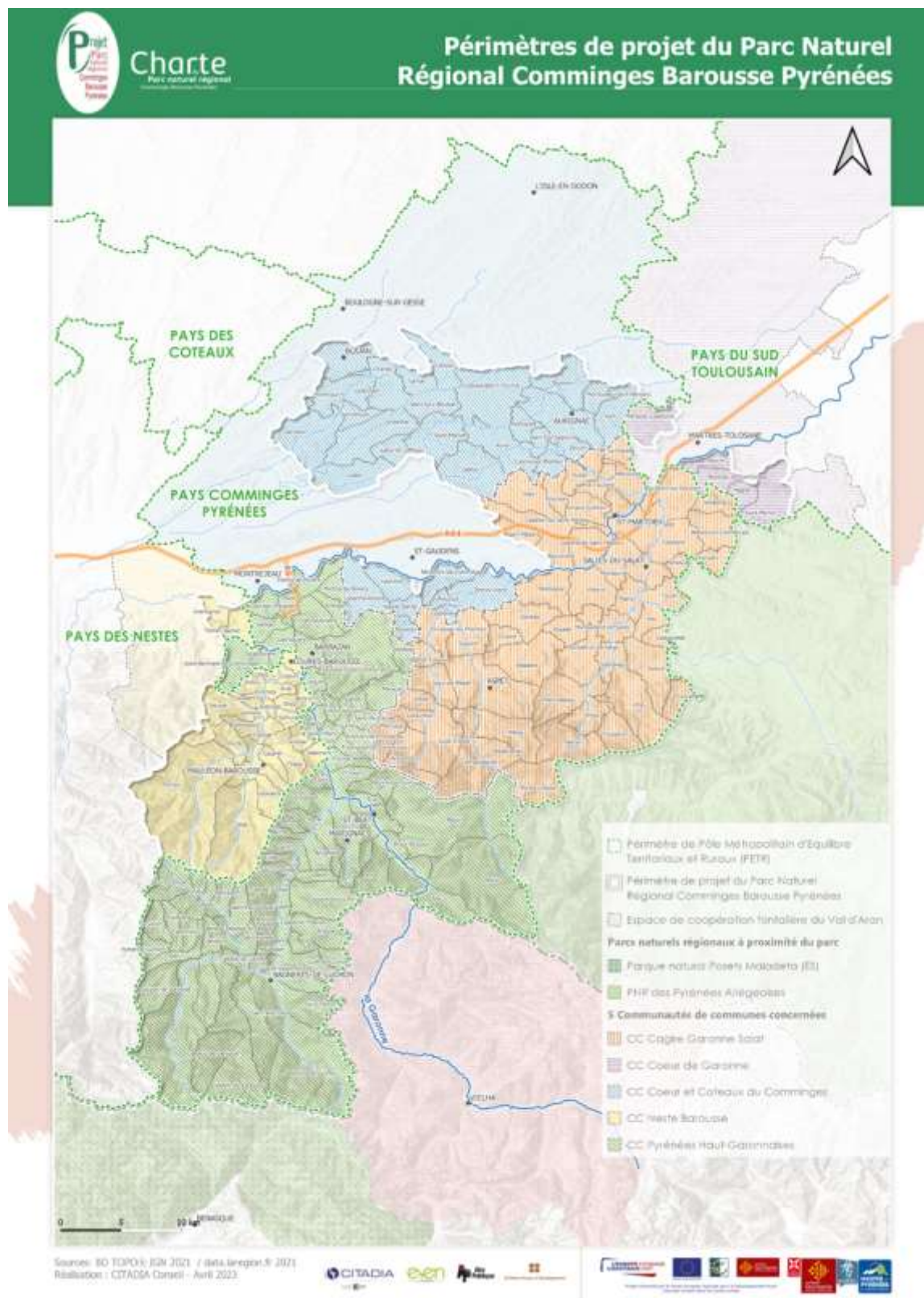
*Un tableau comme celui-ci-dessous présente les actions et moyens mobilisés dans le domaine*

|                       |                                                                                                      |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau d'intervention | Aucune intervention dans le domaine                                                                  |
|                       | Intervention très ponctuelle, dans le cadre d'une autre thématique, sans ingénierie dédiée           |
|                       | Intervention faible à travers quelques actions, de l'ingénierie dédiée mais en faible quantité       |
|                       | Intervention structurée avec une stratégie et des moyens d'ingénierie dédiés à la hauteur des enjeux |

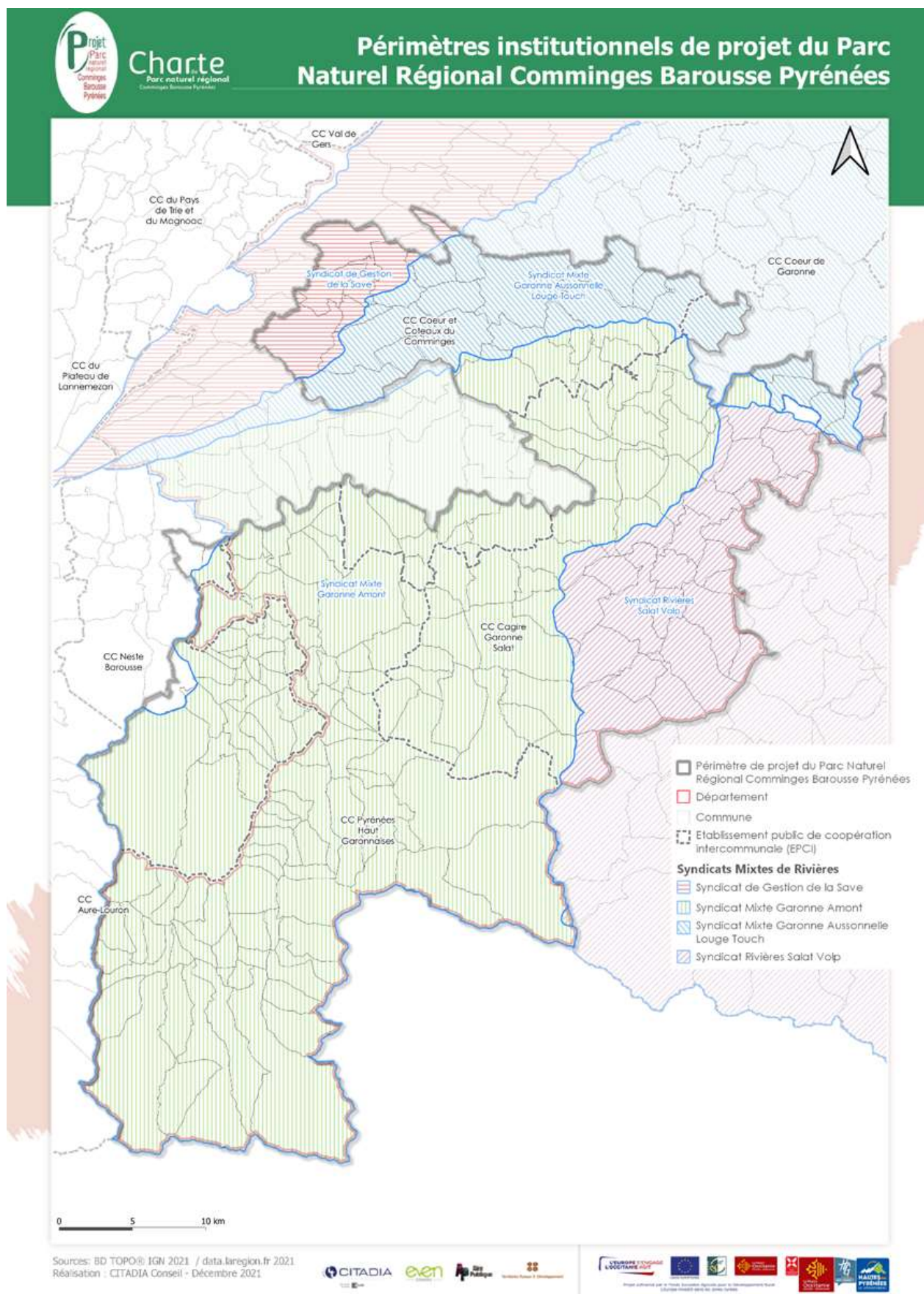
- **PETR PST** = PETR du Pays Sud Toulousain – **CC CG** = Communauté de Communes Cœur de Garonne
- **PETR PCP** = PETR Pays Comminges Pyrénées – **CC CGS** = Communauté de Communes Cagire Garonne Salat – **CC PHG** = Communauté de Communes Pyrénées Hauts Garonnaises – **5C** = Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges
- **PETR PDN** = PETR du Pays des Nestes – **CC NB** = Communauté de Communes Neste Barousse

#### 4. Contexte territorial du projet de Parc Naturel Comminges Barousse Pyrénées

### ***L'indispensable complémentarité institutionnelle***



*Carte 1: Les périmètres institutionnels du territoire - EPCI et PETR*



Carte 2 : Les périmètres institutionnels du territoire : les syndicats mixtes

Le territoire du projet de PNR est composé de **195 communes**, **5 Communautés de Communes**, **3 Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)** et **4 Syndicats Mixtes de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)**.

La recherche de synergies et de complémentarités entre les PETR existants et le projet de PNR et le rapport de compatibilité entre la future charte et les documents d'urbanisme (notamment les Schémas de Cohérence Territoriale – SCOT) doit prendre en compte un déséquilibre de l'influence des institutions qui compose le périmètre de projet.

|                                     | Nombre de communes dans le PNR | Part des communes dans le périmètre de projet PNR | Surface du territoire au sein du PNR (en hectares) | Part de la surface du projet PNR | Population dans le périmètre du PNR | Part de la population du projet PNR |
|-------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>PETR Pays Comminges Pyrénées</b> | <b>163</b>                     | <b>83,6%</b>                                      | <b>148 643</b>                                     | <b>86,7%</b>                     | <b>43 839</b>                       | <b>91,1%</b>                        |
| CC Cagire Garonne Salat             | 55                             | 28,2%                                             | 51 119                                             | 29,8%                            | 17 716                              | 36,3%                               |
| CC Pyrénées Haut Garonnaises        | 76                             | 39%                                               | 65 840                                             | 38,4%                            | 15 555                              | 32,3%                               |
| CC Cœur et Coteaux du Comminges     | 32                             | 16,4%                                             | 31 683                                             | 18,5%                            | 10 568                              | 22,0%                               |
| <b>PETR Sud Toulousain</b>          | <b>5</b>                       | <b>2,6%</b>                                       | <b>4 379</b>                                       | <b>2,6%</b>                      | <b>928</b>                          | <b>1,9%</b>                         |
| CC Cœur de Garonne                  | 5                              | 2,60%                                             | 4 379                                              | 2,6%                             | 928                                 | 1,9%                                |
| <b>PETR Pays des Nestes</b>         | <b>27</b>                      | <b>13,80%</b>                                     | <b>18 382</b>                                      | <b>10,7%</b>                     | <b>3 366</b>                        | <b>7%</b>                           |
| CC Nestes Barousse                  | 27                             | 13,80%                                            | 18 382                                             | 10,7%                            | 3 366                               | 7%                                  |
| <b>TOTAL PNR</b>                    | <b>195</b>                     | <b>100%</b>                                       | <b>171 404</b>                                     | <b>100%</b>                      | <b>48 133</b>                       | <b>100%</b>                         |

Les PETR et EPCI du territoire - Réalisation juin 2021, données INSEE 2018, données IGN 2021

Ci-dessus, la répartition des PETR et EPCI sur le territoire de projet de PNR, composé en grande partie par le territoire du PETR Pays Comminges Pyrénées. Ci-dessous, la répartition des communes du territoire en fonction des périmètres d'actions des Syndicats Mixtes GEMAPI

|                                                    | Nombre de communes dans le PNR | Part des communes dans le périmètre de projet PNR | Surface du territoire au sein du PNR (en hectares) | Part de la surface du projet PNR | Part de la surface totale du PNR |
|----------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents | 8                              | 6,0%                                              | 6 131                                              | 5,0%                             | 4%                               |
| SM Garonne Aussonnelle Louge Touch                 | 23                             | 21%                                               | 19 247                                             | 18,0%                            | 11%                              |
| SM Garonne Amont                                   | 153                            | 88%                                               | 122 145                                            | 88,0%                            | 71%                              |
| Syndicat Rivières Salat Volp                       | 31                             | 24,0%                                             | 23 117                                             | 14,0%                            | 13%                              |
| <b>TOTAL PNR</b>                                   |                                |                                                   |                                                    |                                  |                                  |

Réalisation juin 2021, données INSEE 2018, données IGN 2021

L'articulation territoriale, entre le futur Syndicat Mixte du PNR et les collectivités du PETR Pays Comminges Pyrénées (concernant 87% de la surface et 91% de la population du PNR) mais également avec l'ensemble des structures de coopérations intercommunale et syndicats, devra être recherchée à tous les niveaux d'intervention. C'est le fondement d'une réelle complémentarité entre ces différentes institutions. Pour finir, cette articulation devra permettre une lisibilité claire sur la répartition des actions menées sur le territoire du projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées.



**L'état des lieux de l'action des collectivités a été réalisé en juin 2021.** Les nouvelles actions qu'elles ont décidé d'engager depuis cette date ne figurent donc pas dans ce document.

# Chapitre 1 : Un territoire riche de patrimoines emblématiques

## 1. Un patrimoine paysager qualitatif sur tout le territoire

Les interventions des collectivités dans le domaine du paysage (état des lieux réalisé en juin 2021) :

|                               | Domaines | PETR PST                                                                  | CC CG         | PETR PCP                     | CC CGS        | CC PHG                                                              | 5 C                             | PETR PDN      | CC NB                               |
|-------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------|-------------------------------------|
| <b>Actions</b>                | Paysage  | Actions ponctuelles via SCOT, Charte architecturale et paysagère à animer | Pas d'actions | Actions ponctuelles via SCOT | Pas d'actions | Portage du projet de grand site classé des Hautes vallées de Luchon | Actions ponctuelles via le PLUI | Pas d'actions | Plan Paysage en cours d'élaboration |
| <b>Equivalent temps plein</b> |          | 0                                                                         | 0             | 0                            | 0             | 0                                                                   | 0                               | 0             | Part d'1 ETP "Dévpm. Terr"          |

Globalement, une faible intervention des collectivités existantes dans les domaines du paysage. En dehors de la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, ...), les actions engagées restent isolées et les moyens d'ingénierie dédié sont quasi inexistantes. Dans ce contexte, il est à noter que la Communauté de Communes Nestes Barousse vient d'engager l'élaboration d'un Plan Paysage qui annonce son implication dans ce domaine.

### a. Le socle physique et les entités éco-paysagères

Sur le territoire du PNR, 3 ensembles géologiques se distinguent :

- ✓ Un ensemble sédimentaire important, au Nord, résultant de dépôts lacustres, palustres et fluviaux, marqué par des alluvions de la vallée de la Garonne. Ces terres très fertiles ont été le support du développement d'une activité agricole diversifiée.
- ✓ Le piémont, lui, est dominé par des formations calcaires et marneuses aux sols assez superficiels.
- ✓ La zone de haute montagne (et montagne intermédiaire) sont des secteurs aux formations géologiques très diverses mais plus anciennes avec des formations magmatiques et volcaniques.

La **topographie** est marquée par les coteaux du Comminges, les vallées alluviales et la chaîne des Pyrénées. Elle est graduée du Nord vers le Sud, de 244 m à 3222 m d'altitude. Le territoire est soumis à un **climat** montagnard, bien que les températures restent relativement douces grâce à l'influence océanique. En raison du dérèglement climatique, le climat du territoire est cependant déjà en mutation (*Etude Météo France Occitanie*).

Le **réseau hydrographique** du territoire est principalement structuré par la Garonne qui constitue son épine dorsale. S'écoulant d'abord du Sud vers le Nord, son cours est très contraint au niveau de Labroquère car il contourne une barrière morainique. La Garonne est le support de nombreuses activités humaines mais elle constitue également un patrimoine paysager, naturel, touristique et culturel important. Elle est alimentée par deux types d'affluents : ceux qui prennent leur source sur le plateau de Lannemezan et qui constituent l'éventail gascon et ceux qui prennent leur source dans les Pyrénées et qui s'inscrivent dans des vallées globalement étroites et plus boisées, marquées par une activité pastorale.

Le territoire est caractérisé par **5 entités éco-paysagères** : les collines du Comminges, la Garonne Commingeoise, le Comminges pré-pyrénéen, la montagne garonnaise et les hautes montagnes du luchonnais.



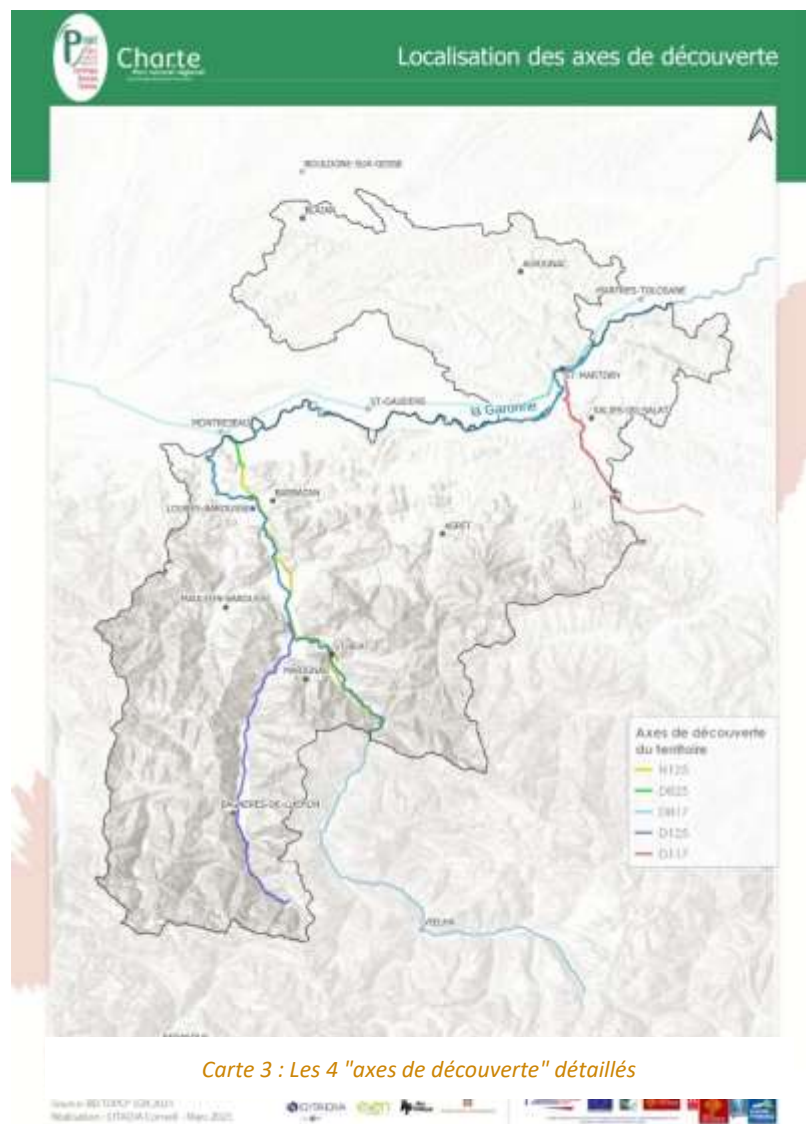
Carte 2 : Les 5 entités éco-paysagères du territoire

Les tableaux ci-dessous présentent les éléments structurants et menaces qui concernent chaque entité paysagère

| Les menaces majeures liées aux 5 entités paysagères                                                                                                                                            |                                                       |                         |                           |                        |                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------|------------------------|------------------------------------|
| Menaces majeures                                                                                                                                                                               | Les collines du Comminges                             | La Garonne Commingeoise | Le Comminges pré-pyrénéen | La montagne garonnaise | Les hautes montagnes du luchonnais |
| La disparition des éleveurs et, parallèlement, du pastoralisme, activité indispensable au maintien des paysages ouverts des estives, des prairies...                                           |                                                       |                         | ✓                         | ✓                      | ✓                                  |
| La disparition des éleveurs et l'uniformisation des pratiques culturales qui homogénéise les espaces de mosaïque agricole                                                                      | ✓                                                     | ✓                       | ✓                         |                        |                                    |
| La fréquentation touristique non-maîtrisée qui peut entraîner la dégradation de ces milieux naturels et de ces paysages.                                                                       |                                                       |                         |                           | ✓                      | ✓                                  |
| Le développement de l'urbanisation en fond de vallée, qui consomme des terres agricoles                                                                                                        |                                                       |                         | ✓                         | ✓                      | ✓                                  |
| La mauvaise gestion de la ripisylve qui peut conduire à la création d'embacles sur ces cours d'eau                                                                                             |                                                       |                         |                           | ✓                      | ✓                                  |
| Le déreglement climatique qui limite les périodes d'enneigement et leur quantité                                                                                                               | Influence sur le déficit hydrique des cours d'eau     | ✓                       | ✓                         | ✓                      | ✓                                  |
|                                                                                                                                                                                                | Evolution du rapport à la neige et à son exploitation |                         |                           | ✓                      | ✓                                  |
| Le développement de l'urbanisation et des dispositifs d'énergie renouvelable qui consomme de l'espace agricole et qui peuvent être source de points noirs paysagers plus ou moins importants.  | ✓                                                     | ✓                       | ✓                         |                        |                                    |
| Des types de développement agricoles pouvant conduire à la destruction de haies                                                                                                                | ✓                                                     | ✓                       | ✓                         | ✓                      |                                    |
| Le manque d'entretien des réseaux de haies qui peut conduire, à échéance lointaine, à la fermeture des paysages et à la création d'embacles sur les cours d'eau                                | ✓                                                     | ✓                       | ✓                         | ✓                      | ✓                                  |
| Le développement de l'urbanisation en coteaux ou en ligne de crête (secteurs ou s'ouvrent des points de vue et des panoramas) qui peuvent conduire à la destruction des boisements de coteaux. |                                                       | ✓                       |                           |                        |                                    |

| Les enjeux paysagers majeurs liés aux 5 entités paysagères                                                                                  |                                                                              |                         |                           |                        |                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------|------------------------|------------------------------------|
| Enjeux majeurs                                                                                                                              | Les collines du Comminges                                                    | La Garonne Commingeoise | Le Comminges pré-pyrénéen | La montagne garonnaise | Les hautes montagnes du luchonnais |
| La limitation de la fermeture des paysages notamment des milieux intermédiaires, par le maintien des activités agricoles et le pastoralisme | ✓                                                                            |                         |                           | ✓                      | ✓                                  |
| La conservation et la promotion d'éléments naturels identitaires du paysage : réseaux de prairies, estives, ripisylves, haies, ...          |                                                                              |                         |                           | ✓                      | ✓                                  |
| La préservation de l'architecture traditionnelle et de la forme dense des villages                                                          | ✓                                                                            | ✓                       | ✓                         | ✓                      | ✓                                  |
| L'entretien de la restauration du patrimoine vernaculaire                                                                                   | maisons carrées du Comminges, halles, ponts, etc                             | ✓                       | ✓                         |                        |                                    |
|                                                                                                                                             | maisons de montagne, maisons rurales à pignon à redent, tours à signaux, etc |                         |                           | ✓                      | ✓                                  |
| La bonne intégration des nouvelles constructions dans les paysages (bâti agricoles, logements, etc)                                         |                                                                              |                         | ✓                         | ✓                      |                                    |
| La valorisation d'une agriculture diversifiée, pour assurer le maintien d'une mosaïque paysagère                                            |                                                                              |                         | ✓                         |                        |                                    |
| Le renforcement de la trame végétale du paysage                                                                                             |                                                                              |                         | ✓                         |                        |                                    |
| L'encadrement des énergies renouvelables                                                                                                    | ✓                                                                            | ✓                       |                           |                        |                                    |

## b. L'identification et la protection de la valeur paysagère du territoire



Sur le territoire d'étude, **4 axes de circulation majeurs** sont identifiés et constituent des portes d'entrée pour découvrir les paysages. La RD117 permet de relier Saint-Martory (ville porte) à la ville de Foix (Ariège) en environ 1h15. La RD125 dessert le sud du territoire et permet de relier Chaum à Bagnères-de-Luchon en 20 min. La RD817 relie Martres-Tolosane à Lannemezan en 40 min en passant par les villes-portes de Saint-Gaudens et Montréjeau. Enfin, la RN125 permet de rejoindre la ville de Vielha (Espagne) depuis celle de Montréjeau en 1 h.

L'analyse de la **morphologie urbaine** permet de constater que les fonds de vallées où se situent les axes de circulation sont les secteurs les plus densément bâtis du territoire.

Les paysages bâtis et naturels du territoire sont riches. On distingue **5 cœurs paysagers** :

- ✓ Les gorges de la Save,
- ✓ Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrière et Sarp,
- ✓ La vallée de la Barousse,
- ✓ Les vallées bocagères d'Oueil et du Larboust
- ✓ Les vallées du luchonnais.

Ces secteurs rayonnent au-delà des limites du territoire, certains bénéficient de plus de protections réglementaires et de labels. Au total, le territoire est couvert par environ **100 immeubles classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques** et près de **90 sites naturels inscrits ou classés**. La vallée du luchonnais est concernée par la création d'un site classé unique.

## C. AFOM « Patrimoine paysager »



### AFOM

#### ➡ ATOUTS

- ✓ Des paysages qualitatifs basé sur une organisation géologique et agricole spécifique : alternance de vallées et de collines agricoles au nord, chaîne montagnarde boisée et pâturée au sud ;
- ✓ Des paysages supports de points de vue et panoramas exceptionnels, parfois mis en valeur par des tables d'orientation ;
  - Des sites paysagers emblématiques inscrits dans l'imaginaire collectif : lac d'Oô, Hospice de France, vallée du Lys, etc. ;
  - Un patrimoine bâti riche, adapté aux usages du territoire : fermes Commingeoises isolées au nord, bourgs plus denses au sud, maisons bourgeoises dans les centres-bourgs des fonds de vallées, etc.

#### ➡ OPPORTUNITÉS

- ✓ Des paysages qualitatifs, base d'un important potentiel de découverte et de mise en valeur touristique et culturel du territoire ;
- ✓ L'élaboration de documents d'urbanisme prenant en compte l'enjeu de préservation des paysages ;
  - Une démarche de reconnaissance des vallées du Luchonnais en site classé

#### ➡ FAIBLESSES

- ✓ Une dynamique d'abandon de l'activité d'élevage, visible sur tout le territoire et qui entraîne la fermeture de paysages ouverts : fond de vallée, coteaux, piémonts et estives ;
- ✓ Le développement de l'urbanisation le long des axes structurants (dans les fonds de vallées) et le long des lignes de crêtes (privatisation des points de vue) qui banalisent les paysages ;
- ✓ Des infrastructures impactantes, implantées en fond de vallée ou sur les hauteurs des montagnes (station de ski).

#### ➡ MENACES

- ✓ Des difficultés de préservation possibles avec le développement de l'urbanisation dans les fonds de vallées cultivés ;
- ✓ Une banalisation des espaces urbanisés avec le développement de formes bâties standardisées ;
- ✓ La pression touristique sur des espaces d'altitude fragiles, notamment avec le développement du tourisme quatre saisons.



### ENJEUX

- ➡ Conserver et promouvoir les éléments identitaires du paysage :
  - Supports naturels : secteurs de mosaïques agricoles, réseau de prairies de fond de vallée, linéaires de haies, estives, cours d'eau, forêts, etc. ;
  - Éléments bâti : fermes Commingeoises, maisons de Montagne, granges foraines, maisons bourgeoises de centre-bourg, etc.
- ➡ Limiter la fermeture des paysages, notamment des milieux intermédiaires, par le maintien des activités agricoles identitaires telles que le pastoralisme.
- ➡ Identifier, gérer et requalifier les points noirs paysager existants
- ➡ Veiller à la bonne intégration du bâti agricole et, plus largement, des nouvelles constructions dans les paysages : gestion de la pente, traitements paysagers des abords, qualités architecturales (travail autour de typologies locales)
- ➡ Maintenir la continuité des formes urbaines avec les typologies présentes sur le territoire
- ➡ Préserver, valoriser les points de vue et panoramas existants, notamment ceux identifiés depuis les routes et les sites paysagers majeurs du territoire, mais également les entrées de villes et villages.



## 2. Patrimoine naturel : une reconnaissance à partager

Les interventions des collectivités dans le domaine du patrimoine naturel (état des lieux réalisé en juin 2021) :

|                               | Domaines     | PETR PST                     | CC CG         | PETR PCP                     | CC CGS                                                                     | CC PHG                                                                                         | 5 C                                                                                                                   | PETR PDN                                     | CC NB                                             |
|-------------------------------|--------------|------------------------------|---------------|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Actions</b>                | Biodiversité | Actions ponctuelles via SCOT | Pas d'actions | Actions ponctuelles via SCOT | Actions ponctuelles via le PCAET et "chantiers jeunes" du service Jeunesse | Gestion de 7 sites Natura 2000, gestion du Méandre de Galié, projet d'Atlas de la biodiversité | Atlas de la biodiversité, projet de protection et valorisation des Gorges de la Save, Maison de la Garonne (lien eau) | Animation d'1 site Natura 2000 (20 jours/an) | Actions ponctuelles via GEMAPI transférée au PETR |
| <b>Equivalent temps plein</b> |              | 0                            | 0             | 0                            | 0                                                                          | 1 (Natura 2000) + 0,1                                                                          | 1                                                                                                                     | 0                                            | 0                                                 |

Une faible intervention des collectivités existantes dans les domaines de la biodiversité. Les actions engagées restent isolées à travers d'autres dispositifs (SCOT, PCAET, ...) peu de collectivités disposent d'une ingénierie dédiée. Dans ce contexte, les Communauté de Communes des Pyrénées Haut Garonnaise et Cœur et Coteaux du Comminges sont tout de même engagées (portage de sites Natura 2000, atlas de la biodiversité réalisé ou en projet, gestion et valorisation de sites naturels remarquables, ...).

### a. Un réseau d'espaces à la biodiversité reconnue

 **La Trame Verte et Bleue** est un réseau formé de **continuités écologiques terrestres et aquatiques** identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

 **La trame noire** est l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes. Le degré de luminosité artificielle nocturne imposé par le réseau d'éclairage délimite donc des corridors écologiques, similairement à la trame verte et bleue française (TVB), d'où la similarité des termes.

## Un territoire concerné par des Orientations Nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques



Carte 40 : Continuités écologiques d'importance nationale de milieux boisés pour la cohérence nationale de la TVB - Sources : Document-Cadre : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques



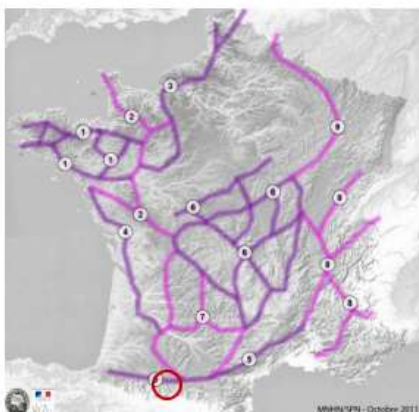
Carte 41 : Continuités écologiques d'importance nationale de milieux ouverts frais à froids pour la cohérence nationale de la TVB - Sources : Document-Cadre : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques



Carte 44 : Voies d'importance nationale de migrations de l'avifaune pour la cohérence nationale de la TVB - Sources : Document-Cadre : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques



Carte 42 : Continuités écologiques d'importance nationale de milieux ouverts thermophiles pour la cohérence nationale de la TVB - Sources : Document-Cadre : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques



Carte 43 : Continuités écologiques bocagères d'importance nationale pour la cohérence nationale de la TVB - Sources : Document-Cadre : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques



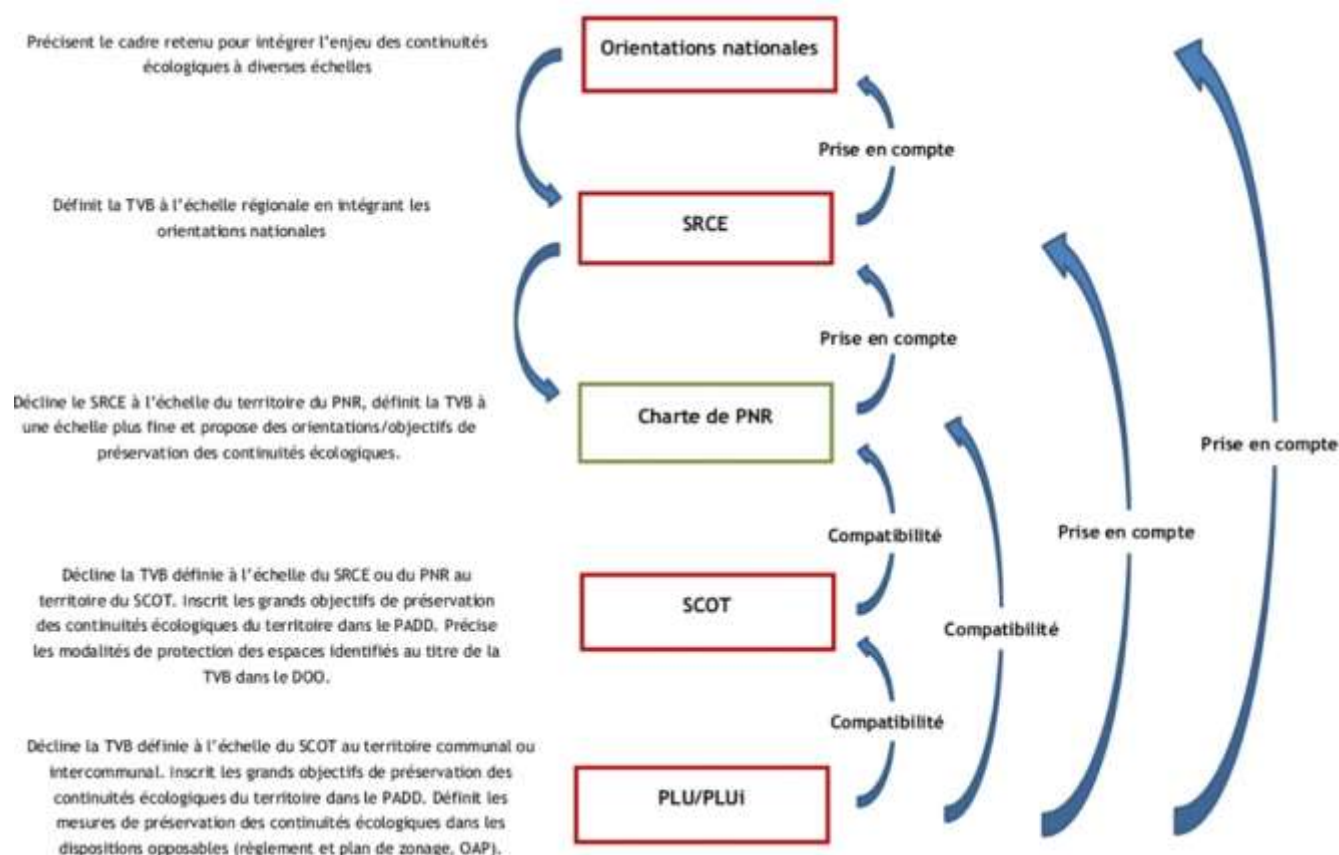
Carte 45 : Enjeux de continuités écologiques des cours d'eau au titre des poissons migrateurs amphihalins - Sources : Document-Cadre : Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

## Une prise en compte hétérogène de la richesse environnementale du territoire

Les continuités écologiques, les trames vertes, bleues, noires sont déclinées dans différents documents qui interagissent entre eux à toutes les échelles. Des orientations nationales aux déclinaisons locales (documents d'urbanismes communaux et intercommunaux), la création de documents doit impérativement prendre en compte les documents de rangs supérieurs. A l'échelle locale, comme le présente le schéma ci-dessous, un rapport de compatibilité est attendu (compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme – PLU/ PLUi avec les Schémas de Cohérence Territoriale – SCOT- et avec les Chartes de Parcs Naturels Régionaux).

**La prise en compte** : induit de ne pas s'écarter de la règle

**La compatibilité** : implique de respecter l'esprit de la règle (respect des orientations, des mesures prises dans la future stratégie de territoire à l'échelle du projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées



**194 communes du projet de PNR sont couvertes par un schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).**

Le SCoT Pays Comminges Pyrénées (PCP), approuvé en 2019, rayonne sur une grande partie du territoire du PNR (163 communes).

Le SCoT du Pays du Sud Toulousains, approuvé en 2012 est en cours de révision (5 communes).

Le SCoT du Pays des Nestes est en cours d'élaboration (27 communes).

**Les ambitions du SCOT PCP en matière de protection de la richesse environnementale**

- ✓ Protection et préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers ainsi que de la qualité exceptionnelle des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques ;
- ✓ La préservation des atouts du patrimoine, des paysages, des ressources en eau et en matières premières ainsi que le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie, la prévention des risques, des nuisances et du changement

**Les mesures de compatibilité inscrites, que devront respecter les documents d'urbanisme concernés par le SCOT PCP :**

- ✓ Préciser et adapter les contours de la TVB du SCoT au document prendre en compte les enjeux des territoires voisins ;
- ✓ Localiser les réservoirs de biodiversité définis par le SCoT comme zones naturelles ou éventuellement agricoles, délimiter et préciser les emprises des réservoirs sous pressions au niveau des points de vigilance ;
- ✓ Identifier les corridors écologiques définis par le SCoT et délimiter les emprises des corridors sous pressions au niveau des obstacles et des points de vigilance, conforter les corridors verts par la préservation de haies, de chemins ou d'espaces naturels ou agricoles existants, conforter les corridors bleus par une bande tampon adaptée autour des cours d'eau ;
- ✓ Protéger les zones humides identifiées dans la trame verte et bleue du SCoT ;
- ✓ Etudier la pertinence d'inclure les cours d'eau intermittents au sein de la trame bleue ;
- ✓ Identifier les espaces de nature ordinaire et leur attribuer une protection réglementaire adaptée.

La qualité des milieux du territoire est en partie reconnue au sein de divers périmètres. Parmi les **aires protégées** du territoire, on trouve -



### En quelques chiffres :

- ✓ 9 sites Natura 2000
- ✓ 5 Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- ✓ 2 sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)
- ✓ 38 sites naturels classés (caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque)
- ✓ 3 Réserves Biologiques Dirigées
- ✓ 1 site bénéficiant d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) : *la Garonne, l'Ariège, l'Hers vif et le Salat*
- ✓ 76 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- ✓ 2 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- ✓ 2 432 Ha de zones humides
- ✓ 69% de la surface du territoire à bénéficier d'un inventaire naturaliste
- ✓ 31% de la superficie du territoire n'a a priori pas été expertisé, ou ne possède pas de données compilées.

L'identification et la protection de la richesse écologique des espaces prend donc des formes diverses : les vieilles forêts recensées, qui accueillent une biodiversité remarquable, sont par exemple sans statut juridique ou réglementaire. ([Voir cartographie « synthèse de la reconnaissance de la richesse environnementale ».](#))



Charte  
Parc naturel régional

## Synthèse de la reconnaissance de la richesse environnementale



Sources : BD TOPO® IGN 2021 / OSO 2019 CES BIO / Réseau Zones humides 2021 / SCot Pays Comminges Pyrénées 2019  
Réalisation : CITADIA Conseil - Avril 2023

CITADIA

even

Les Pyrénées

Parc Naturel Régional

Comminges Barousse Pyrénées

Ministère de l'Écologie

Ministère de l'Agriculture

Ministère de la Mer

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Santé

## b. Biodiversité par entité éco-paysagère et enjeux associés

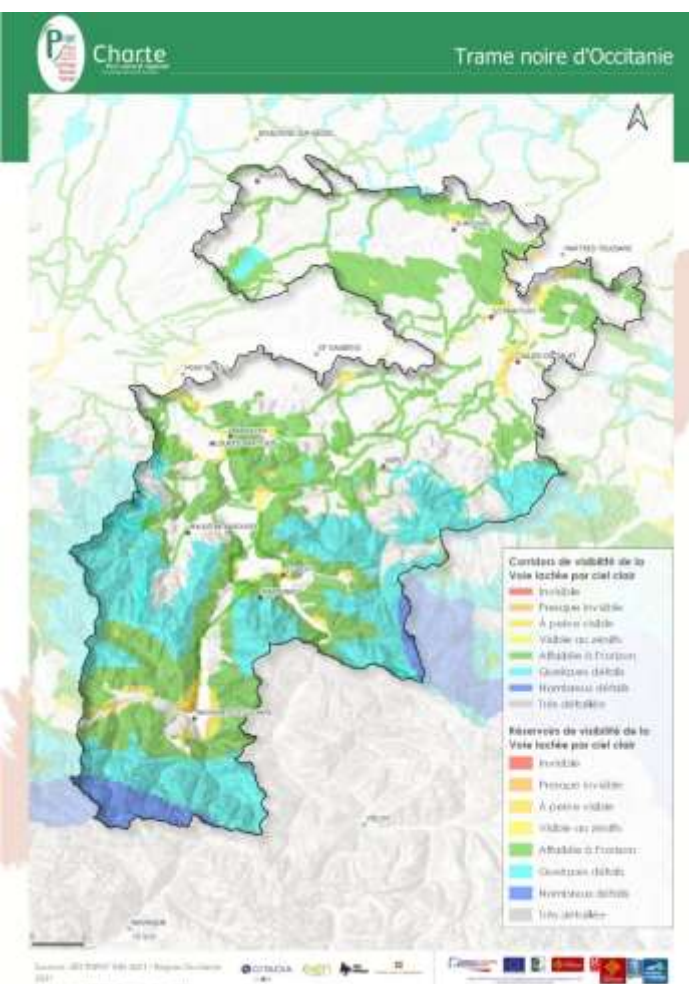
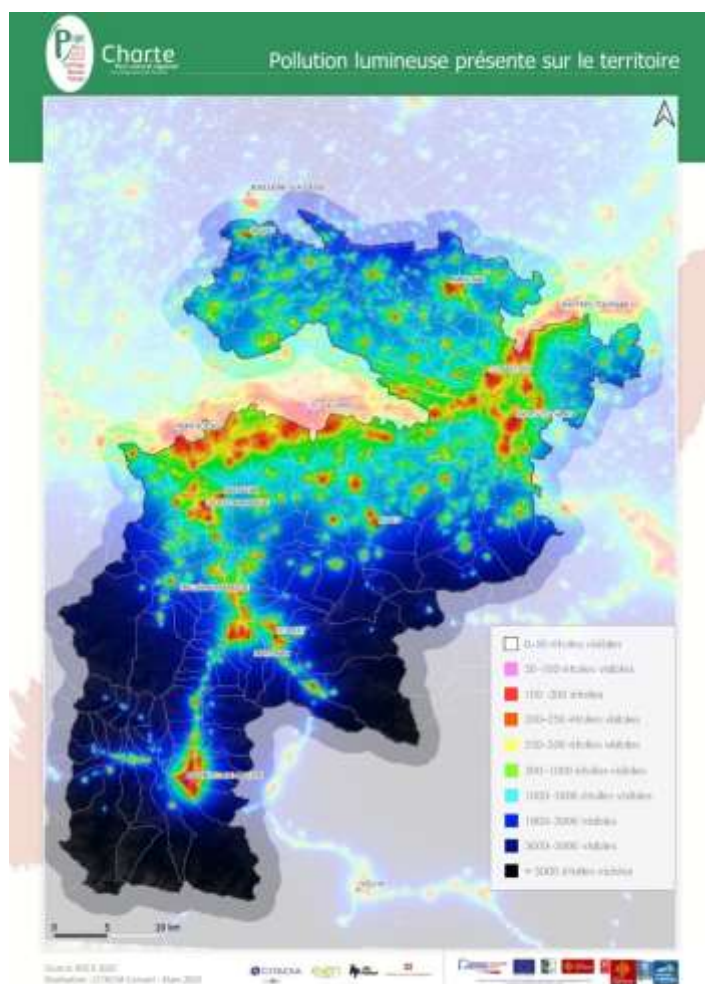
Une cartographie de la trame verte et bleue du territoire du projet de PNR permet de distinguer des sous trames à l'échelle du PNR mais également avec les territoires à proximité. 8 sous-trames sont identifiées ([Voir cartographie Localisation des entités éco paysagères par milieu](#)) :

- ✓ Milieux rocheux
- ✓ Milieux boisés d'altitude
- ✓ Milieux boisés de plaine
- ✓ Milieux ouverts d'altitude
- ✓ Milieux ouverts de plaine
- ✓ Milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau et milieux humides)
- ✓ Milieux cultivés
- ✓ Milieux urbanisés et artificialisés

| Sous trames écologiques de la Trame Verte               | Enjeux majeurs identifiés                                                                                                                               | ENTITES ECO PAYSAGERES                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                         |                                                                                                                                                         | 1 : Les collines du Comminges<br>2 : La Garonne Commingeoise<br>3 : Le Comminges pré-pyrénéen<br>4 : La montagne garonnaise<br>5 : Les hautes montagnes du luchonnais |
| <b>Milieux rocheux</b>                                  | Concilier les activités sportives de plein air avec la sensibilité des habitats naturels et des espèces patrimoniales                                   | <b>5</b>                                                                                                                                                              |
| <b>Milieux boisés d'altitude</b>                        | Réguler les populations de gros gibier (équilibre sylvo-cynégétique)                                                                                    | <b>4 et 5, 3 ponctuellement</b>                                                                                                                                       |
|                                                         | Tendre vers des dessertes de moindre impact                                                                                                             |                                                                                                                                                                       |
|                                                         | Protéger les vieilles forêts et généraliser une gestion durable et résiliente des milieux boisés                                                        |                                                                                                                                                                       |
|                                                         | Prendre en compte ces milieux dans le développement des activités de pleine nature toutes saisons                                                       |                                                                                                                                                                       |
| <b>Milieux boisés de plaine et fonds de vallée</b>      | Réguler les populations de gros gibier dans les boisements de fonds de vallée (équilibre sylvo-cynégétique)                                             | <b>1, 2, 3, 4 et 5 ponctuellement</b>                                                                                                                                 |
|                                                         | Tendre vers des dessertes de moindre impact, notamment en fonds de vallée                                                                               |                                                                                                                                                                       |
|                                                         | Protéger les dernières vieilles forêts de plaine et généraliser une gestion durable et résiliente des milieux boisés                                    |                                                                                                                                                                       |
| <b>Milieux ouverts d'altitudes</b>                      | Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les activités agricoles (par exemple : MAEC)                                                       | <b>4 et 5, 3 ponctuellement</b>                                                                                                                                       |
|                                                         | Maintenir le pastoralisme et les milieux naturels patrimoniaux                                                                                          |                                                                                                                                                                       |
|                                                         | Gérer et suivre la fréquentation des sites à sensibilité forte soumis à forte affluence                                                                 |                                                                                                                                                                       |
|                                                         | Définir des secteurs à enjeux et engager une réflexion sur leur préservation                                                                            |                                                                                                                                                                       |
|                                                         | Réglementer la cueillette des plantes médicinales et de la Gentiane jaune                                                                               |                                                                                                                                                                       |
| <b>Milieux ouverts de plaines et de fonds de vallée</b> | Prendre en compte ces milieux dans le développement des activités de pleine nature toutes saisons                                                       | <b>1, 2, 3, 4 et 5 ponctuellement</b>                                                                                                                                 |
|                                                         | Maintenir une agriculture durable et encadrer le développement urbain                                                                                   |                                                                                                                                                                       |
|                                                         | Prioriser la protection de certaines haies et bosquets en plaine, les protéger dans le piémont et au-delà                                               |                                                                                                                                                                       |
|                                                         | Maintenir une agriculture diversifiée en fonds de vallée notamment pour préserver les prairies de fauche et les milieux secs                            |                                                                                                                                                                       |
|                                                         | Conquérir et reconquérir des espaces agricoles issus de la déprise agricole en fond de vallée                                                           |                                                                                                                                                                       |
|                                                         | Préserver les pelouses sèches et les réseaux de prairies en plaine, les milieux secs dans le piémont                                                    |                                                                                                                                                                       |
|                                                         | Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les activités agricoles (par exemple : MAEC)                                                       |                                                                                                                                                                       |
| <b>Enjeux communs aux différentes sous trames</b>       | Maintenir voire reconquérir la mosaïque de milieux naturels, le cortège d'espèces patrimoniales et ordinaires et des corridors écologiques fonctionnels | <b>1, 2, 3, 4 et 5</b>                                                                                                                                                |
|                                                         | Prendre en compte la migration des espèces plus en altitude et l'évolution des aires de répartition des espèces                                         |                                                                                                                                                                       |
|                                                         | Améliorer les connaissances sur l'adaptabilité des espèces et développer des sites d'expérimentation                                                    |                                                                                                                                                                       |
|                                                         | Connaître/comprendre/mesurer l'impact du changement climatique sur les espèces                                                                          |                                                                                                                                                                       |
|                                                         | Anticiper les effets du dérèglement climatique sur la biodiversité locale et maintenir la fonctionnalité des milieux existants                          |                                                                                                                                                                       |

| <i>Sous trames écologiques de la Trame Bleue</i>  | <i>Enjeux majeurs identifiés</i>                                                                                                        | <i>ENTITES ECO PAYSAGERES</i> |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>Cours d'eau et plans d'eau</b>                 | Rétablir la continuité écologique des cours d'eau                                                                                       | <b>1, 2, 3, 4 et 5</b>        |
|                                                   | Maintenir les cours d'eau en très bon état et réservoirs biologiques                                                                    |                               |
|                                                   | Protéger les milieux karstiques                                                                                                         |                               |
| <b>Milieux humides</b>                            | Maintenir des prairies humides, des ripisylves et les zones marécageuses de la plaine au piémont ; les zones humides d'altitude au-delà |                               |
|                                                   | Définir des secteurs à enjeux et engager une réflexion sur leur préservation                                                            |                               |
|                                                   | Gérer et suivre la fréquentation des sites à sensibilité forte soumis à forte affluence                                                 |                               |
|                                                   | Sensibiliser les usagers                                                                                                                |                               |
| <b>Enjeux communs aux différentes sous trames</b> | Améliorer les connaissances sur l'adaptabilité des espèces et développer des sites d'expérimentation                                    |                               |
|                                                   | Connaître/comprendre/mesurer l'impact du dérèglement climatique sur les espèces                                                         |                               |
|                                                   | Concilier les usages                                                                                                                    |                               |

Les **continuités écologiques nocturnes** n'ont quant à elles été étudiées qu'à l'échelle régionale. Elles apparaissent comme étant principalement impactées autour de Bagnères de Luchon, de Salies-du-Salat et Mane.



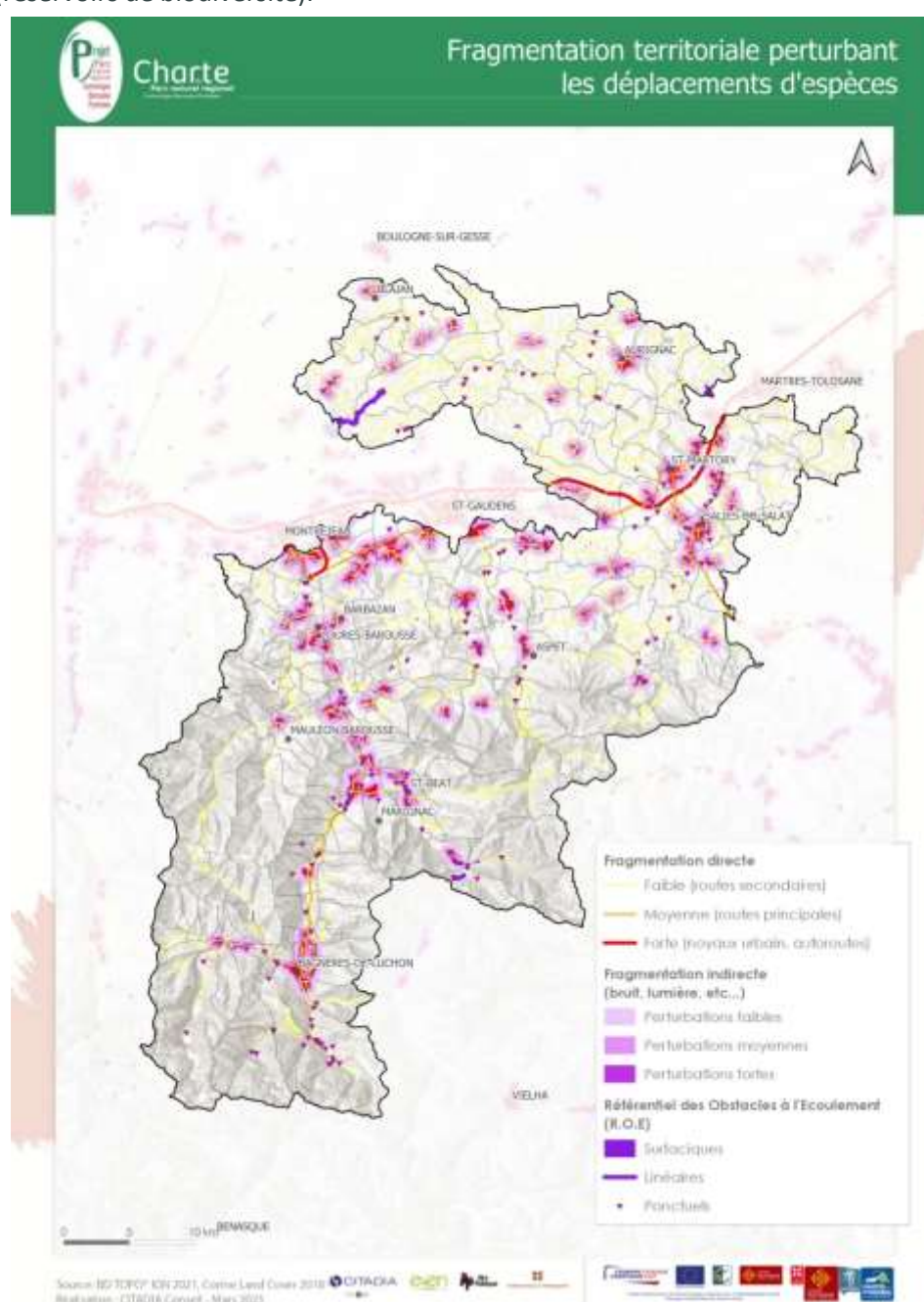


**Les 27 communes du département des Hautes Pyrénées incluses dans le périmètre du projet de PNR sont engagées à lutter contre le phénomène de pollution lumineuse.** En effet, elles sont situées dans

la zone dite « tampon » de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) du Pic du Midi et de Bigorre, l'une des 3 seules RICE reconnues en France.

## Des éléments « frangmentants » les continuités écologiques du territoire à prendre en compte

Ces éléments dits « fragmentants » sont des objets matériels (axes de communication terrestre, zones urbaines) ou des phénomènes immatériels (bruit, lumière, etc....) qui s'opposent au déplacement des espèces pouvant constituer ainsi, des barrières plus ou moins franchissables lors de leurs déplacements entre deux zones vitales (réservoirs de biodiversité).

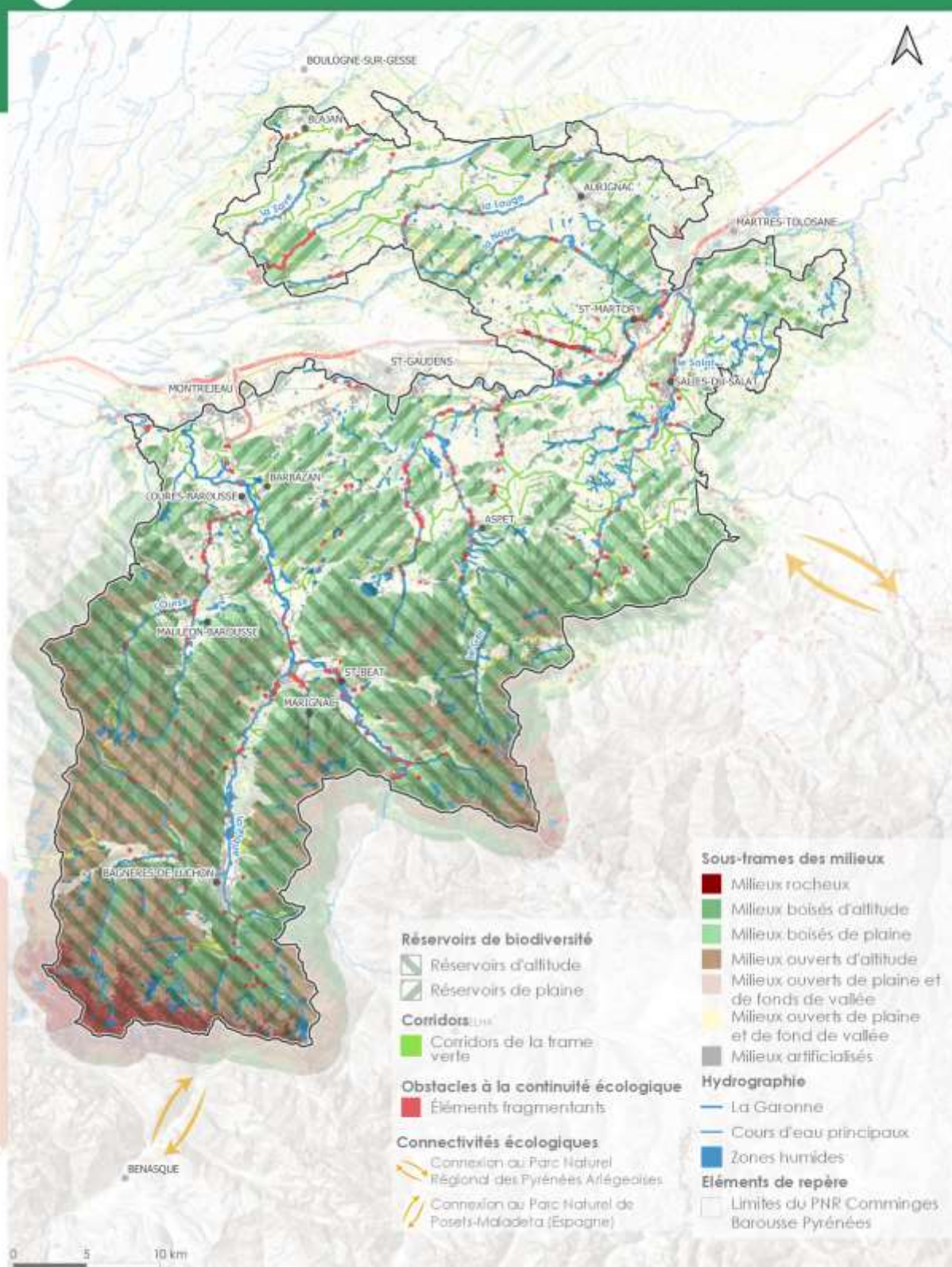




## Charte

Parc naturel régional  
Comminges Barousse Pyrénées

## Synthèse de la trame verte et bleue



Sources : BD TOPO\* IGN 2021 / OSO 2019 CES BIO /  
CEN 2021 / SRCE 2017 / SCot Pays Comminges  
Pyrénées 2019  
Réalisation : CITADIA Conseil - Avril 2023

CITADIA

even

Ap

Comminges Barousse Pyrénées



## Synthèse des espèces observées, espèces à enjeux, espèces en danger, espèces emblématiques par entité éco paysagères

### Les collines du Comminges

Les **collines du Comminges** sont caractérisées par une surface agricole importante et une mosaïque éco-paysagère alternant prairies permanentes, boisements ainsi que haies et bosquets en zones de culture. La préservation des rares pelouses calcicoles et des zones humides est un enjeu fort sur cette entité. **Elle accueille de nombreuses espèces messicoles et espèces calcicoles et thermophiles telles que des orchidées ainsi que des bryophytes (Dicranum flagellare en particulier) et champignons menacés. La diversité avifaunistique, en papillons et en orthoptères est particulièrement riche (Milan royal, Aigle botté, Bacchante...). Le Sepsié, en danger en Midi-Pyrénées, est notamment présent.**

### La Garonne commingeoise

Les milieux riverains de la **Garonne Commingeaise** sont fortement marqués par les modifications de fonctionnement du fleuve induites par les divers aménagements. Malgré cela, les îles, forêts alluviales, mégaphorbiaies, prairies humides et bras morts existants constituent toujours des supports de biodiversité majeurs.

Ils accueillent un cortège floristique important de milieux humides et aquatiques (**Orchis couleur de chair, Nénuphar jaune, Fritillaire pintade...**). L'entomofaune, l'avifaune (échassiers notamment) et la faune piscicole sont fournies. L'unité abrite des espèces emblématiques telles que la **Loutre d'Europe** et des migrateurs tels que le **Saumon Atlantique**.

### Les Comminges pré-pyrénéen

Les **Comminges pré-pyrénéen** est composé de chaînons calcaires avec un étagement entre 280m et 1900 m, où l'on trouve principalement des forêts et des prairies. La végétation est montagnarde sur les versants Nord (tillaie, hêtraie...) et subméditerranéenne sur les versants Sud (Aphyllanthe de Montpellier entre autres). La plupart des ripisylves a été conservée en bordure des cours d'eau principaux (Garonne, Ger, Job, Salat) et des complexes de milieux humides sont présents, par exemple autour du lac de Barbazan. **Parmi les enjeux faunistiques, la conservation des populations de Calotriton des Pyrénées, de Lézard ocellé et d'Écrevisse à pattes blanches a notamment une place importante.**

### La montagne garonnaise

La **montagne garonnaise** est largement dominée par les espaces boisés qui occupent un large spectre altitudinal et présentent une diversité importante : sapinières, hêtraies, yeuseraies, tillaies, vieilles forêts... Il existe aussi des milieux ouverts en altitude et en fond de vallée de la Pique et de la Garonne, maintenus notamment par l'activité pastorale, ainsi que des tourbières acides, qui accueillent des espèces particulières de sphaignes. Une avifaune, une entomofaune et une chiroptérofaune diversifiée occupe les nombreux biotopes de l'unité. **Des espèces à enjeux d'autres groupes tels que l'Ours Brun, la Coronelle Girondine, le Lézard du Val d'Aran et le Lézard de Bonnal sont aussi présentes.**

### Les hautes montagnes du luchonnais

Les hautes montagnes du luchonnais présentent principalement des milieux ouverts (pelouses, landes et mégaphorbiaies). Une grande surface de l'entité est aussi occupée par des espaces boisés (comprenant des vieilles forêts) et rocheux. La diversité de micro-climats induit la présence d'un cortège floral très large et les conditions sont favorables à un fort taux d'endémisme (Polystic de Braun, Andromède bleu, Androsace des Pyrénées...). La faune est riche mais le secteur est caractérisé par la **présence d'espèces emblématiques à enjeux** telles que le **Desman des Pyrénées**, l'**Ours Brun** et les **galliformes de montagne** (Grand Tétrás, Lagopède Alpin, Perdrix grise des Pyrénées).

## c. De nombreux acteurs sont impliqués dans la gestion et la protection du patrimoine naturel

Communes, communautés de communes, PETR, départements, région, associations, fédérations, gestionnaires des territoires voisins...

Le territoire du PNR s'inscrit dans un **réseau transfrontalier d'espaces naturels** au patrimoine reconnu. Il est limitrophe de la réserve naturelle régionale du Massif du Montious, du site Natura 2000 FR7300935, du Parc naturel espagnol de Posets Maladeta et du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, partie intégrante du Parc Pyrénéen des 3 Nations. À proximité se trouvent le Parc national des Pyrénées, le Parc national espagnol d'Ordesa et du Mont Perdu ainsi que celui d'Aigüestortes i Estany de Sant Maurici. Le PNR est donc caractérisé par **des continuités écologiques et des problématiques communes** avec ses territoires voisins. La **cohérence en termes de gestion du patrimoine naturel** à l'échelle des Pyrénées apparaît comme essentielle.

Sur l'ensemble des entités éco-paysagères, gestion et protection de la biodiversité et des continuités écologiques nécessitent une réflexion sur de nombreux **enjeux transversaux** du territoire : exploitation du sous-sol, exploitation forestière, exploitation de la ressource en eau, pratiques agricoles, aménagement du territoire, pollution lumineuse, fréquentation des espaces naturels, changement climatique, espèces exotiques envahissantes... Au-delà de cette réflexion, **l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel** en dehors des périmètres reconnus ainsi que la **sensibilisation** des habitants et usagers du territoire aux enjeux liés à la biodiversité sont des dynamiques à renforcer.

## d. AFOM « Patrimoine naturel »



### AFOM

#### ➡ ATOUTS

- ✓ Une diversité et une richesse écologique liée à la présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux
- ✓ Une variété exceptionnelle liée aux spécificités des différentes entités naturelles
- ✓ Des milieux ouverts de montagne d'intérêt patrimonial
- ✓ Des milieux aquatiques et humides d'intérêts
- ✓ Des milieux naturels qui participent à l'attractivité globale du territoire

#### ➡ OPPORTUNITÉS

- ✓ Accompagner les communes dans leurs projets urbains afin de préserver des trames et lisières naturelles fonctionnelles et interconnectées en accord avec la Loi Climat et Résilience et les objectifs du SRADDET à venir.
- ✓ La réduction des impacts des projets sur la biodiversité et les continuités écologiques par des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation dites « mesures ERC » (Loi pour la reconquête de la biodiversité)

#### ➡ FAIBLESSES

- ✓ Des infrastructures lourdes (A64) qui provoquent des coupures de trames naturelles
- ✓ Des activités agricoles et sylvicoles qui évoluent dans des milieux naturels fragiles
- ✓ La régression du bocage lié à l'intensification agricole
- ✓ La consommation d'espaces naturels en lien avec l'artificialisation des sols
- ✓ L'impact des infrastructures de loisirs sur la haute chaîne pyrénéenne

#### ➡ MENACES

- ✓ La vulnérabilité des milieux face au dérèglement climatique, notamment les milieux endémiques
- ✓ La diminution des activités pastorales en lien avec la déprise agricole
- ✓ Les éléments fragmentant les continuités écologiques
- ✓ La sur-fréquentation touristique sur les milieux fragiles
- ✓ Le mitage urbain des espaces agricoles naturels



### ENJEUX

- ➡ Maintenir la mosaïque de milieux naturels, le cortège d'espèces patrimoniales et des corridors écologiques fonctionnels
- ➡ Préserver/ restaurer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et zones humides
- ➡ Mettre en œuvre un travail d'animation foncière et de communication auprès des acteurs forestiers
- ➡ Identifier les besoins juridiques et administratifs concernant la protection et la valorisation d'espaces forestier à haute valeur environnementale (Anciennes Forêts)
- ➡ Limiter la fragmentation des continuités écologiques par les éléments anthropiques dans les vallées
- ➡ Maîtriser les enjeux liés aux évolutions du climat afin d'adapter le territoire aux impacts du dérèglement climatique et aux futures conditions de vie (biodiversité et activité humaines) et sensibiliser auprès du grand public
- ➡ Améliorer la connaissance du patrimoine naturel en dehors des zonages environnementaux et favoriser une diffusion / sensibiliser auprès du grand public des enjeux de protection de l'environnement naturel



### 3. Un patrimoine culturel riche à valoriser

Les interventions des collectivités dans le domaine du patrimoine culturel (état des lieux réalisé en juin 2021):

|                               | Domaines                        | PETR PST                                                                    | CC CG                                                                            | PETR PCP                                                                          | CC CGS                                                  | CC PHG                                                                                                                                                       | 5 C                                                                                                                             | PETR PDN      | CC NB                                                                                                                                                          |
|-------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Actions</b>                | Histoire et patrimoine culturel | Diagnostic culturel lors de l'élaboration du SCOT (pas d'actions déclinées) | Actions ponctuelles sous l'angle de la culture et de la valorisation touristique | Charte sur les droits culturels en Comminges en cours d'élaboration (Cf. culture) | Abbaye de Bonnefont transférée à SM avec le Département | Valorisation du patrimoine vernaculaire, événementiels (appui aux acteurs ou organisation), Site St Bertrand de Comminges transféré à SM avec le département | Musée de l'Aurignacien transféré à SM avec le Département<br><br>+ Maison de la Garonne et Gorges de la Save (Cf. Biodiversité) | Pas d'actions | Gestion en régie du site des grottes préhistoriques de Gargas + Ecomusée de la Maison des Sources transférée à un SM<br><br>+ Grottes de Gargas (Cf. Tourisme) |
| <b>Equivalent temps plein</b> |                                 | 0                                                                           | 0                                                                                | 0                                                                                 |                                                         | En lien avec "tourisme"                                                                                                                                      | 0,2                                                                                                                             | 0             | En lien avec "tourisme"                                                                                                                                        |

Une faible intervention des collectivités existantes dans les domaines du patrimoine culturel. Les actions engagées restent isolées, souvent déployées sous l'angle de la valorisation touristiques. Dans ce cadre, les Communautés de Communes investissent des moyens dans la valorisation de sites culturels « majeurs » (Abbaye de Bonnefont, Musée de l'Aurignacien, grottes de Gargas, Maison de la Garonne, ...) directement ou via des Syndicats Mixtes. Mais à ce jour (diagnostic institutionnel réalisé – juin 2021) aucune collectivité n'a formalisé de stratégie territoriale de préservation et de valorisation des patrimoines culturels (dans toute leur étendue), associés à des moyens d'ingénierie dédiés.

#### a. Le patrimoine historique & archéologique comme élément constitutif de l'identité du territoire

Avec la présence de sites historiques majeurs, le territoire possède des trésors datés de l'occupation préhistorique à nos jours, marquant des époques et usages bien distincts. Le croisement de plusieurs axes de circulation naturels (terrestres et fluviaux) a favorisé l'implantation humaine au cours des époques sur le territoire. Situé à mi-chemin entre atlantique et méditerranée dans un espace faisant la transition entre la montagne, le piémont boisé, les plaines alluviales et des coteaux exposés au sud, le Comminges a connu dès la préhistoire des phases de peuplement dont de nombreux sites portent encore l'empreinte.

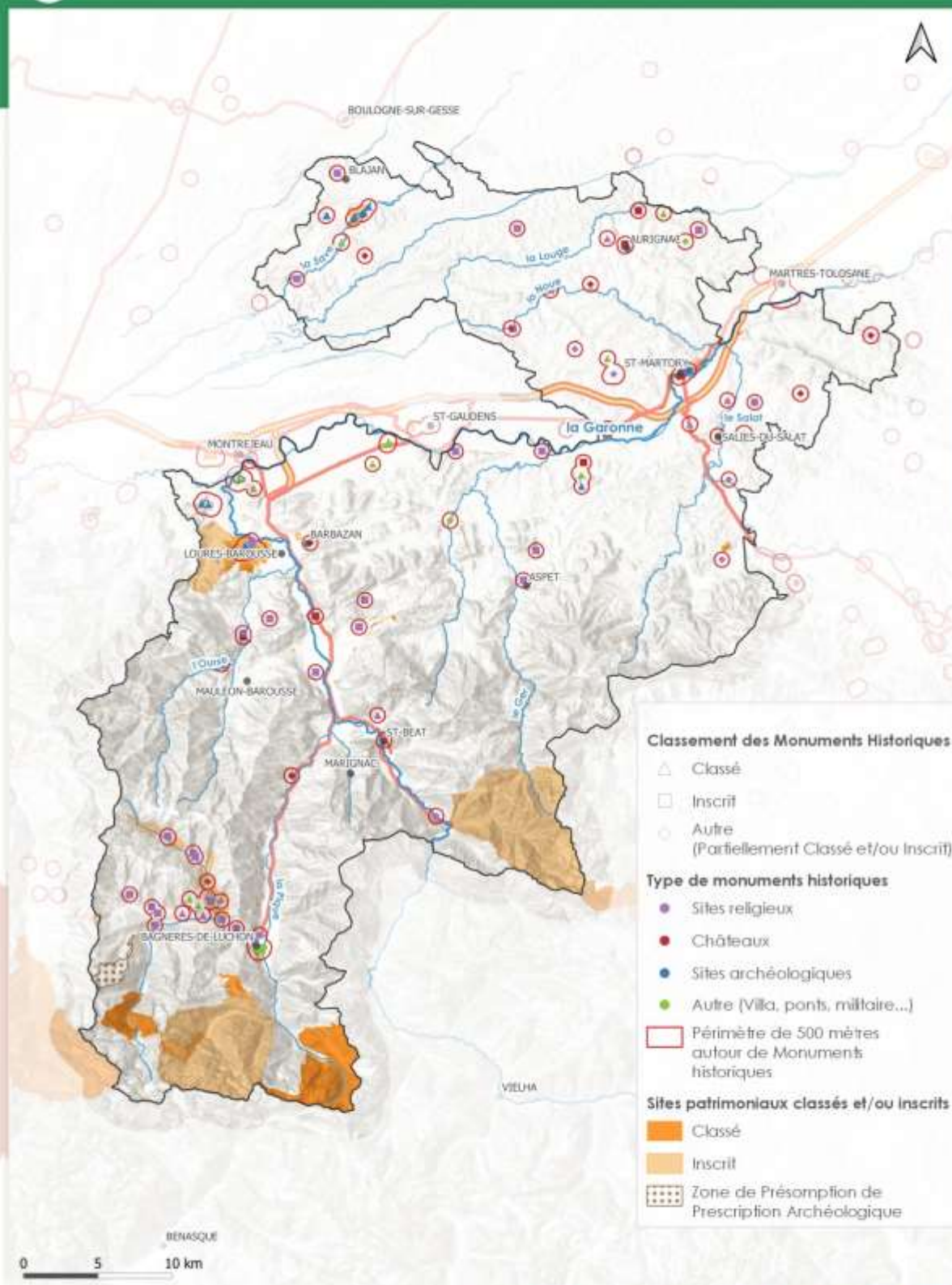
**Les sites du territoire composent dans leur ensemble 4 époques majeures : les sites et vestiges de la préhistoire, les ruines antiques romaines, l'héritage religieux du moyen âge et le patrimoine issu du développement de l'exploitation thermique.**

La relation entre ces différentes ressources historiques est à écrire, à composer, pour permettre aux populations, voyageurs, curieux, de découvrir un véritable parcours historique, une expérience à travers différents âges sur un territoire riche de sa diversité. Des enjeux de valorisation de ces éléments patrimoniaux majeurs du territoire sont soulevés (voir AFOM).



Charte  
Parc naturel régional  
Comminges Barousse Pyrénées

## Sites inscrits et sites classés



Source: Atlas du patrimoine 2021, BD TOPO® IGN 2021  
Réalisation : CITADIA Conseil - Mars 2023

CITADIA

even

APR

APR

APR

APR

APR

APR

APR

APR

APR

## b. Un patrimoine bâti riche et singulier

L'existence de motifs architecturaux identitaires permet d'identifier différentes typologies de bâtiments sur le territoire, qui sont autant d'éléments révélateurs des façons de vivre et des organisations des foyers à travers le temps, en fonction de leur localisation. Ainsi, les figures caractéristiques des maisons qu'elles soient de montagnes, de maîtres, rurales, à galerie, à pan de bois, ou encore les maisons carrées et autres fermes commingeoises composent l'identité culturelle du territoire.



*De gauche à droite - Maison montagnarde - maison rural à pignon à redent - maison à galerie*

Ces formes bâties peuvent faire l'objet de valorisation et de projet de préservation dans les différents documents de planification et d'urbanisme, ou au travers d'une charte de la qualité architecturale. En lien avec les 5 entités éco-paysagères du territoire, ce patrimoine bâti singulier est identifié en Comminges jusqu'au Luchonnais.

En plus des bâtis d'habitation et d'exploitation, d'autres formes de patrimoine bâti ponctuent le territoire : les lavoirs, calvaires, cadoles, burons ou bories, puits, fontaines, etc. Comprenant les éléments caractéristiques d'une culture locale, populaire, celle du quotidien et des pratiques, le patrimoine vernaculaire nécessite d'être pris en compte, et valorisé. Révélateurs des « communs » d'une vallée, d'un village, voire d'un hameau, le petit patrimoine fait l'objet de plusieurs initiatives locales.



*A gauche, Lavoir de Montastruc-de-Salies ; à droite, Fontaine à Boutx au sud-est du territoire*

*Images : Atlas des paysages de Haute Garonne*

**La définition d'une identité culturelle commune à l'ensemble du territoire de projet est un élément pivot de la construction d'une politique culturelle partagée, sur un périmètre couvrant une grande diversité de patrimoines. Qu'il s'agisse de patrimoine bâti ou de patrimoine immatériel, l'interconnaissance des acteurs culturels et une meilleure connaissance du patrimoine culturel (remarquable, paysager, historique comme vernaculaire) présent sur le territoire de projet paraît indispensable à cette définition culturelle commune.**

## C. AFOM « Patrimoine immatériel »



### AFOM

#### ➡ ATOUTS

- ✓ Un patrimoine historique et culturel hérité d'une histoire riche et ancienne réparti sur l'ensemble du territoire
- ✓ Un panel d'outils et d'acteurs culturels sur le territoire
- ✓ Une vie culturelle locale constituant un élément qualitatif fort du cadre de vie commingeois (de nombreuses animations et manifestations culturelles)
- ✓ De nombreux sites protégés comme éléments majeurs pour l'attractivité du territoire
- ✓ Deux sites promus Grands Sites d'Occitanie ayant un intérêt touristique majeur en région Occitanie
- ✓ Un tissu d'acteurs diversifié de la culture présents sur le territoire

#### ➡ OPPORTUNITÉS

- ✓ Un potentiel culturel et patrimonial à développer pour une meilleure mise en marché
- ✓ Des acteurs locaux engagés dans la préservation du petit patrimoine
- ✓ Des événements majeurs de renommée internationale assurant une couverture médiatique (Tour de France, fêtes du solstice d'été inscrites au patrimoine immatériel mondial Unesco)

#### ➡ FAIBLESSES

- ✓ La sensibilité des aires de co-visibilité des sites patrimoniaux et du grand paysage
- ✓ « Folklorisation » et « marchandisation touristique » de certaines pratiques culturelles
- ✓ Des actions culturelles non concertées, absence de mise en réseaux et de valorisation globale des sites
- ✓ Absence de protection de sites de la préhistoire récente
- ✓ Méconnaissance de l'intégralité du patrimoine local et de sa valeur
- ✓ Manque de réseaux d'information des manifestations locales

#### ➡ MENACES

- ✓ La qualité des abords des sites protégés pouvant être affectée par des éléments dévalorisants
- ✓ Des communes particulièrement riches en patrimoine protégé soumises à une superposition de protections
- ✓ La disparition de pratiques rurales, dû à la recomposition de la population du territoire
- ✓ Destruction de sites préhistoriques par l'exploitation de carrières
- ✓ Décalage de culture entre les habitants de longue date et les nouveaux arrivants



### ENJEUX

- ➡ Améliorer la connaissance des éléments patrimoniaux du territoire (bâti, historique et paysager).
- ➡ Organiser la réalisation d'une Charte de la conservation, mettant en avant la rénovation et la valorisation des éléments patrimoniaux en lien avec les associations et le grand public
- ➡ Faciliter la transmission de connaissance et savoir-faire lié au patrimoine immatériel\* local (\*: Arts du spectacle, traditions et expressions orales, pratiques sociales et rituels, événements festifs, savoirs faire artisanaux)
- ➡ Maintenir et développer les dispositifs, les activités et les structures favorisant le lien social sur le territoire (actions locales à destination des habitants, partenariats associatifs, ...)
- ➡ Développer une stratégie de découverte culturelle du territoire accessible à tous, qui intègre la valorisation des cultures en présence, en lien avec les droits culturels



# Chapitre 2 : Des ressources naturelles dans un contexte de transitions

## 1. Des ressources en eau à préserver

Les interventions des collectivités dans le domaine de l'eau (état des lieux réalisé en juin 2021) :

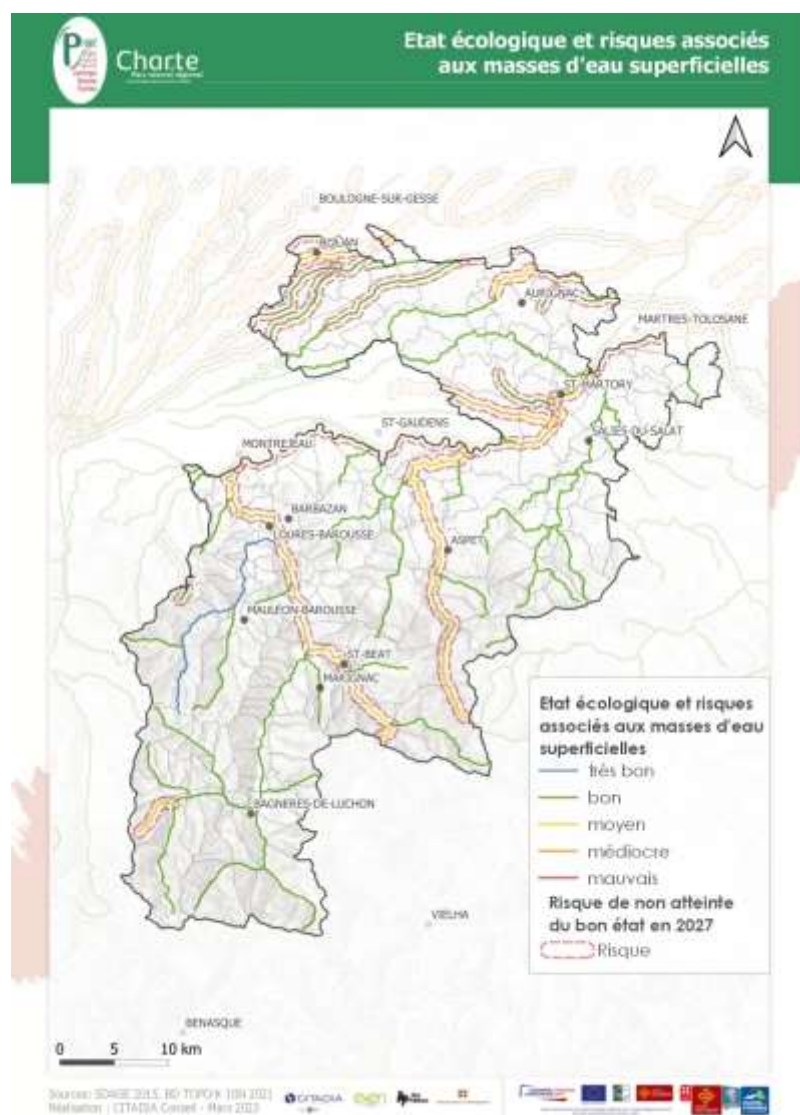
|                               | Domaines                | PETR PST                              | CC CG                        | PETR PCP      | CC CGS                                                                                                                                                                                                                              | CC PHG | 5 CC | PETR PDN                                                                                                | CC NB                        |
|-------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Actions</b>                | Eau / compétence GEMAPI | Actions ponctuelles via SCOT et PCAET | Compétence GEMAPI transférée | Pas d'actions | Compétence GEMAPI transférée au Syndicat Mixte Garonne Amont, au Syndicat Rivières Salat Volp et au Syndicat Mixte de la Save, Syndicat Mixte Aussonnelle Louge Touch et au Syndicat Mixte de gestion des rivières Astarac Lomagne) |        |      | Compétence GEMAPI, suivi de la qualité de la ressource en eau, suivi des politiques supra-territoriales | Compétence GEMAPI transférée |
| <b>Equivalent Temps plein</b> |                         | 0                                     |                              | 0             |                                                                                                                                                                                                                                     |        |      | 3                                                                                                       |                              |

|                               | Domaines                      | PETR PST      | CC CG                           | PETR PCP      | CC CGS                                       | CC PHG | 5 CC | PETR PDN      | CC NB                                                              |
|-------------------------------|-------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------|----------------------------------------------|--------|------|---------------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>Actions</b>                | Eau potable et Assainissement | Pas d'actions | Compétence EAU potable déléguée | Pas d'actions | Report des compétences EAU et ASSAINISSEMENT |        |      | Pas d'actions | Compétence EAU potable et assainissement portée par un SM et un SI |
| <b>Equivalent Temps plein</b> |                               | 0             |                                 | 0             |                                              |        |      | 0             |                                                                    |

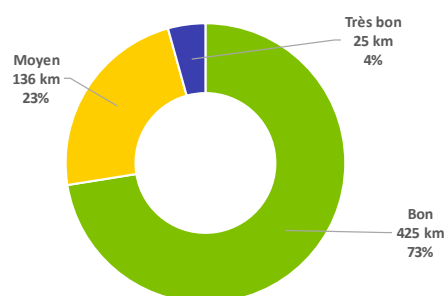
Approuvé en mars 2022, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2022-2027 définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin. La réduction de substances dangereuses, la non-détérioration de l'état des masses d'eau, l'atteinte d'un bon état des eaux sur 70% des masses d'eau superficielles du bassin font partie des objectifs environnementaux du schéma. Les déclinaisons locales de ces schémas sont les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il en existe 3 sur le territoire de projet de Parc Naturel Régional : **le SAGE Vallée de la Garonne, couvrant près de 84% des communes du territoire de projet**, le SAGE des Bassins versants des Pyrénées Ariégeoises (en cours d'élaboration) couvrant 25 communes, le SAGE Neste et Rivières de Gascogne (en cours d'élaboration) couvrant 7 communes du périmètre de projet.

**La gouvernance de la gestion de l'eau** est un enjeu majeur sur le territoire. Avec **35 gestionnaires de la compétence eau potable**, composés majoritairement de syndicats intercommunaux, la gestion à l'échelle de bassin permet la mise en place du **Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC)**. Le risque d'augmentation des périodes de sécheresses sévères des sols va amplifier le déséquilibre entre l'offre et la demande en eau, notamment en automne et en été. L'engagement dans des mesures structurantes permettra d'équilibrer, à l'échelle des bassins les besoins et ressources en eau dans le temps et dans l'espace. A l'échelle du territoire de projet du futur PNR Comminges Barousse Pyrénées, l'anticipation des effets du dérèglement climatique permettra de réduire la vulnérabilité du territoire à long terme, en participant à une gestion équilibrée de la ressource en eau, satisfaisant à l'ensemble des usages (Eau potable, agriculture, loisirs, etc).

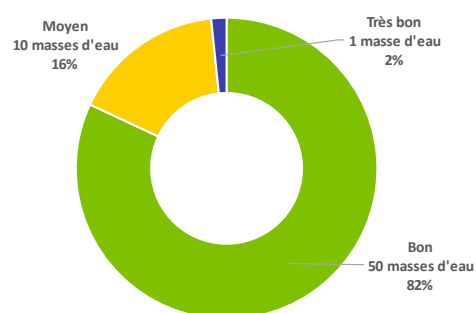
## a. États de la ressource



Etat écologique des masses d'eau (en km de linéaire)



Etat écologique des masses d'eau (en nombre)



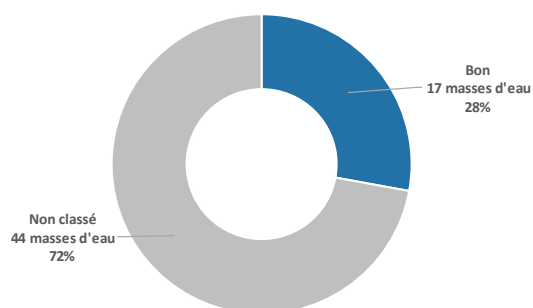
### Risque de non atteinte du bon état écologique en 2027

Cela correspond au Risque que les masses d'eau d'un territoire donné ne remplissent pas, en 2015, les objectifs fixés dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE). Ainsi, pour 28 % des masses d'eau (17 masses) sur le territoire du projet PNR il y a un risque de non atteinte du bon état ou bon potentiel écologique des cours d'eau en 2027.

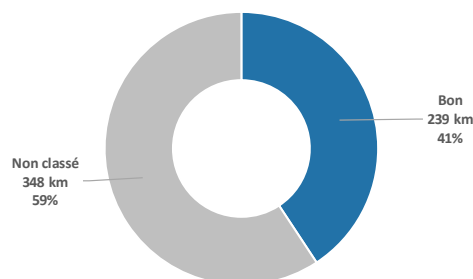
### États chimiques des masses d'eau

Sur le plan chimique, on recherche la présence de métaux lourds, pesticides, polluants industriels et autres polluants, et ceci par station de prélèvement et d'analyse d'eau du milieu superficiel. Au regard des données SDAGE 2022-2027, 28% des masses d'eau sont classées en bon état chimique et 72% ne sont pas classées. En termes de linéaire de cours d'eau, cela représente 239 km de masses d'eau en bon état chimique et 348 km non classées.

Etat chimique des masses d'eau (en nombre)



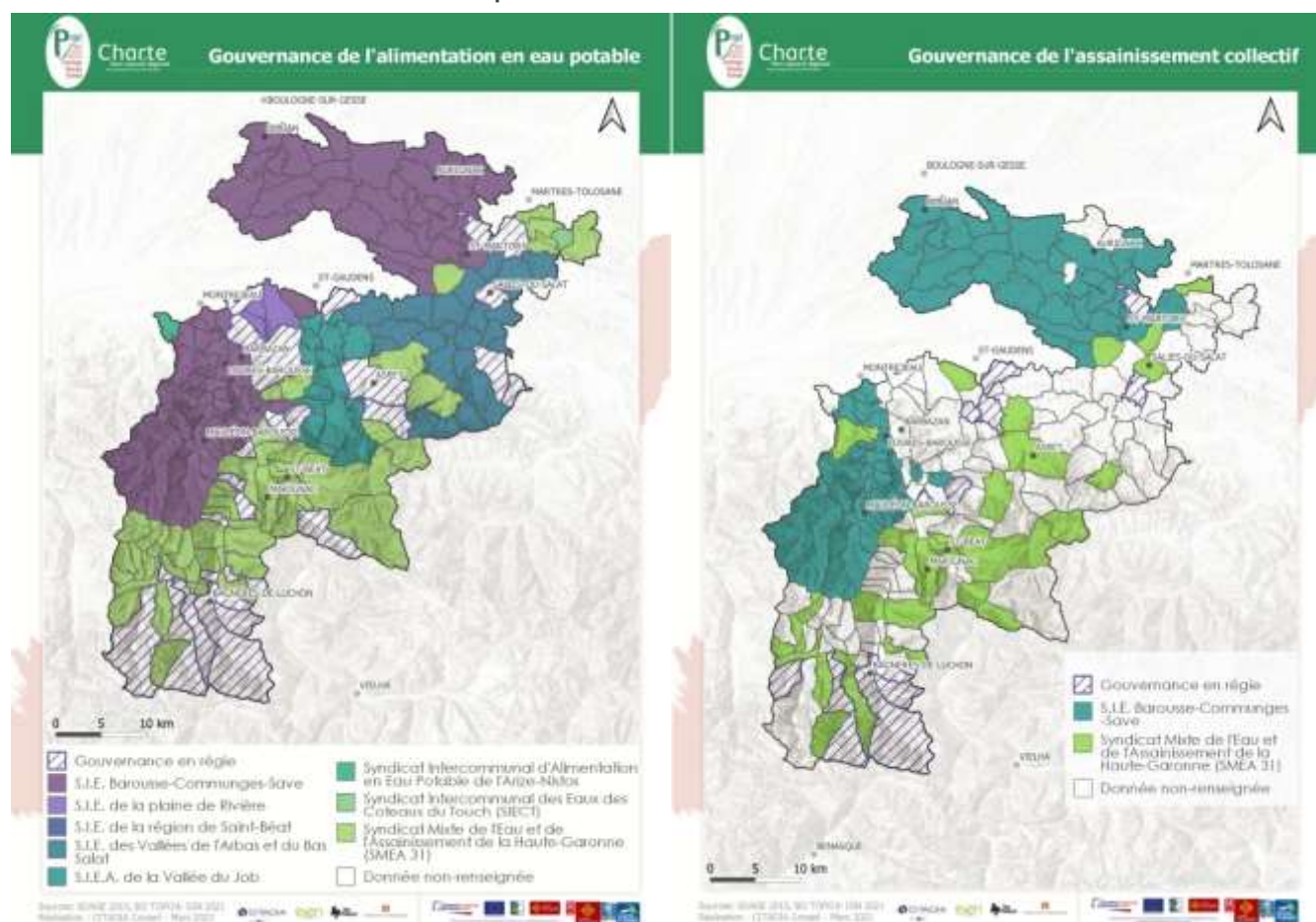
Etat chimique des masses d'eau (en km de linéaire)



| CODE     | NOM DE LA MASSE D'EAU                                                                                | ÉTAT CHIMIQUE | PRESSIONS                                     | RISQUE DE NON-ATTEINTE DU BON ÉTAT CHIMIQUE EN 2027 |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| FRFG020A | Alluvions de la Garonne moyenne à l'amont de Muret                                                   | Mauvais       | Phytosanitaire                                | Risque de non atteinte du bon état en 2027          |
| FRFG043A | Molasses du bassin de la Garonne - Terrefort de l'Ariège                                             | Bon           | Nitrates d'origine agricole et Phytosanitaire | Risque de non atteinte du bon état en 2027          |
| FRFG043E | Molasses du bassin de la Garonne - Cône de Lannemezan et amont des cours d'eau gascons               | Bon           | -                                             | Pas de risque de non atteinte de l'objectif         |
| FRFG049A | Terrains plissés du bassin versant de la Garonne - partie Est                                        | Bon           | -                                             | Risque de non atteinte du bon état en 2027          |
| FRFG049B | Terrains plissés du bassin versant de la Garonne - partie Ouest                                      | Bon           | -                                             | Pas de risque de non atteinte de l'objectif         |
| FRFG081  | Calcaires du sommet du Crétacé supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain            | Bon           | -                                             | Pas de risque de non atteinte de l'objectif         |
| FRFG082A | Calcaires du Paléocène majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain                              | Bon           | -                                             | Pas de risque de non atteinte de l'objectif         |
| FRFG082C | Sables et grès de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Ouest du Bassin aquitain | Bon           | -                                             | Pas de risque de non atteinte de l'objectif         |
| FRFG086  | Alluvions de la Garonne amont, de la Neste et du Salat                                               | Mauvais       | Phytosanitaire                                | Risque de non atteinte du bon état en 2027          |
| FRFG091  | Calcaires de la base du Crétacé supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain           | Bon           | Phytosanitaire                                | Pas de risque de non atteinte de l'objectif         |

| CODE     | NOM DE LA MASSE D'EAU                                                                                | ÉTAT QUANTITATIF | PRESSIONS    | RISQUE DE NON-ATTEINTE DU BON ÉTAT EN 2027  |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------|---------------------------------------------|
| FRFG020A | Alluvions de la Garonne moyenne à l'amont de Muret                                                   | Bon              | Prélèvements | Pas de risque de non atteinte de l'objectif |
| FRFG043A | Molasses du bassin de la Garonne - Terrefort de l'Ariège                                             | Bon              | -            | Pas de risque de non atteinte de l'objectif |
| FRFG043E | Molasses du bassin de la Garonne - Cône de Lannemezan et amont des cours d'eau gascons               | Bon              | -            | Pas de risque de non atteinte de l'objectif |
| FRFG049A | Terrains plissés du bassin versant de la Garonne - partie Est                                        | Bon              | -            | Pas de risque de non atteinte de l'objectif |
| FRFG049B | Terrains plissés du bassin versant de la Garonne - partie Ouest                                      | Bon              | -            | Pas de risque de non atteinte de l'objectif |
| FRFG081  | Calcaires du sommet du Crétacé supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain            | Bon              | -            | Pas de risque de non atteinte de l'objectif |
| FRFG082A | Calcaires du Paléocène majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain                              | Bon              | -            | Pas de risque de non atteinte de l'objectif |
| FRFG082C | Sables et grès de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Ouest du Bassin aquitain | Mauvais          | Prélèvements | Risque de non atteinte du bon état en 2027  |
| FRFG086  | Alluvions de la Garonne amont, de la Neste et du Salat                                               | Bon              | -            | Pas de risque de non atteinte de l'objectif |
| FRFG091  | Calcaires de la base du Crétacé supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain           | Bon              | -            | Pas de risque de non atteinte de l'objectif |

## b. Gestion de l'eau potable et de l'assainissement



Sur le territoire, la compétence assainissement **non-collectif** est gérée en régie pour les communes d'Aventignan et d'Ore et par délégation de service public pour les autres communes. Dans le cas de cette délégation, 4 acteurs de l'eau interviennent. Il s'agit :

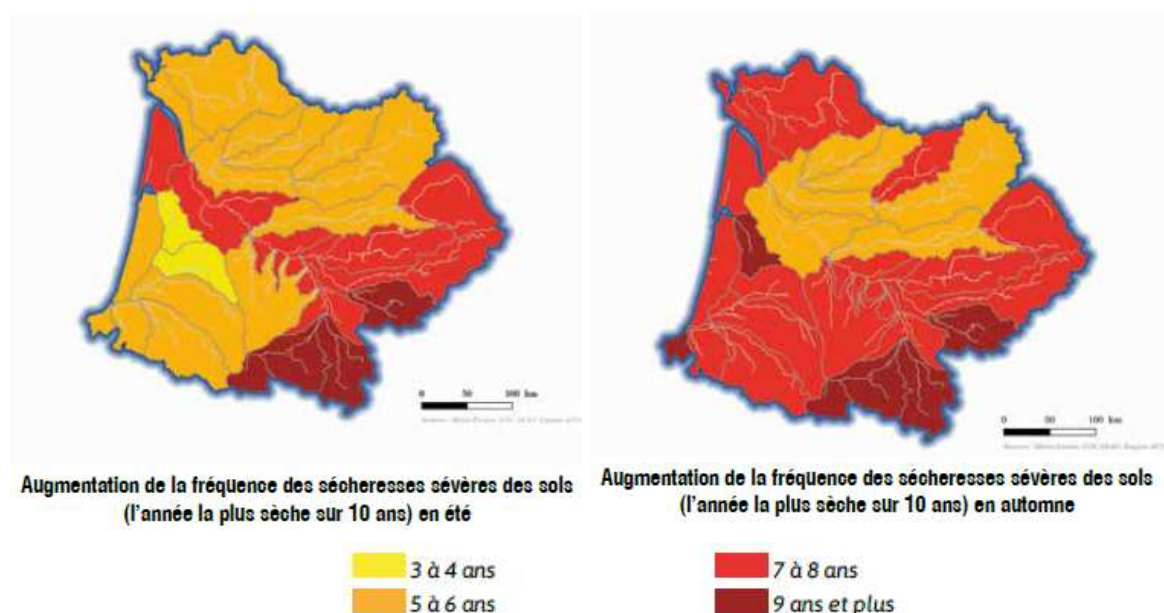
- Du Syndicat des eaux Barousse Comminges Save,
- Du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne (Réseau 31),
- Du SIEA de la Vallée du Job
- Du SIE des Vallées de l'Arbas et du Bas Salat.

Les informations n'étant pas centralisées et la fonctionnalité des Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) étant hétérogène, la performance et la proportion de population raccordée est difficile à estimer à l'échelle du périmètre d'étude. Toutefois d'après les données collectées, près de 20 500 dispositifs d'ANC sont comptabilisés sur le territoire avec un taux de conformité moyen de 26 %. Aux vues de l'hétérogénéité des données, ces informations sont à nuancer.

**Le bon fonctionnement des installations individuelles est un enjeu primordial pour la qualité des différentes masses d'eau du territoire.**

## c. Des contraintes qui s'accroissent en matière de gestion

Bien que dans l'ensemble, la disponibilité actuelle et l'état général des masses d'eau soient en bon état qualitatif et quantitatif, la trajectoire de la ressource en eau semble fortement contrainte dans un avenir proche. **Les projections de climatologues prévoient que le débit de la Garonne et de ses affluents diminuera de 20% à 40% à l'horizon 2050.**



Augmentation de la fréquence des sécheresses des sols en été et en automne –  
Source : PACC du bassin Adour Garonne

Les Plans de Gestion des Etiages (PGE) visent à restaurer un équilibre quantitatif entre la ressource en eau disponible et les différents usages d'un périmètre hydrographique. **Le territoire est concerné par deux PGE : « Garonne-Ariège 2018-2027 » et « Neste et Rivières de Gascogne » révisé en 2012.** Les besoins en eau, parfois déconnectés des périodes de fortes disponibilités peuvent générer des pressions dans certains secteurs.

Selon les hypothèses retenues lors de l'étude Garonne 2050 (répondant aux objectifs du SDAGE Adour-Garonne : « Comprendre les enjeux et l'impact des changements globaux » et « proposer une stratégie d'adaptation aux changements globaux »), **le manque d'eau sera un problème récurrent et structurel en 2050** et non pas la conséquence d'une année météorologique exceptionnelle.

En effet selon les estimations, le déficit quinquennal est très important à l'échelle du bassin versant. **L'axe Garonne constitue la zone la plus problématique à l'horizon 2050.** Malgré les hypothèses et les incertitudes sur le niveau et la répartition des précipitations futures, des pistes d'adaptation doivent d'ores et déjà être engagées. Plusieurs pistes identifiées dans l'étude concernent notamment **une meilleure gestion de l'eau, la création d'ouvrages de stockage, la mobilisation de ressources non-conventionnelles (récupération eaux pluviales par exemple).**

## a. AFOM « Eau »



### AFOM

#### ➡ ATOUTS

- ✓ Un réseau hydrographique dense
- ✓ L'abondance et la disponibilité actuelle de la ressource en eau
- ✓ Une position en tête de bassin versant
- ✓ Un état écologique et chimique des masses d'eau superficielles qui est bon sur le territoire

#### ➡ OPPORTUNITÉS

- ✓ Existence d'outils de planification (PGE, PTGE, SAGE, etc.) qui permettent une meilleure gestion de la ressource en eau
- ✓ Prise de compétence GEMAPI
- ✓ Développer des gouvernances adaptées, structurées, pérennes et aptes à porter des stratégies locales

#### ➡ FAIBLESSES

- ✓ Une insuffisance entre ressource en eau et besoins sur la partie nord du territoire (ZRE)
- ✓ Une masse d'eau souterraine présentant un déficit quantitatif lié à des pressions de prélèvement
- ✓ Des masses d'eau alluviales impactées par la pollution diffuse
- ✓ Zone vulnérable nitrates au nord du territoire

#### ➡ MENACES

- ✓ Pressions sur la ressource en eau et conflits d'usage, dans un contexte de changement climatique
- ✓ Diminution du manteau neigeux impactant le territoire dont les cours d'eau sont alimentés, pour partie, par la fonte des neiges
- ✓ Des événements climatiques extrêmes plus fréquents en lien avec une répartition différente des précipitations pluviométriques à venir
- ✓ Des étiages plus sévères et plus longs
- ✓ Fragilisation de la biodiversité et des milieux naturels constitutifs des milieux aquatiques
- ✓ Une sensibilité à l'eutrophisation sur le territoire



### ENJEUX

- ➡ Participer à une gestion équilibrée de la ressource eau permettant le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la satisfaction de l'ensemble des usages (AEP, agriculture, loisirs, etc.)
- ➡ Prendre en compte/Anticiper les effets du changement climatique sur les milieux aquatiques (diminution du débit des rivières, augmentation de la température de l'eau, étiages plus sévères)
- ➡ Préserver la qualité des masses d'eau et milieux humides et réduire les pressions sur le territoire (agriculture, assainissement).
- ➡ Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques de catastrophes naturelles (notamment risques torrentiels)

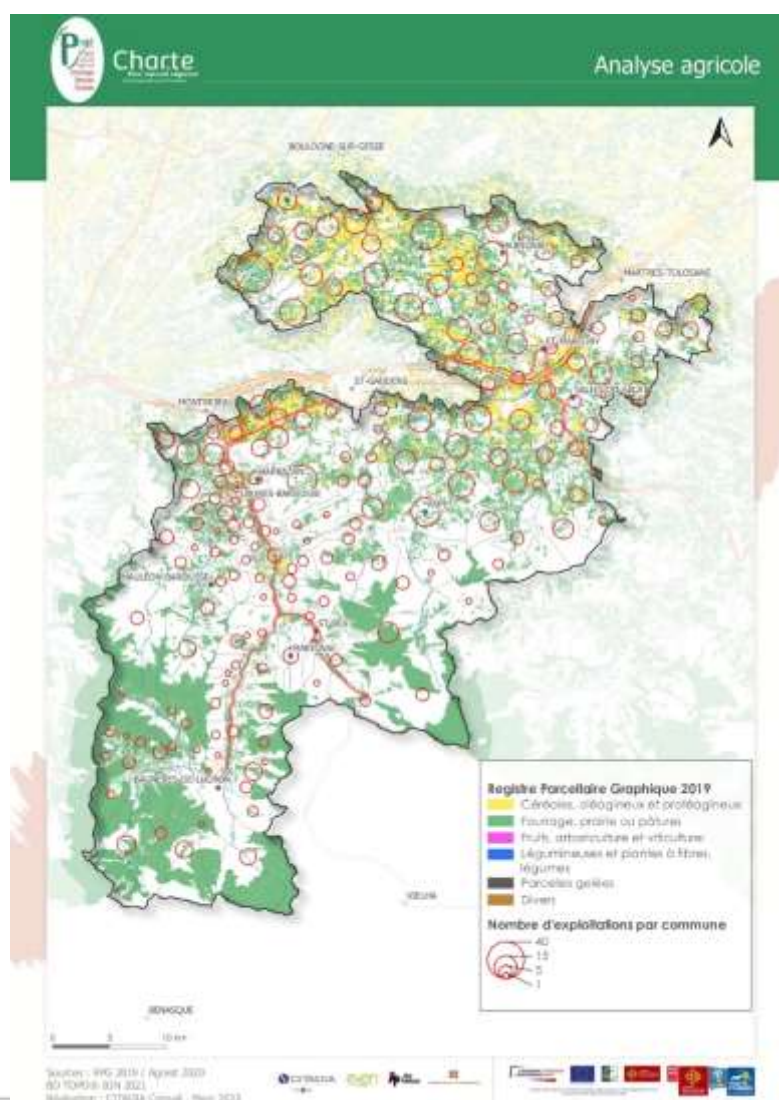
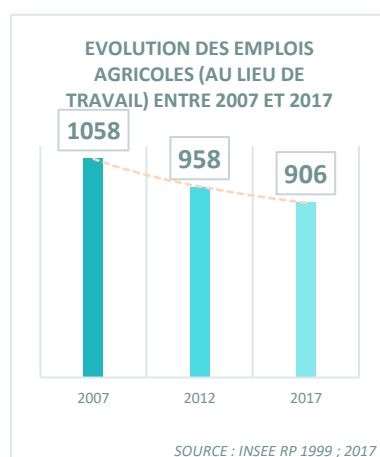
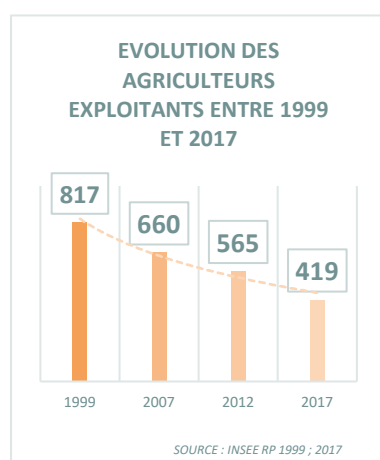


## 2. Des activités agricoles essentielles dans l'organisation territoriale

Les interventions des collectivités dans le domaine de l'agriculture (état des lieux réalisé en juin 2021) :

|                        | Domaines    | PETR PST                                                                 | CC CG                                                   | PETR PCP                                                                                                                     | CC CGS                                                  | CC PHG                    | 5 CC                                                                                 | PETR PDN                                                                      | CC NB                                           |
|------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Actions                | Agriculture | Soutien aux porteurs de projet via les contrats financiers (LEADER, ...) | Actions ponctuelles (soutien aux ass°, évènements, ...) | Soutien aux porteurs de projet via les contrats financiers (LEADER, ...), PAT (animation foncière, couveuse maraîchère, ...) | Guide des producteurs locaux, PAT dans le cadre du PETR | PAT dans le cadre du PETR | PAT dans le cadre du PETR, plateforme "commerce locale", étude "abattoirs Comminges" | Soutien aux porteurs de projet via les contrats financiers (Leader, ...), PAT | Soutien aux porteurs de projet, PAT via le PETR |
| Equivalent Temps plein |             | Lien Ingénierie des Contrats                                             | 0                                                       | Part d'1 ETP "Ress. locales"                                                                                                 | 0,25                                                    | 0,3                       | 2                                                                                    | Part d'1 ETP "Développement"                                                  | Part d'1 ETP "Dévelop. Terr"                    |

Des Communautés de Communes et des PETR engagés dans le domaine de l'Agriculture, notamment à travers la démarche « Plan Alimentaire Territorial », mais avec des moyens d'ingénierie et financiers qui restent modestes (des parts de poste d'animation), qui ne couvrent pas forcément l'ensemble des problématiques (ex : gestion de l'espace, soutien au pastoralisme, ...) et qui ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux dans ce domaine. Cette implication reste inégale à l'échelle du territoire du PNR. Dans le Comminges, les actions du PAT, élaboré à l'échelle du PETR, sont déclinées par les Communautés de Communes à leur échelle (avec un peu d'ingénierie dédiée, néanmoins).



## Un secteur professionnel fragilisé

L'évolution de l'âge moyen des exploitants agricoles présente un **vieillessement moyen de ces actifs**. Ce phénomène s'inscrit dans une **diminution du nombre d'exploitation** et un agrandissement moyen des surfaces d'exploitations. **La vocation d'élevage tend à diminuer au regard des difficultés rencontrées par le monde agricole au profit de grandes cultures**, ce qui entraîne un abandon par endroits des prairies naturelles, des surfaces au faible rendement.

À l'échelle des départements, les bénéfices nets des exploitants agricoles sont estimés en 2019 à 8832€ (Haute-Garonne) et 7 067 € (Hautes-Pyrénées) par ans, soit deux des trois départements percevant les plus petits revenus moyens (moyenne nationale 14 825 €). Ces faibles revenus s'expliquent en partie par la faible valeur ajoutée de productions agricoles peu valorisées.

## Une production agricole locale dont la valorisation demeure limitée

Des productions locales du territoire de projet du futur PNR sont valorisées par différents signes officiels (AOC, IGP, Labels Rouges, reconnaissances de savoir-faire), néanmoins ces distinctions ne communiquent que très peu sur des identités spécifiques au territoire (Commingeoise, Pyrénéenne).



**Plusieurs Projet Alimentaires Territoriaux (PAT)** existent au sein du territoire. L'identification d'actions sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la structuration de filières responsables ou encore la mise en place d'initiatives favorisant l'essor de circuits-courts constituent tout autant d'éléments stratégiques portés par les collectivités afin de favoriser l'essor d'une production agricole et alimentaire à la fois plus durable mais aussi plus viable auprès des exploitants.

Au-delà de la valorisation de la production agricole, **c'est la question des modèles de commercialisation** qui se pose. Un processus de transformation est déjà engagé dans le territoire par de nombreuses initiatives gravitant autour de l'activité agricole, principalement la vente à la ferme concernant aussi bien la production maraîchère que celles relatives aux productions ovines et bovines.



Le territoire dispose de filières plus confidentielles. **Le développement du maraîchage** en constitue un élément important bien que sa part sur l'ensemble des activités agricoles demeure très mesurée.

En 2019, les surfaces agricoles de « fruits, arboriculture et viticulture » et de « légumineuses et plantes à fibres, légumes » concernaient à peine un peu plus de 1 hectare d'espaces agricoles cultivé pour 100 hectares dédiés aux céréales, oléagineux et protéagineux.

Maraîchage biologique à Montsaunès Image : Citadia Conseil

La diversification des activités agricoles passe également par la **diversification des profils d'exploitants** : la féminisation de la profession s'accroît depuis plusieurs décennies en étant déjà actée auprès des espaces pyrénéens. Ce processus doit ainsi faire l'objet d'un regard vigilant au regard des difficultés spécifiques rencontrées par les agricultrices (difficultés sociales ou économiques, la MSA estimant en 2019 le revenu des agricultrices 30% inférieur à celui des agriculteurs et les pensions de retraite inférieures de 15%).

## a. AFOM « Agriculture »



### AFOM

#### ➡ ATOUTS

- ✓ Une production agricole qualitative et diversifiée
- ✓ Un rôle systémique de l'activité agricole sur l'ensemble du territoire
- ✓ Une activité pastorale bâtisseuse des paysages et des environnements caractéristiques du territoire
- ✓ Un potentiel agronomique qui demeure très important sur les coteaux de Comminges
- ✓ Des initiatives territoriales déjà existantes sur le champ alimentaire (existence de plusieurs PAT)

#### ➡ OPPORTUNITÉS

- ✓ La reconnaissance de l'importance de l'activité agricole sur tous les domaines de l'organisation territoriale
- ✓ Une valorisation des productions agricoles qui demeure à renforcer
- ✓ Une coordination à structurer entre les activités pastorales et le tourisme pyrénéen
- ✓ Une activité faisant levier dans la mise en place d'une stratégie environnementale ambitieuse
- ✓ La construction d'un réseau de circuits-courts compatibles avec des pratiques durables et viables économiquement
- ✓ Le lancement de l'appel à projet de recherche « Planifier et Aménager, face au Changement Climatique, la Transition des Territoires » (ADEME, 2021, PACT2e)

#### ➡ FAIBLESSES

- ✓ Une vocation agricole qui diminue partout
- ✓ Une activité pastorale qui connaît de plus en plus de difficultés
- ✓ Une production agricole qui demeure globalement peu valorisée
- ✓ Des surfaces agricoles en recul, notamment sur les coteaux de Comminges
- ✓ Une augmentation de la surface moyenne de la production
- ✓ Le modèle de polyculture-élevage qui évolue au profit d'une spécialisation de la production autour de grandes cultures

#### ➡ MENACES

- ✓ La diminution du nombre d'exploitants
- ✓ Le vieillissement des exploitants et les difficultés de succession
- ✓ La fermeture des milieux
- ✓ La hausse des conflits d'usage entre les activités agropastorales et les activités touristiques/ludiques de plein air
- ✓ Une urbanisation qui mite les espaces agricoles, notamment sur les coteaux de Comminges
- ✓ Un changement climatique pouvant impacter fortement le système agricole territorial



### ENJEUX

- ➡ Maintenir les activités agricoles autour de l'équilibre entre polyculture et pastoralisme vital pour le territoire
- ➡ Soutenir une identification « terroir » et « territoire » des productions locales
- ➡ Diversifier les activités autour de l'agriculture (agritourisme, transformation, commercialisation, circuits-courts, AMAP...)
- ➡ Accompagner le monde agricole à anticiper le changement climatique (besoin en eau, sites d'abreuvement et de réserves entre 800 et 1800m d'altitude, production agricole plus adaptées, etc.)
- ➡ Accompagner le renouvellement des actifs agricoles vieillissants (transmission, reprise, installations)



### 3. La forêt : une ressource à diversifier

Les interventions des collectivités dans les domaines de la valorisation forestière : sylviculture & protections (état des lieux réalisé en juin 2021)

|                               | Domaines | PETR PST                                                                 | CC CG         | PETR PCP                                                                                                                     | CC CGS                                              | CC PHG                                                   | 5 CC                                                                | PETR PDN                        | CC NB                                                                  |
|-------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>Actions</b>                | Forêt    | Soutien aux porteurs de projet via les contrats financiers (LEADER, ...) | Pas d'actions | Soutien aux porteurs de projet via les contrats financiers (LEADER ...), étude "desserte", actions pédagogiques "bois local" | Actions ponctuelles (communication) et via le PCAET | Pas d'actions (hormis en lien avec les risques naturels) | Actions ponctuelles (Arboretum Cardeillac, aides à la gestion, ...) | Charte Forestière de Territoire | Actions ponctuelles (projet de plateforme Web de mobilisation du bois) |
| <b>Equivalent temps plein</b> |          | Lien Ingénierie des Contrats                                             | 0             | Part d'1 ETP "Ress. locales"                                                                                                 | en lien avec agriculture                            | 0                                                        | 0                                                                   | 1                               | Part d'1 ETP "Dévelop. Terr"                                           |

Des Communautés de Communes et des PETR engagés très ponctuellement dans le domaine de la forêt. Quelques actions sont engagées, au coup par coup en lien avec d'autres dispositifs (PCAET), sans ingénierie dédiée alors que les enjeux dans ce domaine sont importants. Le PETR du Pays Comminges a initié plusieurs démarches mais ne dispose pas de cadre stratégique d'intervention et mobilise des moyens qui restent modestes. Le PETR du Pays des Nestes qui porte une Charte Forestière de Territoire depuis 2014 avec une ingénierie dédiée à hauteur d'1 ETP fait figure d'exception dans ce contexte.

#### Le couvert forestier représente 52% du territoire du projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées.

L'importance de la couverture forestière croît du nord vers le sud. Plus de la moitié de ces boisements sont privés (53.6% des surfaces boisées). Différentes structures peuvent conseiller les propriétaires privés dans la gestion et la valorisation de leur bois. Les petites tailles des parcelles et le grand nombre de propriétaires sur certains espaces apporte une difficulté importante dans la gestion et la valorisation de ces espaces (qu'il s'agisse de production, d'entretiens ou d'en permettre un usage récréatif).

Les forêts sont des espaces multifonctionnels, les enjeux associés sont donc multiples : protection et la valorisation des espaces forestiers de haute valeur patrimoniale, mise en place d'équipements et de moyens d'accès permettant une valorisation de la filière bois, gestion des forêts anciennes ou encore déploiement de l'accessibilité de la forêt de montagne via des sentiers de randonnées / trail.

#### Vers un accompagnement des filières bois ?

| UTILISATION DU BOIS | HAUTE - GARONNE | ARIÈGE | HAUTES - PYRÉNÉES | OCCITANIE | GRAND-EST | FRANCE |
|---------------------|-----------------|--------|-------------------|-----------|-----------|--------|
| Bois d'œuvre        | 37 %            | 41 %   | 47 %              | 51 %      | 40 %      | 51 %   |
| Bois d'industrie    | 39 %            | 38 %   | 34 %              | 32 %      | 30 %      | 27 %   |
| Bois énergie        | 24 %            | 21 %   | 19 %              | 17 %      | 30 %      | 22 %   |

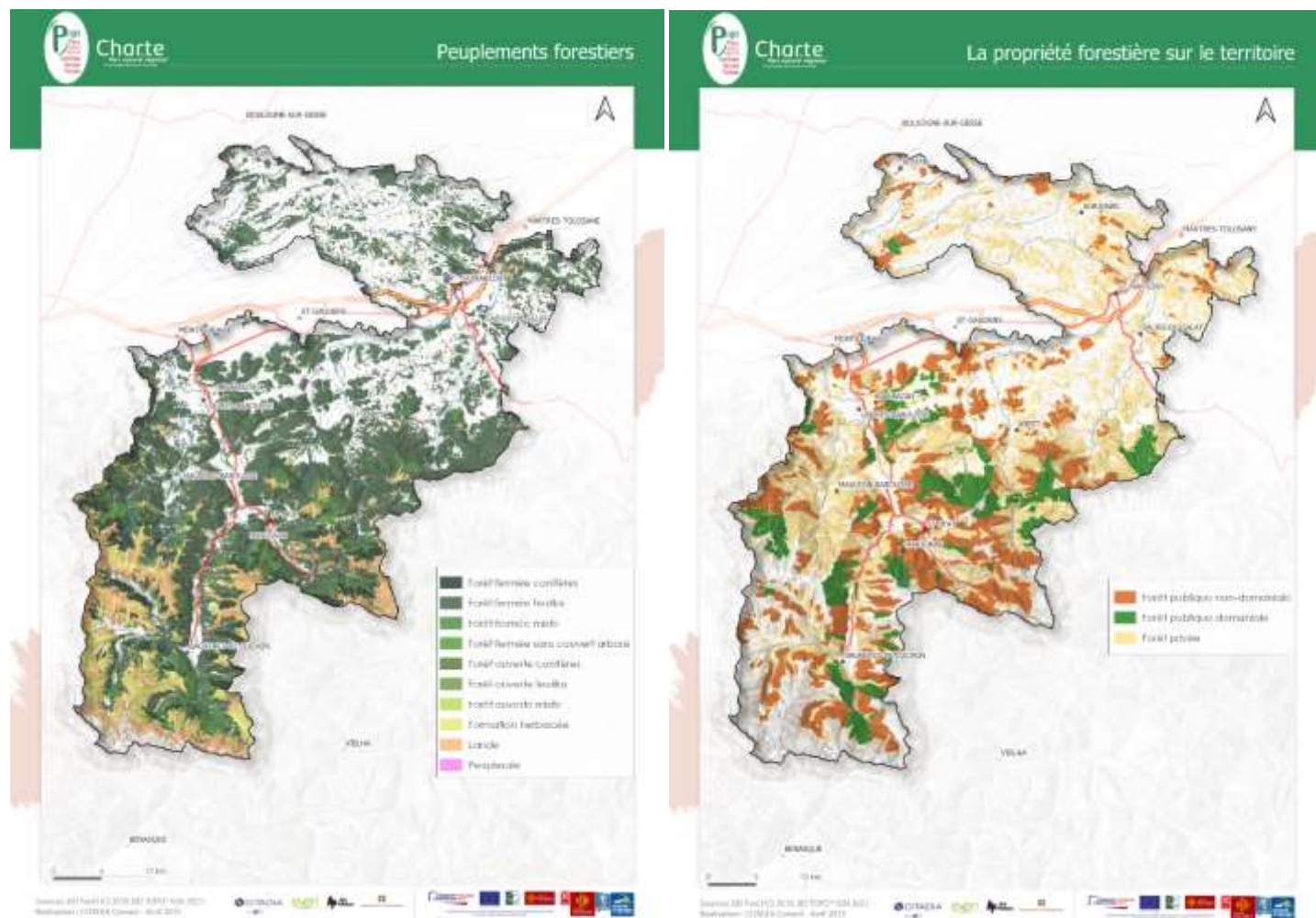
Tableau 1 : Répartition de l'utilisation du bois non exportés – Source : Diagnostic forestier du PNR

La filière bois concerne une cinquantaine d'établissements et 300 salariés en 2017 (exploitations forestières, scieries, transport, transformation).

Le territoire héberge également une formation aux métiers du bois, et bénéficie de l'influence d'un acteur majeur de la filière, l'usine de pâte à papier Fibre Excellence située à Saint-Gaudens, aux portes du périmètre de projet.

Malgré la dynamique générée par ces activités, la forêt du territoire reste peu exploitée au regard de son fort potentiel forestier. La filière bois fait face à de nombreuses difficultés.

La majorité de la première transformation s'effectue hors territoire avec une baisse importante du nombre de scieries ces dernières années en raison notamment d'une concurrence accrue et du faible potentiel de valorisation de bois d'œuvre à l'échelle du territoire.



Instaurer un dialogue concerté alliant propriétaires privés et publics, acteurs touristiques et économiques, acteurs de la préservation écologique et paysagère et utilisateurs réguliers voire occasionnels de ces espaces est un enjeu fort pour le projet de création du PNR.

Le CNPF, la région, les collectivités et les acteurs de la filière ont mis en place des Plans de Développement de Massif forestier (PDM) permettant de répondre à 3 objectifs :

- Dresser un portrait général des forêts privées sur le territoire choisi.
- Elaborer un plan d'actions à la suite de l'identification des principaux enjeux et problématiques
- Appliquer la stratégie tant sur des projets individuels (subvention de travaux ou de coupes ...) que sur des projets collectifs (formation des propriétaires, création de dessertes ...).

Le territoire du PNR est concerné par plusieurs PDM :

- Le **PDM Nord Comminges** est en cours de finalisation,
- Le **PDM Sud Comminges** est lancé prochainement,
- Le **PDM Lannemezan Baïses Neste** est prévu pour 2022.

## a. AFOM « Forêts »



### AFOM

#### ➡ ATOUTS

- ✓ La forêt domine les paysages du projet de PNR, plus de la moitié du territoire est concerné
- ✓ 146 forêts gérées par l'ONF
- ✓ Une production ligneuse loin d'être anecdotique, valorisée localement
- ✓ Une répartition de la production en faveur des feuillus
- ✓ Une biodiversité préservée et reconnue, riche en espèces et milieux (33% de zones boisées domaniales laissées en sénescence notamment)
- ✓ Des risques naturels globalement maîtrisés aujourd'hui notamment grâce aux forêts de protection

#### ➡ OPPORTUNITÉS

- ✓ Des essences plutôt adaptées au changement climatique
- ✓ Des essences et des traitements sylvicoles variés
- ✓ Une surface permettant de diversifier les débouchés
- ✓ Le PETR du Pays Comminges Pyrénées, en lien avec le PETR du Pays des Nestes, a réalisé une étude sur la desserte forestière et la mobilisation des bois en forêt de montagne
- ✓ Projet de scierie de Lannemezan pour la valorisation du bois de hêtre

#### ➡ FAIBLESSES

- ✓ Seulement 10% de forêts publiques en zone de plaine (en nombre, 4% en surface)
- ✓ Régression du bocage
- ✓ Des dégâts d'ongulés qui pénalisent le renouvellement de la forêt et la gestion forestière
- ✓ Des difficultés de mobilisation des bois dues au morcellement des parcelles, à leur valeur et leur accessibilité
- ✓ L'absence de Charte Forestière de Territoire sur la partie haut Garonnaise du projet PNR

#### ➡ MENACES

- ✓ La perte des savoirs faire et de la transmission de savoir autour de l'activité forestière
- ✓ Non maîtrise des exploitations sauvages



### ENJEUX

- ➡ Créer / améliorer les conditions d'accès et d'exploitation en tenant compte des usages multifonctionnels (randonnée, véhicules de prélèvement de la ressource, chemin d'accès véhicules sapeurs-pompiers, etc) et de la biodiversité
- ➡ Mettre en place des équipements nécessaires à la valorisation équilibrée entre artisanat, bois d'œuvre, bois énergie et bois industrie (valorisation des rémanents de coupes forestières, transformation en pellet)
- ➡ Sensibilisation du grand public à la gestion multifonctionnelle des espaces forestiers (chasse, coupe de bois, préservation de la biodiversité, usages récréatifs, agriculture, etc.)
- ➡ Accompagner la valorisation des différents bois au travers du développement de marchés publics favorisant le bois local
- ➡ Renforcer la structuration de la ressource forestière privée, soutenir les regroupements forestiers (groupement foncier, ASLGF- associations syndicales libres de gestion forestière, aménagement foncier forestier) et le dialogue entre propriétaire privés et publics d'espaces forestiers

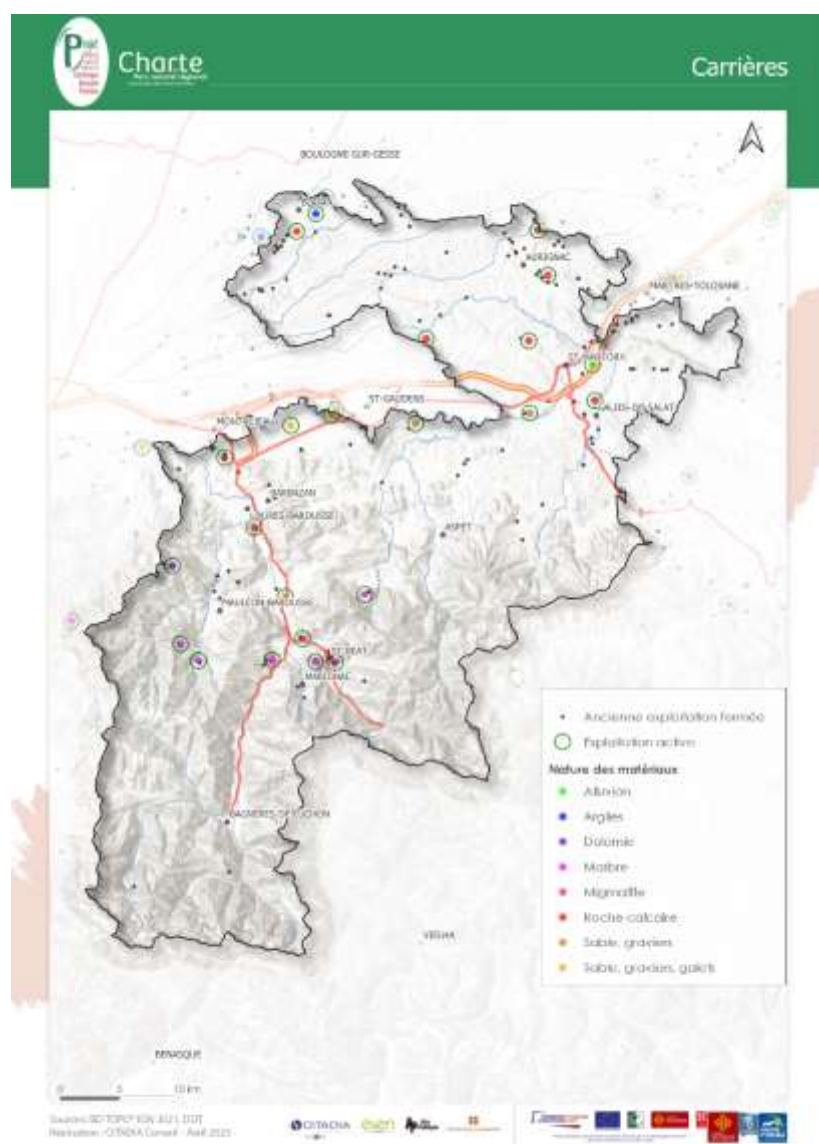


## 4. Ressources du sous-sol

Pour les collectivités, il est possible de s'investir auprès des exploitants carriers notamment lorsque les entreprises s'engagent dans une démarche de qualité, au travers de la charte environnement qui s'organise via des comités régionaux. La participation à ces comités régionaux permettrait de tisser une relation partenariale.

Sur le périmètre du futur PNR Comminges Barousse Pyrénées, on retrouve des gisements de roches massives sédimentaires, métamorphiques ou cristallines qui permettent notamment la production de marbre et de pierres ornementales. L'extraction de roches calcaires sous formes de granulats, destinée notamment à la construction, tend à se substituer progressivement aux granulats alluvionnaires. Ce type d'extraction se situe autour de la Save, d'Aurignac et de la vallée du Salat (formations issues des plissements des Petites Pyrénées). Au niveau des coteaux du Comminges, la marne et l'argile sont exploitées pour la production de tuiles et de briques.

Il existe 21 carrières en exploitation sur le territoire, partagées entre 11 établissements différents. 3 sites ont vu leur autorisation d'exploitation stoppée en 2018.



Les projets doivent correspondre aux enjeux de biodiversité, enjeux liés à l'eau et ceux liés aux paysages. Dans ce sens, les évolutions de classement des sites remarquables sur le plan paysager peuvent impacter les projets d'extension ou d'ouverture de site d'exploitation.

L'aspect stratégique de la production extractive de matériaux destinés à la construction doit aller de pair avec une gestion durable de l'environnement et du paysage. **Le futur Schéma Régional des Carrières devra être le garant de cette gestion durable de la ressource et des sites d'extraction.** Différents documents d'urbanisme devront être compatibles avec ce dernier (SDAGE Adour Garonne et les SCOT sur le territoire.

## a. AFOM « Sous-sol »



### AFOM

#### ➡ ATOUTS

- ✓ Des ressources variées sur le territoire, répondant à des besoins de constructions divers

#### ➡ FAIBLESSES

- ✓ Des impacts sur la ressource en eau difficilement réductibles car en 2013, la majorité des matériaux produits étaient issus de matériaux alluvionnaires
- ✓ Le manque de protection de sites préhistoriques potentiels

#### ➡ OPPORTUNITÉS

- ✓ La mise en cohérence des projets locaux d'extraction via la réalisation du futur Schéma Régional des Carrières
- ✓ Des possibilités d'inclure au sein des commandes publiques des clauses de recyclage de matériaux de déconstructions
- ✓ Un partenariat à inventer pour coconstruire des orientations en matière d'extensions et de nouveaux projets, ainsi qu'en pratiques d'exploitation durable

#### ➡ MENACES

- ✓ Tensions de partenariats accrus face à l'augmentation de la demande et besoins de matériaux provenant des futurs travaux de la LGV (Bordeaux-Toulouse)
- ✓ Le développement de structures dans des espaces paysagers remarquables ou au sein de corridors écologiques



### ENJEUX

- ➡ Accompagner les exploitations en amont des projets dans la mise en œuvre de mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser)
- ➡ Soutenir / créer / valoriser des filières locales de production de pierres pour la construction et la valorisation du patrimoine local (pierre sèche, production de chaux,...)
- ➡ S'assurer du maintien de l'exploitation de carrières

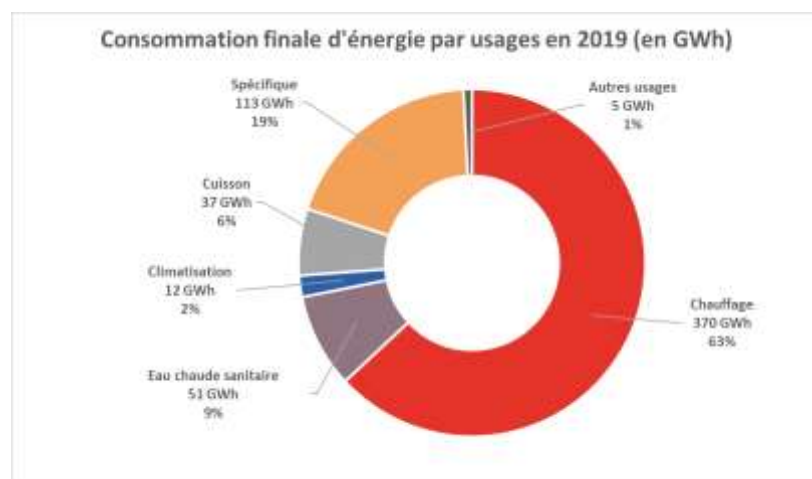


## 5. Un territoire dépendant des énergies fossiles

Les interventions des collectivités dans le domaine de l'énergie (état des lieux réalisé en juin 2021)

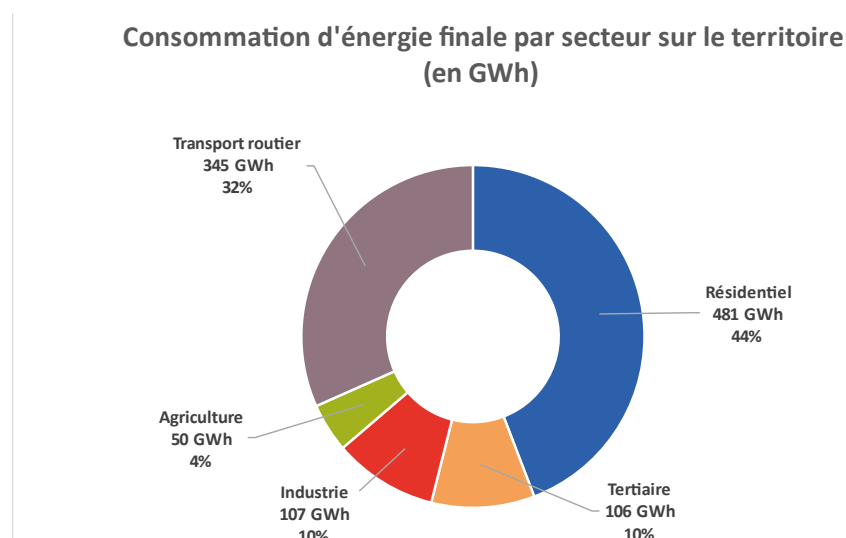
|                                        | Domaines                  | PETR PST                                                        | CC CG                                        | PETR PCP                                                                                                  | CC CGS                            | CC PHG                            | 5 CC                           | PETR PDN                                                                              | CC NB                                                         |
|----------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>Actions</b>                         | Transition<br>Énergétique | PCAET,<br>Guichet<br>Rénov'<br>Occitanie,<br>Contrat Cot<br>ENR | Compétence<br>PCAET<br>transférée au<br>PETR | PCAET,<br>Guichet<br>Rénov'<br>Occitanie,<br>Conseil en<br>Énergie<br>Partagé,<br>Contrat Cot<br>ENR, ... | PCAET dans<br>le cadre du<br>PETR | PCAET dans<br>le cadre du<br>PETR | PCAET dans le<br>cadre du PETR | Pas d'actions<br>(mais le PETR<br>est susceptible de<br>se positionner<br>à l'avenir) | Pas d'actions<br>(des idées de<br>projets<br>photovoltaïques) |
| <b>Equivalents<br/>temps<br/>plein</b> |                           | 5,5                                                             |                                              | 2,5 + part<br>"Ress.<br>Locales"                                                                          | 0,25                              | 0,3                               | En lien avec<br>urbanisme      | 0                                                                                     | 0                                                             |

Les PETR (2 sur 3) sont fortement engagés dans le domaine de la Transition Énergétique avec de nombreux dispositifs et d'importants moyens d'animation (de 3 à + de 5 ETP). Dans le Comminges, les actions du PCAET, élaboré à l'échelle du PETR, sont même déclinées par les Communautés de Communes à leur échelle (avec un peu d'ingénierie dédié néanmoins).

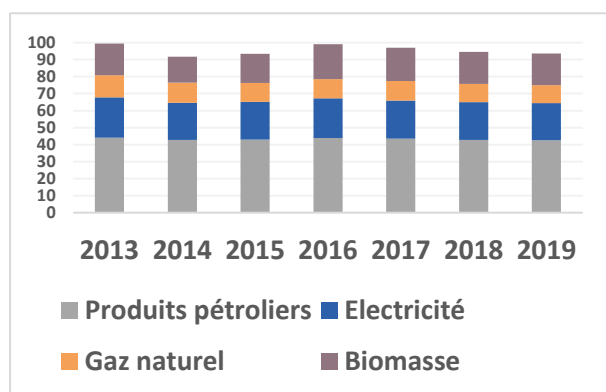


Un habitat ancien, des maisons individuelles nombreuses, des rigueurs climatiques qui génèrent une consommation importante en matière de chauffage dans le secteur résidentiel.

Consommation finale d'énergie par usages sur le territoire en 2019 – Source : OREO



Consommation énergétique du territoire en 2019 - Source : OREO, 2019

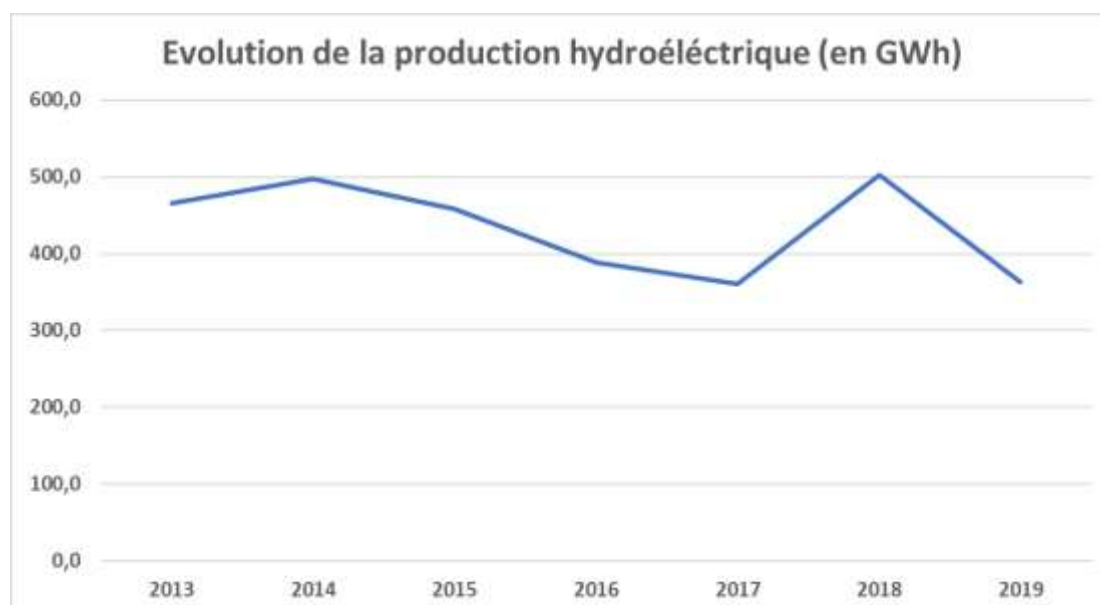


Répartition des consommations énergétiques par énergie  
et par an de 2013 à 2019 en Ktep -Kilotonne d'équivalent  
pétrole - Source : OREO

Concernant les sources d'approvisionnement, 46% des consommations finales d'énergie sont issues des produits pétroliers, de l'électricité (23%) et de la biomasse (20 %). **Le gaz naturel constitue la source énergétique la moins exploitée.**

La part moyenne de **production d'énergie renouvelable** dans la consommation d'énergie du territoire du projet de PNR masque **des disparités fortes entre les différents espaces** (83,5% pour la Communauté de Communes des Pyrénées Haut Garonnaises, 36,5% pour la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat).

**Les productions d'énergies hydroélectriques représentent 94% de la production électrique du territoire en 2019.** Elles connaissent des fluctuations annuelles importantes, étant dépendantes de la ressources hydraulique (précipitations, sécheresses), de son débit et de sa disponibilité.



Evolution de la production hydroélectrique entre 2013 et 2019 (Source : OREO)

La production d'énergie renouvelable sur le territoire doit être encadrée, notamment **via une Société Locale d'Investissement** pour développer ou soutenir de nouveaux sites de production d'énergie photovoltaïque. La rénovation énergétique des bâtiments est également un enjeu en matière d'économie d'énergie, de **sécurisation économique des ménages fragiles face à l'augmentation des coûts de l'énergie** et de maîtrise des dépenses publiques. La sobriété énergétique est un ensemble de pratiques qui pourrait être diffusées sur le territoire, dans un intérêt collectif, parallèlement, l'étude des possibilités de développement de la filière hydrogènes représente un atout local à explorer.

## a. AFOM « Énergies »



### AFOM

#### ➡ ATOUTS

- ✓ Un potentiel important de production d'énergie en cogénération via la filière « énergie-bois »
- ✓ Un réseau de rivières et cours d'eau permettant une production d'énergie hydraulique en quantité (potentiel de 209,6 mégawatts installés)
- ✓ Le développement possible de la filière hydrogène

#### ➡ FAIBLESSES

- ✓ Des installations de production d'énergie hydraulique qui peuvent porter atteinte à la préservation des milieux naturels
- ✓ Potentiel éolien faible

#### ➡ OPPORTUNITÉS

- ✓ La part de production d'énergie (photovoltaïque, hydrogène) s'accroît et représente un sujet de travail pour un grand nombre d'acteurs
- ✓ Les actions menées en faveur de l'énergie par les PETR Pays Sud Toulousain et Pays Comminges Pyrénées à travers la mise en place de PCAET
- ✓ Les contrats territoriaux de développement des ENR thermiques pour l'accompagnement des porteurs de projets
- ✓ Le PETR Pays des Nestes susceptible de se positionner sur des démarches de transition énergétique
- ✓ Le déploiement des Guichets Renov'Occitanie

#### ➡ MENACES

- ✓ Des évolutions climatologiques qui sont susceptibles d'impacter à la baisse la production d'énergie hydraulique du territoire
- ✓ Une mauvaise intégration paysagère des centrales photovoltaïque dégradant l'espace perçus par les habitants et visiteurs
- ✓ Un manque d'évaluation des impacts écologique à long terme des installations photovoltaïques (recyclage ? qualité du sol ?)
- ✓ Des conflits d'usage entre agriculture et projets photovoltaïque



### ENJEUX

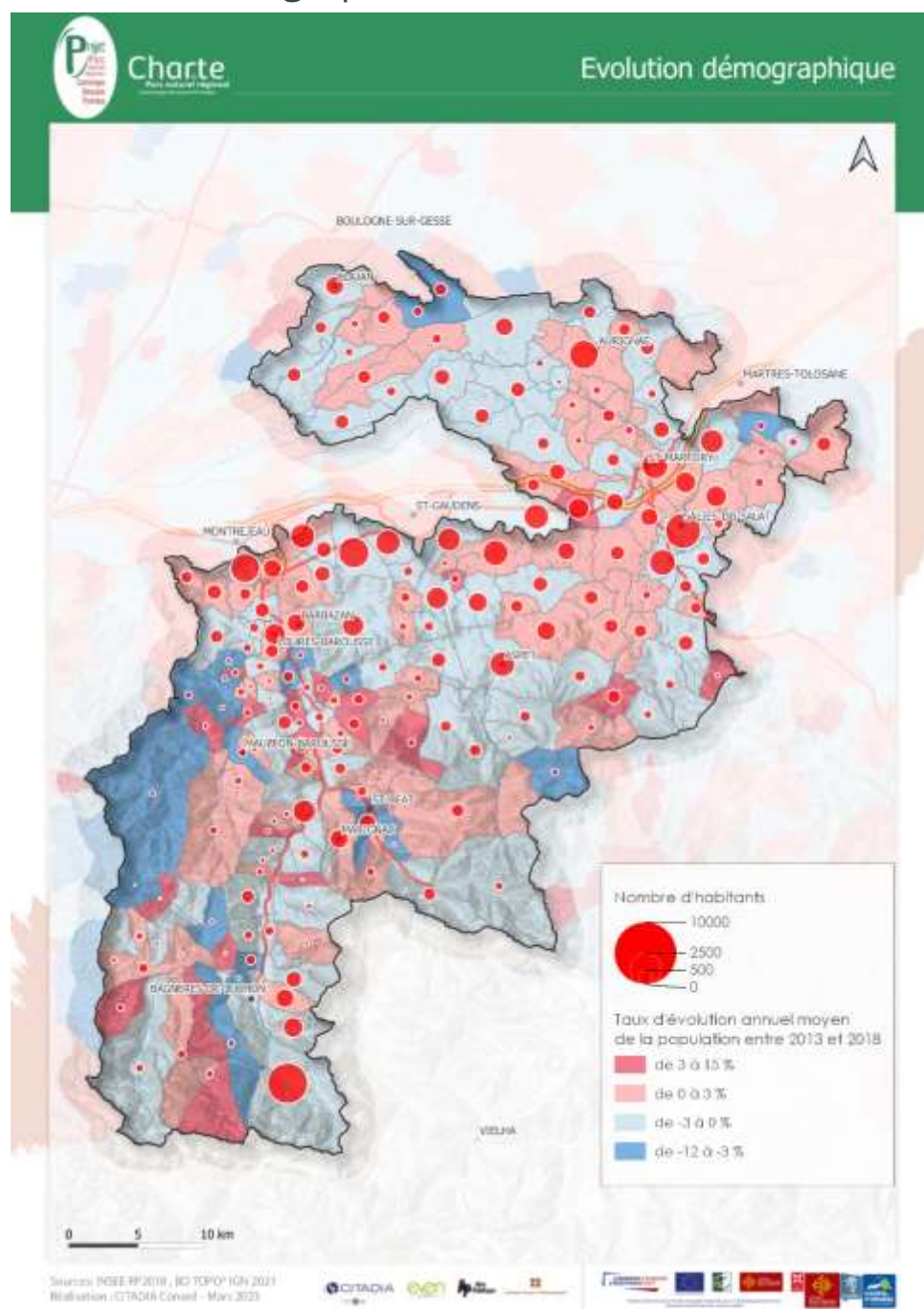
- ➡ S'inscrire collectivement dans la démarche Région à Energie Positive (REPOS)
- ➡ Contribuer localement aux stratégies régionales, nationales et internationales de lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources
- ➡ Dispenser une éducation et des pratiques liées à la sobriété énergétique
- ➡ Encadrer et soutenir le développement des énergies renouvelables
- ➡ Participer à une amélioration de la connaissance des effets du changement climatique par des actions de sensibilisation et accompagner l'adaptation du territoire à ces effets



# Chapitre 3 : Un cadre de vie et des économies en mutation

## 1. Un territoire influencé par ses externalités

### a. Démographie

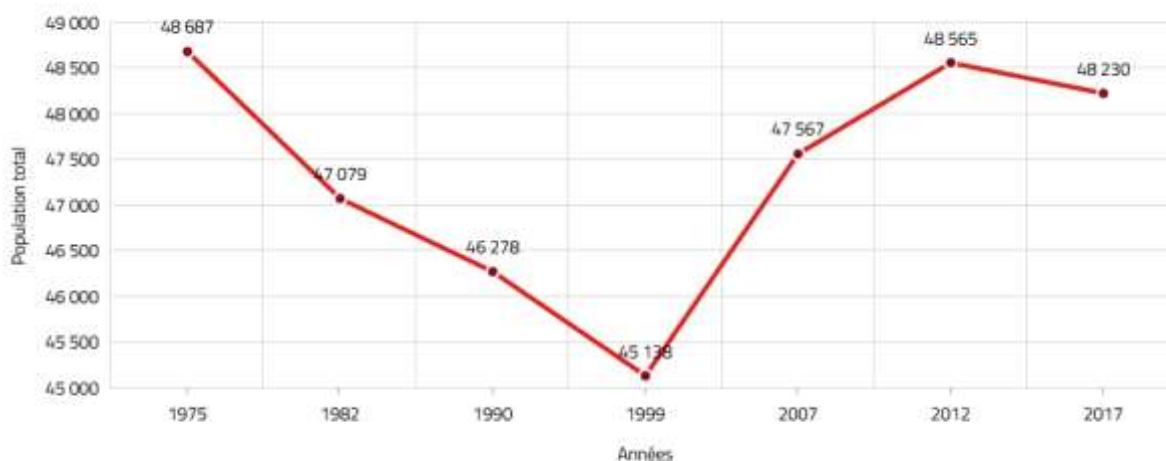


Les trois quarts des communes comptent moins de 300 habitants (elles couvrent les deux tiers du territoire), la population moyenne par commune n'étant que de 247 habitants en 2017 et la densité moyenne de 31 habitants au km<sup>2</sup>, densité très proche de ce que l'on nomme les espaces de très faible densité (**inférieur à 30 habitants/km<sup>2</sup>**).

Selon l'INSEE, à l'exception des seules communes de Valentine et Miramont-de-Comminges (considérées comme urbaines de densité intermédiaire), les 193 communes du PNR sont considérées comme du « rural autonome » peu ou très peu dense.

Plusieurs unités urbaines localisées en dehors du périmètre du PNR exercent une influence sur le territoire faisant que plusieurs communes sont intégrées au sein de leur périmètre : Saint-Gaudens (Valentine et Miramont-de-Comminges font parties de son unité urbaine), Montréjeau (Gourdan-Polignan et Huos), Boussens (Mancioux et Roquefort-sur-Garonne) et Martres-Tolosane pour la commune de Mauran.

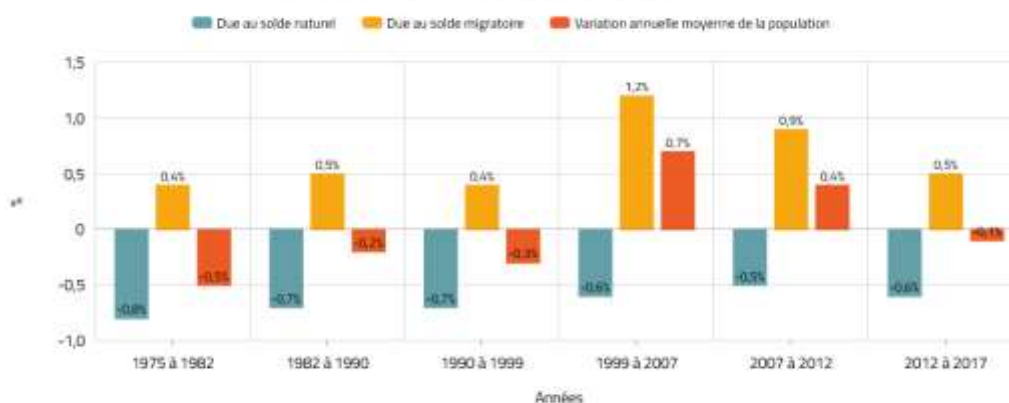
Évolution de la population entre 1975 et 2017



Avec **48 230 habitants en 2017**, la population du territoire est principalement concentrée sur les communes situées dans la vallée de la Garonne et autour de l'axe autoroutier A64 (Bayonne-Toulouse) qui traverse le territoire d'Est en Ouest sur sa partie septentrionale. La proximité de cet axe de communication permettant de rejoindre la métropole toulousaine en moins d'une heure est un facteur d'attractivité important pour cette partie du territoire.

Les évolutions démographiques sur ces quarante dernières années à l'échelle du PNR sont directement corrélées aux évolutions du solde migratoire : alors que le solde naturel est constamment négatif (variant entre -0,8% et -0,5% selon les différentes périodes intercensitaires), **le solde migratoire a constitué et continue d'être le seul levier de développement démographique.**

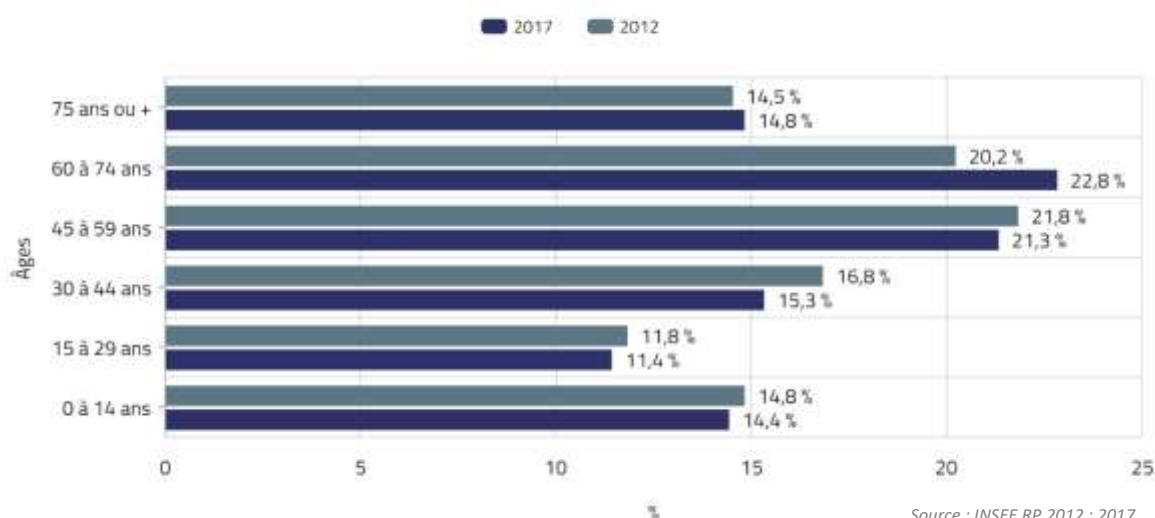
Évolution des soldes naturels et migratoires entre 1975 et 2017



Source : INSEE RP 2012 ; 2017

Avec un indice de jeunesse de 0,52 (52 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans), **la population connaît un processus de vieillissement** déjà bien acté avec des pyramides des âges relativement homogènes sur les différentes communes et qui sont caractéristiques de ce phénomène.

Évolution de la structure de la population par âge entre 2012 et 2017



## b. Education

Les interventions des collectivités dans les domaines liés au cadre de vie (diagnostic institutionnel juin 2021)

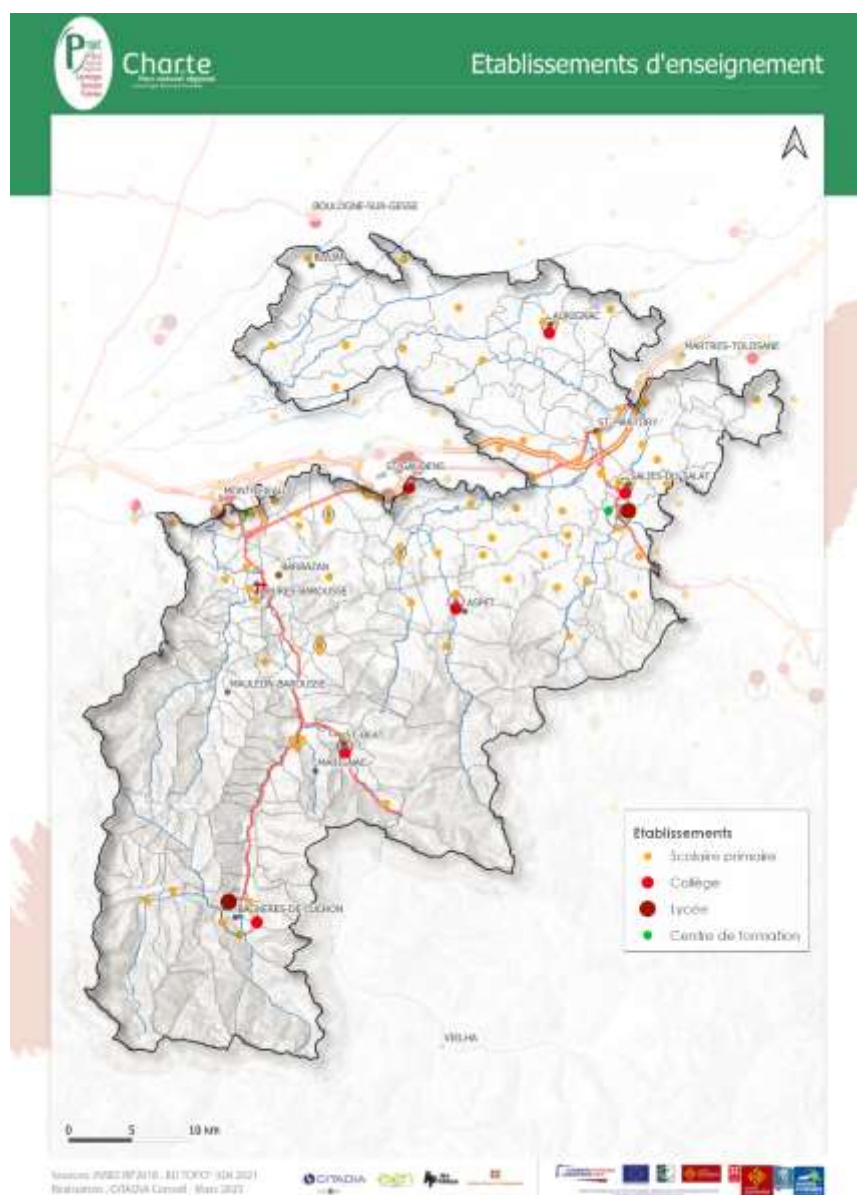
|                               | Domaines                        | PETR PST                                                         | CC CG                            | PETR PCP                                                     | CC CGS                                                                                     | CC PHG                   | 5 CC                                                           | PETR PDN      | CC NB                                                                                                |
|-------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Actions</b>                | Enfances, jeunesse et Education | Actions ponctuelles (ex : Partage ton Paysage avec le CAUE, ...) | Crèches (8), RAM, LAEP, ALSH (8) | Actions ponctuelles (ex : actions pédagogiques "bois local") | Crèches (3), RAM, Centre de loisirs et actions "jeunes", projet d'un pôle enfance jeunesse | Crèches, RAM, LAEP, ...  | Crèches et Haltes garderies, ALAE, ALSH, séjours vacances, ... | Pas d'actions | Délégation de la gestion du périscolaire et de centres de loisirs à une amicale laïque (800 K€ / an) |
| <b>Equivalent temps plein</b> |                                 | 0                                                                | Nombreux agents/services         | 0                                                            | Nombreux agents/services                                                                   | Nombreux agents/services | Nombreux agents/services                                       | 0             | 1 ETP (coordination)                                                                                 |

Une faible intervention des collectivités existantes dans les domaines de **l'éducation à l'environnement et au territoire**. Quelques actions ponctuelles ont été engagées par les PETR sans disposer d'ingénierie dédiée. Certaines Communautés de Communes mobilisent ponctuellement leur service « jeunesse ». Cependant à travers divers équipements culturels et naturels d'accueil du public, les Communautés de Communes ou les Syndicats Mixtes dans lesquels elles s'engagent déploient des moyens d'animation pédagogique sur ces sites (Abbaye de Bonnefont, musée de l'Aurignacien, grottes de Gargas, Maison de la Garonne, arboretum de Cardeilhac, maison de la Garonne, ...)

L'éducation représente un levier essentiel pour permettre à nos sociétés d'être plus solidaires, plus durables, et plus globalement pour répondre aux défis environnementaux qui nous sont posés. Sur le territoire, la **présence d'établissements de différents degrés est très inégalement répartie**. Les villes portes et villages à proximité du périmètre complètent les possibilités éducatives qu'offre le territoire.

Plus de 90 structures couvrent la plupart des besoins éducatifs sur le territoire :

- 77 écoles, cycle primaire (de la maternelle au CM2)
- 7 collèges, cycle secondaire (de la 6<sup>ème</sup> au lycée)
- 3 Lycées, dont 2 lycées polyvalents et 1 lycée général privé
- 1 Maison Familiale Rurale (MFR)



**Des réseaux éducatifs, associatifs et de services essentiels à la vie locale :** l'éducation représente un levier essentiel pour permettre à nos sociétés d'être plus solidaires, plus durables, et plus globalement pour répondre aux défis environnementaux qui nous sont posés.

Certaines formations présentes sur le territoire proposent des temps dédiés à l'éducation à l'environnement.

Par ailleurs, un réseau associatif est encore bien présent malgré la crise du bénévolat qui s'intensifie (présence d'ACVA – Association Cantonale de Vulgarisation Agricole, support et sentiers pédagogiques, valorisation du territoire grâce aux Espaces Naturels Sensibles - ENS). Les PETR réalisent des actions en faveur de l'environnement, partenariats, projets d'observatoire, sensibilisation, les actions pédagogiques sont néanmoins ponctuelles sans ingénierie dédiée.

## c. Culture

Les actions en faveur de la culture au sein du PNR (diagnostic institutionnel juin 2021) :

|                               | Domaines | PETR PST                                                                 | CC CG                                       | PETR PCP                                                          | CC CGS                                                                            | CC PHG                               | 5 CC                                                                                                 | PETR PDN                                                                                           | CC NB                                                                                          |
|-------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Actions</b>                | Culture  | Conseil et accompagnement des porteurs de projet, communication, projets | Appui aux projets, programmation culturelle | Projet d'observatoire des droits culturels en cours (Cf. culture) | Charte culturelle du territoire, soutien aux associations (dont « Promenade(s) ») | Soutien aux associations culturelles | Soutien aux associations, projet de "Stratégie culturelle" + équipements culturels (services dédiés) | Mission "culture" arrêtée fin 2020 (animation et accompagnement des acteurs, agenda culturel, ...) | Projet de Ludothèque mobile, actions prévues pour développer la lecture sur le territoire, ... |
| <b>Equivalent temps plein</b> |          | 0,66                                                                     | 1                                           | 0                                                                 | 0,5                                                                               | 0                                    | 1                                                                                                    | 0                                                                                                  | 0                                                                                              |

Des Communautés de Communes et des PETR engagés dans le domaine de la culture (soutien aux associations, appui à la programmation, équipements culturels – Cf. ci-avant...). Mais le niveau d'intervention des Communautés de Communes est inégal : certaines ne disposent pas ou peu d'ingénierie dédiée et n'engagent que quelques actions ponctuelles, d'autres dispose d'1 ETP dédié et structure leur intervention à travers une stratégie territoriale (la SCC vient de lancer son élaboration). L'intervention des PETR est aussi très variable : le Pays des Nestes a arrêté sa mission « culture » fin 2020, le Pays Comminges Pyrénées porte un projet d'observatoire des droits culturels.

**L'héritage culturel local - le patrimoine immatériel :** de nombreuses fêtes traditionnelles sont organisées chaque année sur le territoire. Certaines sont d'envergure et attirent un public nombreux et de spécialistes. D'autres, souvent organisées par des confréries ou comités de fêtes, mettent l'accent sur la spécificité du monde rural local ; si elles recueillent un succès moins franc, elles permettent de faire connaître les produits du terroir et sont autant de moments conviviaux pour les habitants et visiteurs, occasionnels comme réguliers.

On dénombre une multitude d'animations festives (fêtes, manifestations d'ampleur variable) qui assurent au territoire une grande visibilité : le Festival des créations télévisuelles de Luchon, le Festival d'« Jazz en Comminges », le salon de l'Agriculture « Les Pyrénéennes ». Le Centre National des Arts de la Rue - Pronomade(s)- assure également des animations et événements ponctuels, sur l'ensemble du territoire.

Des actions sont réalisées par un réseau actif d'associations et de groupes artistiques travaille à l'étude, au maintien ou à l'actualisation de pratiques culturelles traditionnelles. Des acteurs publics et certaines collectivités s'investissent dans des projets ambitieux (observatoire, communication, convention) en lien avec la culture en mobilisant par exemple des fonds européens (LEADER).

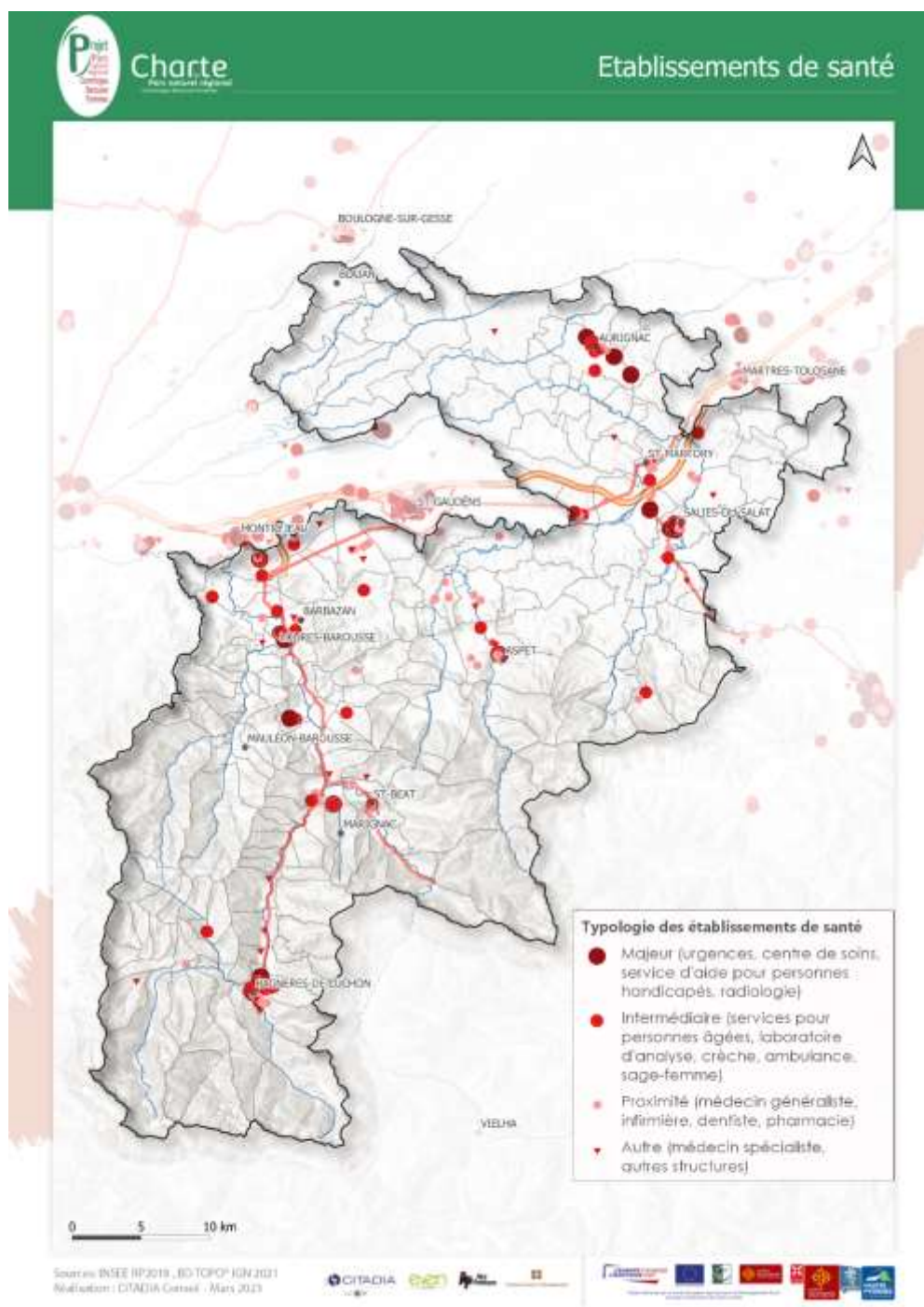
## d. Services

### Des équipements et services inégalement répartis sur le territoire

Les actions en faveurs des secteurs de la santé, de l'accompagnement social, des équipements (diagnostic institutionnel juin 2021):

|                               | Domaines          | PETR PST                                  | CC CG                                                                    | PETR PCP                                  | CC CGS                                                  | CC PHG                                                            | 5 CC                                                                                    | PETR PDN                                                                  | CC NB                                                  |
|-------------------------------|-------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Actions</b>                | Sports et loisirs | Pas d'actions                             | Equipements sportifs (terrain, gymnases)                                 | Pas d'actions                             | Equipements sportifs (piscine, gymnases, ...)           | Equipements sportifs (gymnase, base nautique, base d'escalade)    | Equipements sportifs (piscine, base de loisirs de tennis), soutien aux projets sportifs | Pas d'actions                                                             | Equipements sportifs (piscine, gymnases)               |
| <b>Equivalent temps plein</b> |                   | 0                                         | Nombreux agents/services                                                 | 0                                         | Nombreux agents/services                                | Nombreux agents/services                                          | Nombreux agents/services                                                                | 0                                                                         | Nombreux agents/services                               |
|                               | Domaines          | PETR PST                                  | CC CG                                                                    | PETR PCP                                  | CC CGS                                                  | CC PHG                                                            | 5 CC                                                                                    | PETR PDN                                                                  | CC NB                                                  |
| <b>Actions</b>                | Santé et social   | Contrat de Santé (en cours d'élaboration) | SAAD, portage repas, prévention perte d'autonomie, Contrat de santé, ... | Contrat de Santé (en cours d'élaboration) | SAAD, SSIAD, Maisons médicales et maisons de santé, ... | Maisons de santé, portage de repas, service de pompes funèbres... | SAAD, CIAS, Maison de service, Maison de santé                                          | Pas d'actions (mais le PETR est susceptible de se positionner à l'avenir) | SSIAD, maison de santé, Espace « France Service », ... |
| <b>Equivalent temps plein</b> |                   | 1                                         | Nombreux agents/services                                                 | 1                                         | Nombreux agents/services                                | Nombreux agents/services                                          | Nombreux agents/services                                                                | 0                                                                         | Nombreux agents/services                               |

Deux polarités clairement identifiées se distinguent ainsi sur des équipements plus qualifiés : la principale est Bagnères-de-Luchon jouant le rôle de polarité structurante pour de nombreuses communes rurales, dans plusieurs domaines allant du médical à la culture. La seconde : Salies-du-Salat, au nord du territoire, concentre quelques équipements supérieurs. Du fait de la proximité des communes du nord du territoire aux pôles urbains extérieurs (Saint-Gaudens principalement), elles disposent de peu d'équipements dits structurants. **La question de l'accessibilité aux équipements est capitale sur l'ensemble du territoire, face aux besoins d'une population vieillissante.**



## e. Économie et emploi

Les interventions des collectivités dans les domaines liés à l'économie (diagnostic institutionnel juin 2021)

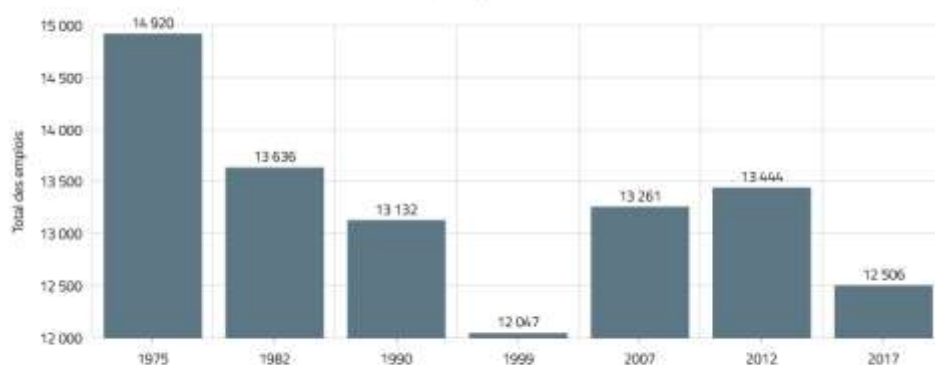
| Actions                | Domaines                          | PETR PST                                                                 | CC CG                                                                                                              | PETR PCP                                                                                                                                                                                           | CC CGS                                                           | CC PHG                                | 5 CC                                                                                                                     | PETR PDN                                                                                                                | CC NB                      |
|------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
|                        | Economie                          | Soutien aux porteurs de projet via les contrats financiers (LEADER, ...) | ZAC, aides aux entreprises, animation, Contrat Territoire Industrie Comminges Nestes (Cf. PETR du Pays des Nestes) | Soutien aux porteurs de projet via les contrats financiers (Leader, ...), Contrat Territoire Industrie Comminges Nestes (Cf. PETR du Pays des Nestes), Schéma de développement économique en cours | ZAC, aides aux entreprises, animation, Tiers lieux de St-Martory | ZAC, aides aux entreprises, animation | ZAC, aides aux entreprises, animation, plateforme "commerce locale" + Parc des expositions de St-Gaudens (service dédié) | Soutien aux porteurs de projet via les contrats financiers (LEADER, ...), Contrat Territoire Industrie Comminges Nestes | ZAC, aides aux entreprises |
| Equivalent temps plein | (industrie, artisanat, commerces) | Lien Ingénierie des Contrats                                             | 1                                                                                                                  | Part d'1 ETP "Ress. locales"                                                                                                                                                                       | 1                                                                | 1                                     | 3                                                                                                                        | 1 (commun 2 PETR + CC CG)                                                                                               | 2,5                        |

Des Communautés de Communes fortement engagées dans le domaine de l'Économie (industrie, commerce et artisanat) avec d'importants moyens financiers (investissements, subventions, locaux et équipements, ...). L'ingénierie dédiée reste parfois modeste et récente.

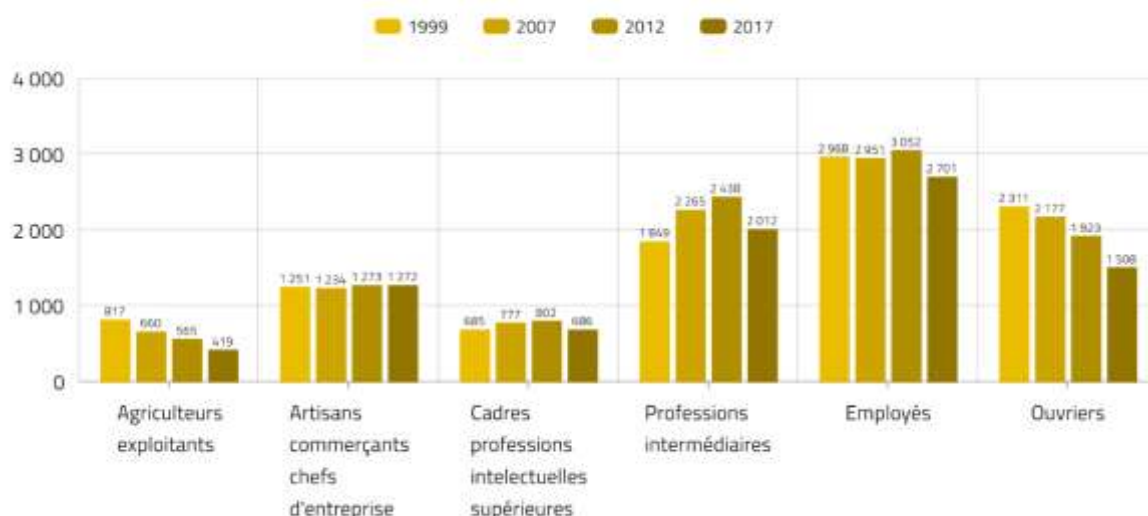
Dans ce domaine, les Communautés de Communes ont le plus souvent souhaité que l'intervention des PETR reste assez modeste (accueil de porteurs de projets, animation des animateurs des Communautés de Communes, portage de contrats financiers) avec peu d'ingénierie dédiée. Les PETR cherchent néanmoins à se positionner davantage à cette échelle d'intervention (ex : Contrat Territoire Industrie Comminges Nestes porté par le PETR du Pays des Nestes pour le compte de 7 communautés de Communes, Schéma de développement économique en cours à l'échelle du PETR du Pays Comminges).

Assez peu pourvoyeur d'emplois, le périmètre de projet du PNR connaît de surcroît **une baisse continue du nombre d'emplois depuis 1975**. L'agriculture, l'économie présentielle, les services publics et de transport représentent les principaux secteurs d'emploi du territoire. Concentrés en majorité dans la vallée du Luchonnais, **les nombreux emplois touristiques, saisonniers et souvent précaires**, représentent une des spécificités économiques du territoire.

Évolution du nombre d'emplois entre 1975 et 2017



Évolution de la répartition des actifs par CSP entre 1999 et 2017



L'économie présentielle est fortement présente sur l'ensemble du territoire et représente un élément majeur de son ossature économique : 81% des actifs salariés travaillent dans la sphère présentielle qui représente 63,58% des établissements présents sur le territoire.

*« Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. (INSEE) »*

Il s'agit d'une valeur forte au regard des différents échelons, qu'ils soient départementaux (75,1% des actifs salariés dans les Hautes-Pyrénées, 61,6% pour la Haute-Garonne), régional (68,1%) ou même national (65,6%).

Elle met en lumière la faiblesse de l'économie productive du territoire, la diminution de l'importance économique de l'agriculture, la présence d'une économie touristique et surtout les dépendances économiques envers les bassins d'emplois localisés à proximité du territoire.

Un certain nombre de structures existe sur le territoire. Ces structures tendent à construire un modèle de développement liant l'activité économique à l'utilité sociale. Elles constituent un levier de développement important au regard des différents enjeux sur le territoire. Il s'agit d'un domaine économique important :

- À l'échelle de la Haute-Garonne en 2014, cette économie représentait 10,5% des établissements employeurs et 8,6% des salariés, selon le CRESS Occitanie
- À l'échelle des Hautes-Pyrénées en 2014, cette économie représentait 10% des établissements employeurs, 13,8% des salariés du département et 1 salarié privé sur 5, toujours selon le CRESS Occitanie.

La part de cette économie est croissante car elle correspond à un ensemble de réponses aux différents enjeux économiques, sociaux ou encore environnementaux.

## f. AFOM « Équipements, services, économie et emploi »



### AFOM

#### ➡ ATOUTS

- ✓ Une économie touristique dynamique sur l'ensemble du territoire
- ✓ La résistance de l'activité agricole
- ✓ Une économie présentielle source d'emplois
- ✓ Un cadre de vie attractif
- ✓ Des polarités structurantes en termes d'équipements, notamment Bagnères-de-Luchon permettant une certaine autonomie du territoire
- ✓ Des communes au nord bien dotées en termes d'équipements de proximité
- ✓ Un réseau routier permettant un accès aisé à des équipements supérieurs localisés à l'extérieur du territoire
- ✓ Un maillage commercial restant présent en milieu rural

#### ➡ OPPORTUNITÉS

- ✓ La proximité avec l'A64 qui reste à mieux exploiter
- ✓ Une production agricole à valoriser
- ✓ Le prolongement de l'économie touristique autour du modèle de quatre saisons
- ✓ Un potentiel filière bois important qui demeure sous-exploité
- ✓ Des polarités structurantes dont le poids doit continuer à être renforcé
- ✓ Déploiement d'équipements et services mutualisés en milieu rural
- ✓ Le déploiement du numérique en appui aux espaces faiblement dotés en équipements et services
- ✓ 5 communes (Aspet, Aurignac, Bagnères-de-Luchon, Salies-du-Salat, Saint-Martory) labellisées Petites Villes de Demain - PVD

#### ➡ FAIBLESSES

- ✓ Des catégories socio-professionnelles supérieures peu représentées
- ✓ Un chômage important, notamment chez les jeunes
- ✓ Une dynamique de l'emploi assez faible et dépendance aux pôles extérieurs sur le champ de l'emploi
- ✓ Une économie pyrénéenne très saisonnière
- ✓ Des déplacements domicile-travail importants
- ✓ Un taux d'équipement qui demeure généralement faible
- ✓ Une désertification médicale à l'œuvre en milieu rural
- ✓ Le nord du territoire souffre d'un manque d'équipements supérieurs, en lien avec sa proximité avec les pôles urbains voisins
- ✓ Une faible densité qui rend difficile le maintien d'équipements et de services

#### ➡ MENACES

- ✓ Le manque d'opportunités pour les jeunes actifs
- ✓ Une déprise agricole importante
- ✓ Une économie sur la partie sud qui demeure peu diversifiée
- ✓ Un secteur touristique fortement lié à la neige, menacé à terme par le dérèglement climatique
- ✓ La désertification du milieu rural par les équipements et services, notamment publics
- ✓ Une perte d'attractivité des territoires ruraux en l'absence d'équipements et de services
- ✓ Un territoire à deux vitesses (Nord / Sud)



### ENJEUX

- ➡ Favoriser le maintien et le développement de savoir-faire artisanaux et industriels (rétro-innovation)
- ➡ Développer une sylviculture durable
- ➡ Réfléchir à l'offre d'équipements et de services à la population selon l'évolution des besoins
- ➡ Miser sur l'économie sociale et solidaire (ESS)
- ➡ Préserver l'activité agricole et pastorale
- ➡ Déployer le numérique en tant que substitut des équipements et services parfois peu présents en milieu rural



## 2. Un territoire support de tourisme

Les interventions des collectivités dans le domaine du tourisme (diagnostic institutionnel juin 2021) :

|                                | Domaines | PETR PST                                                                 | CC CG                                                                                                 | PETR PCP                                                                                                          | CC CGS                                                                                                                          | CC PHG                                                                                                                                                                                                              | 5 CC                                                                                                                                                                         | PETR PDN                                                            | CC NB                                                                                                                                                             |
|--------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Actions</b>                 | Tourisme | Soutien aux porteurs de projet via les contrats financiers (Leader, ...) | OTI en régie directe (accueil - 3 ETP -, animation, stratégie et développement de l'offre, promotion) | Soutien aux porteurs de projet via les contrats financiers (Leader, ...), marketing touristique et d'attractivité | OTI (7 salariés dont 1 saisonnier) conventionné (accueil, animation, stratégie et promotion), développement de l'offre en régie | OTI (14 salariés) conventionné et co-dirigé (accueil, animation, promotion), stratégie et développement de l'offre en régie + interv. Dans 2 SM aux côtés du département (SM Montagne, SM St Bertrand de Comminges) | OTI (10 salariés) conventionné (accueil, animation, stratégie, développement et promotion), gestion d'un réseau de randonnées (5,4 ETP) et arboretum de Cardeillac (0,8 ETP) | Animation du réseau des OT, Projet E-Tourisme, projet de Voie verte | OTI en régie directe (accueil, animation, développement, promotion), grottes de Gragas (6 ETP), Station de ski de Nistos (7 ETP) et piscine biologique de Nestier |
| <b>Equivalents temps plein</b> |          | Lien Ingénierie des Contrats                                             | 5 dont 3 "accueil/séjour"                                                                             | Part d'1 ETP "Ress. locales"                                                                                      | Au sein de l'OTI                                                                                                                | 2,5                                                                                                                                                                                                                 | Au sein de l'OTI + 6,2                                                                                                                                                       | Part d'1 ETP "Développement"                                        | 3 lié à l'OTI + ETP/sites                                                                                                                                         |

Des Communautés de Communes fortement engagées dans le domaine du tourisme soit en régie ou par convention avec leurs Offices de tourisme intercommunaux. Certaines disposent de moyens d'ingénierie dédiés en interne (2 à 3 ETP). Tous mobilisent des moyens importants pour créer, gérer et valoriser l'offre d'itinérance (ex : service « itinérance » de la 5C doté de 6.2 ETP). Les stratégies de développement touristique existantes ou en cours de formalisation témoignent de leur montée en puissance dans ce domaine.

Dans ce domaine, les Communautés de Communes semblent avoir du mal à positionner l'intervention des PETR à cette échelle (échelle de « Destination touristique » ?). Aussi, l'intervention des PETR est très variable d'un PETR à l'autre. Ils n'ont d'ailleurs pas, ou très peu, d'ingénierie dédiée.

Offrant un large panel de possibilités touristique, le territoire s'organise autour de deux espaces complémentaires en matière de tourisme :



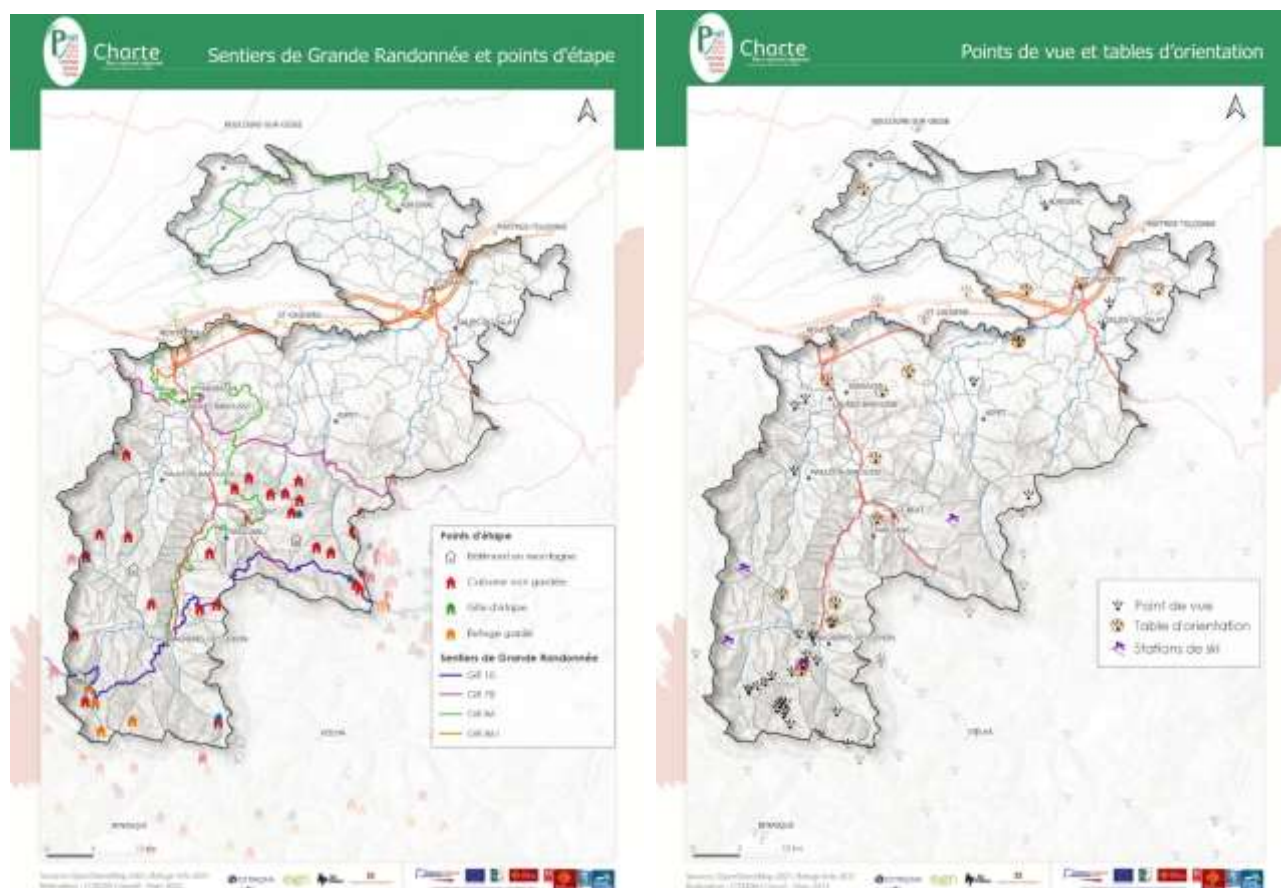
Fouilles romaines à Saint-Bertrand-de-Comminges  
« environnementale » de ces sites.

La partie nord, où les vestiges de l'Histoire composent un maillage de sites remarquable d'un point de vue historique, nécessitant d'être structuré. Ce premier secteur bénéficie également d'une offre complémentaire d'activités de pleine nature.

La partie sud, où les montagnes et piémonts offrent des sites naturels remarquables, reconnus et fréquentés, supports d'activités de plein air variées. Le développement et le maintien de l'attractivité de ces espaces peut être contraint par la nécessaire préservation de la qualité

Le développement des activités de pleine nature (pratique de la randonnée, du trail, du cyclisme et cyclotourisme) doit être réalisé en cohérence avec les stratégies de conservation des espèces et espaces naturels afin de respecter les zones sensibles et la faune associée. De nombreux sites d'escalade et de spéléologie participent à la diversification des activités possibles.

Plusieurs espaces aquatiques sont susceptibles d'être valorisés par une activité touristique aquatique (lacs de Badech, Géry, Barbazan, notamment, mais également des abords de Garonne).



La valorisation de l'ensemble de ses ressources touristiques (musées, sites remarquables, activités de pleine nature, aqualudisme, etc.) doit permettre la **préservation à long terme des sites mobilisés**. L'encadrement des Unité Touristiques Nouvelles (UTN) doit pouvoir concilier, en montagne, développement des activités de pleine nature (Ski en hiver principalement), modernisation des équipements de refuge, développement d'activités sportives et respect du paysage.



Le développement d'une offre de découverte des richesses environnementales et culturelles locales pourrait être proposé en plaine et dans le piémont pyrénéen. Les stratégies établies ou en cours de formalisation témoignent de la montée en compétence des communautés de communes du territoire, avec les Offices de tourisme intercommunaux, dans ce domaine. Locomotive économique, les activités hivernales se répartissent dans les 4 stations de ski aménagées du territoire. Chacune d'entre elle dispose d'un positionnement touristique différent (fonctionnement, clientèle, etc) et peut être le support d'activités « quatre saisons ». Le dérèglement climatique, mettant en difficulté ce type d'activité (enneigements incertains, fonte rapide, moins de stockage de neige sur de longues période, etc) interroge le devenir et la fréquentation des stations dédiées majoritairement aux sports d'hiver.

***Les évolutions des attentes environnementales doivent être prises en compte afin de valoriser au mieux l'agrotourisme et des formes de tourisme respectueuses de l'environnement, qui représentent des activités en développement. De meilleures capacités d'analyse des fréquentations permettraient de réellement mesurer les usages des sites et leurs évolutions***

## a. AFOM « Tourisme »



### AFOM

#### ⇒ ATOUTS

- ✓ Des atouts patrimoniaux, culturels, naturels importants et reconnus
- ✓ Des moteurs touristiques d'envergure régionale
- ✓ Une labellisation importante de la richesse touristique du territoire
- ✓ Des acteurs institutionnels conscients et proactifs sur les questions touristiques
- ✓ Attractivité des montagnes face au réchauffement des températures moyennes en plaines

#### ⇒ FAIBLESSES

- ✓ La forte saisonnalité de l'emploi
- ✓ Certains espaces dépendants à l'économie touristique
- ✓ La vétusté de certaines installations (équipements, meublés locatifs, etc.)

#### ⇒ OPPORTUNITÉS

- ✓ Des atouts touristiques qui demeurent à exploiter
- ✓ Le développement d'un tourisme durable respectueux de l'environnement et de la culture locale
- ✓ La formation des employés saisonniers
- ✓ La mise en réseau des initiatives
- ✓ Le Plan Montagnes d'Occitanie
- ✓ Le Plan Avenir Montagnes
- ✓ La proximité de centres urbains et le projet de liaison ferroviaire

#### ⇒ MENACES

- ✓ Le manque de capacité d'adaptation aux nouveaux modes de pratique touristique
- ✓ Le changement climatique impactant le tourisme de neige
- ✓ Une baisse récente de la fréquentation des stations de ski



### ENJEUX

- ⇒ Promouvoir de nouvelles pratiques touristiques de pleine nature et/ou plus respectueuses de l'environnement
- ⇒ Prolonger les saisons touristiques autour d'un modèle de « quatre saisons »
- ⇒ Valoriser la richesse naturelle du territoire comme levier de développement touristique
- ⇒ Poursuivre la reconnaissance et la labellisation des atouts touristiques du territoire
- ⇒ Concrétiser une destination commune (Comminges Pyrénées) via la mise en réseau d'acteurs et la création de produits touristiques
- ⇒ Porter une démarche de sensibilisation à la fragilité des milieux naturels et au partage de l'espace, sur les sites fréquentés auprès du grand public

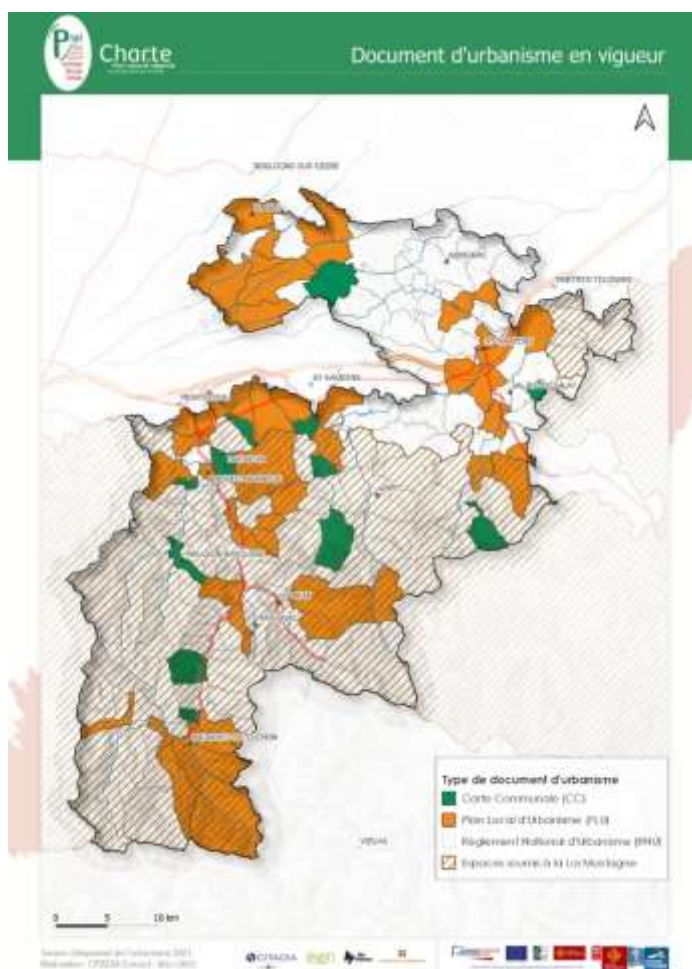


### 3. Une consommation de l'espace localisée à réinterroger

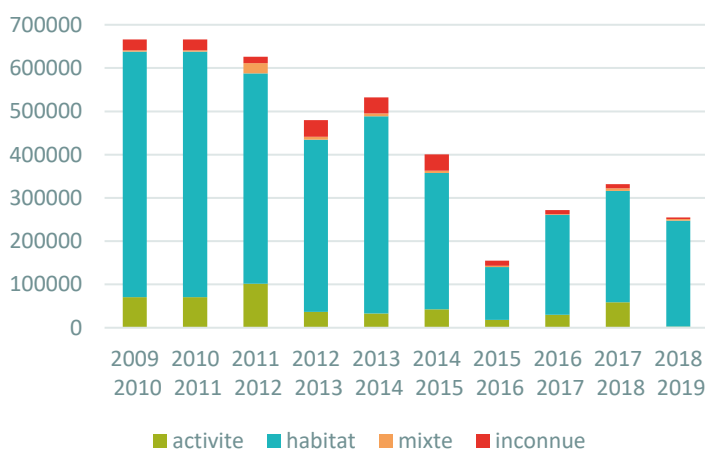
Les interventions des collectivités dans le domaine de l'aménagement (diagnostic institutionnel juin 2021) :

|                                | Domaines                         | PETR PST  | CC CG                                                                        | PETR PCP  | CC CGS                                                                        | CC PHG | 5 CC                                                                                                                 | PETR PDN                                                     | CC NB                                                                                 |
|--------------------------------|----------------------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Actions</b>                 | Urbanisme, aménagement, logement | SCOT, ADS | Compétence SCOT transférée mais<br>PLH, appui aux docs d'urbanisme communaux | SCOT, ADS | Compétence SCOT transférée mais Service Local de l'Habitat (porté par la 5 C) |        | Compétence SCOT transférée mais PLUI, Service Local de l'Habitat (pour les 3 CC), PLH, ORT, Petites Villes de Demain | Compétence SCOT portée par un SM dédié, pas d'autres actions | Compétence SCOT transférée mais PLUI, SOPHA, Petites Villes de Demain (1 ETP à venir) |
| <b>Équivalents temps plein</b> |                                  | 14        | 0,5                                                                          | 8         | -                                                                             | -      | 13                                                                                                                   | 0                                                            | Part d'1 ETP "Dévelop. Terr"                                                          |
|                                | dont SCOT/PLUi/PLH               | 1         | 0,5                                                                          | 1         | -                                                                             | -      | 4                                                                                                                    |                                                              | -                                                                                     |
|                                | dont ADS                         | 13        | -                                                                            | 7         | -                                                                             | -      | -                                                                                                                    |                                                              | -                                                                                     |
|                                | dont SLH                         |           |                                                                              |           |                                                                               |        | 6                                                                                                                    |                                                              | -                                                                                     |

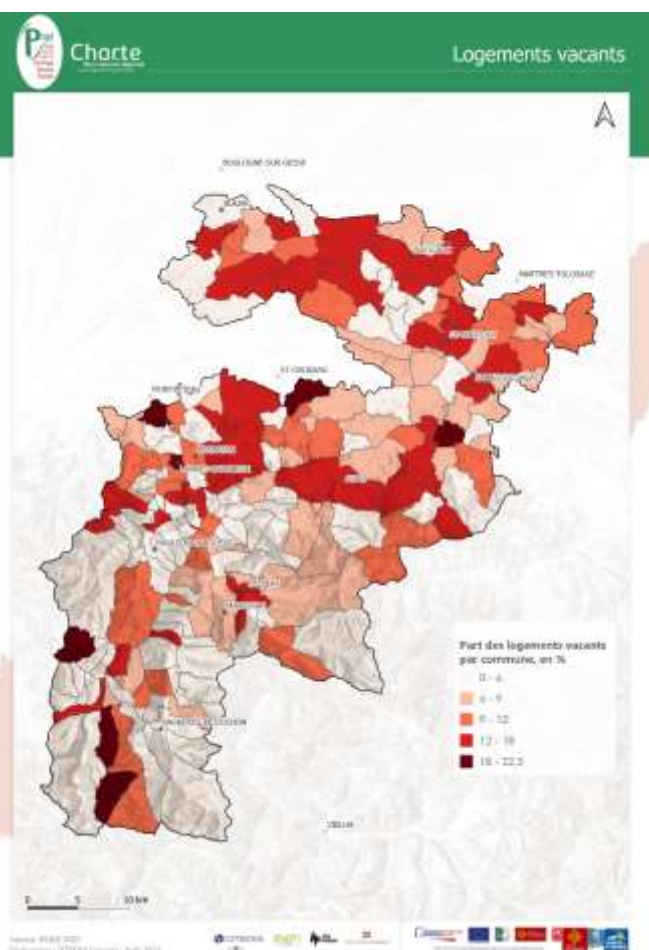
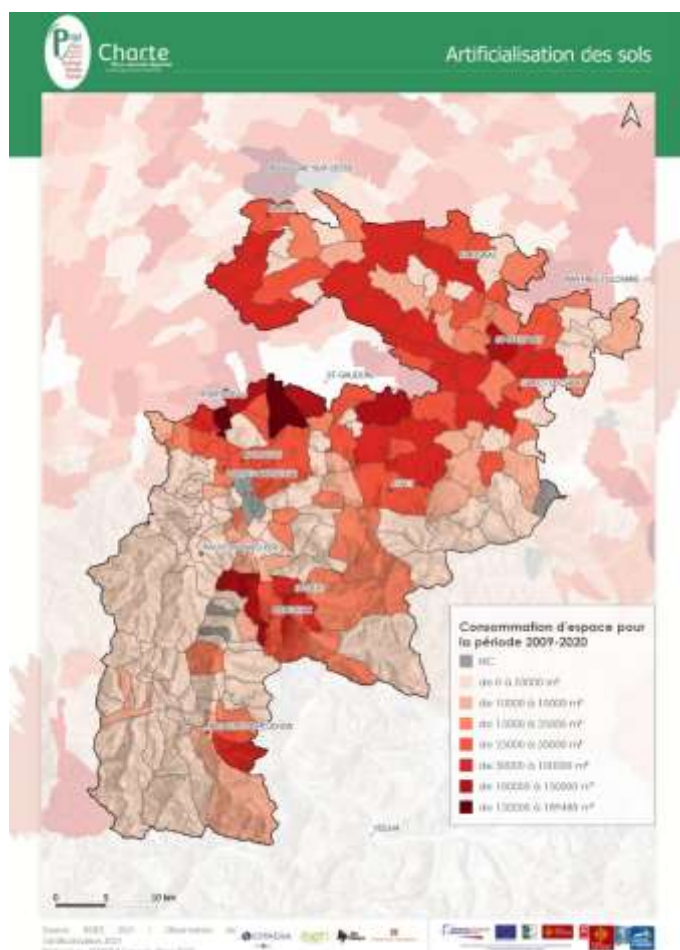
Les PETR (2 sur 3) et les Communautés de Communes fortement engagées dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme (SCOT, PLUi, et ADS) et le logement (PLH, SLH, ...). Néanmoins l'intervention des PETR reste ciblée sur l'urbanisme réglementaire et avec des moyens limités (1 ETP), le niveau d'intervention des Communautés de Communes est inégal (seules 3 Communautés de Communes sur 5 ont pris la compétence PLUi).



Flux d'artificialisation des sols entre 2009 et 2019 par type d'activité, en m<sup>2</sup> sur le territoire du PNR



Sur les 195 communes envisagées dans le périmètre de projet de création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées, une soixantaine de communes ont approuvé un document d'urbanisme. Plus des deux tiers des communes sont soumises à la Loi Montagne.



Sur l'ensemble des 195 communes du territoire, l'artificialisation d'espaces observée entre 2009 et 2020 (via l'observatoire de l'artificialisation des sols) s'élève à 456,38 Hectares. Sur les 11 dernières années observées, c'est donc en moyenne 41,49 Hectares d'espaces Agricoles, Naturels ou Forestiers par an qui sont artificialisés.

En moyenne, cela représente une artificialisation de 5 217m<sup>2</sup> par nouveau ménage accueilli sur le territoire si l'on ne considère que la consommation liée à l'habitat. **Plus de 80% de l'artificialisation du territoire est liée au développement de l'habitat.**

Excepté dans les secteurs à proximité de Saint Gaudens, proches de la Garonne et de l'autoroute, le développement de la vacance de logement est corrélé avec les secteurs qui ont des taux d'artificialisation des sols les plus élevés du territoire.

***L'économie foncière, si elle apparaît dans le ScoT le plus étendu à l'échelle du projet de PNR, ne transparait pas encore dans les documents d'urbanisme communaux récents. Les projections démographiques et l'accueil de nouvelles populations génère des trajectoires parfois ambitieuses lors de la création des documents de planification, occasionnant des ouvertures à l'urbanisation relativement généreuses au regard de l'accueil de populations réel observé.***

## a. AFOM « Consommation d'espace »



### AFOM

#### ➡ ATOUTS

- ✓ Un regain démographique inscrit sur une longue période
- ✓ Un territoire attractif, avec un solde migratoire continuellement positif
- ✓ Des communes bénéficiant de l'influence et du rayonnement économique de Saint-Gaudens
- ✓ Trois SCOT sur le périmètre du PNR structurant des ambitions communes en matière d'aménagement
- ✓ Un PLUi en cours d'élaboration sur la partie Plaine

#### ➡ OPPORTUNITÉS

- ✓ Un nouvel attrait des territoires ruraux stimulé par la crise du COVID – 19
- ✓ La volonté d'inscription dans un Parc Naturel Régional permettant la valorisation paysagère, environnementale et culturelle d'une identité locale, source d'attractivité à moyen et long terme

#### ➡ FAIBLESSES

- ✓ Des disparités territoriales importantes
- ✓ Une dynamique démographique concentrée autour des pôles et des axes majeurs de communication
- ✓ Une forte part des ménages composés d'une seule personne et de familles monoparentales, conjuguée à une baisse des familles avec enfants
- ✓ Un solde migratoire qui ne permet pas de compenser le solde naturel négatif et qui explique la perte de population
- ✓ Une population plutôt âgée avec une forte représentation des plus de 60 ans (+ 3 % en 5 ans) associée à une baisse de l'ensemble des classes d'âges inférieures
- ✓ Un indice de jeunesse faible et qui se dégrade

#### ➡ MENACES

- ✓ Une baisse de la qualité de vie dans les espaces les plus éloignés des pôles (éloignement des services)
- ✓ Une distribution foncière mettant en cause l'accueil de nouvelles populations à long et très long terme
- ✓ Plus de la moitié des communes du projet de PNR ne sont pas couvertes par un document d'urbanisme



### ENJEUX

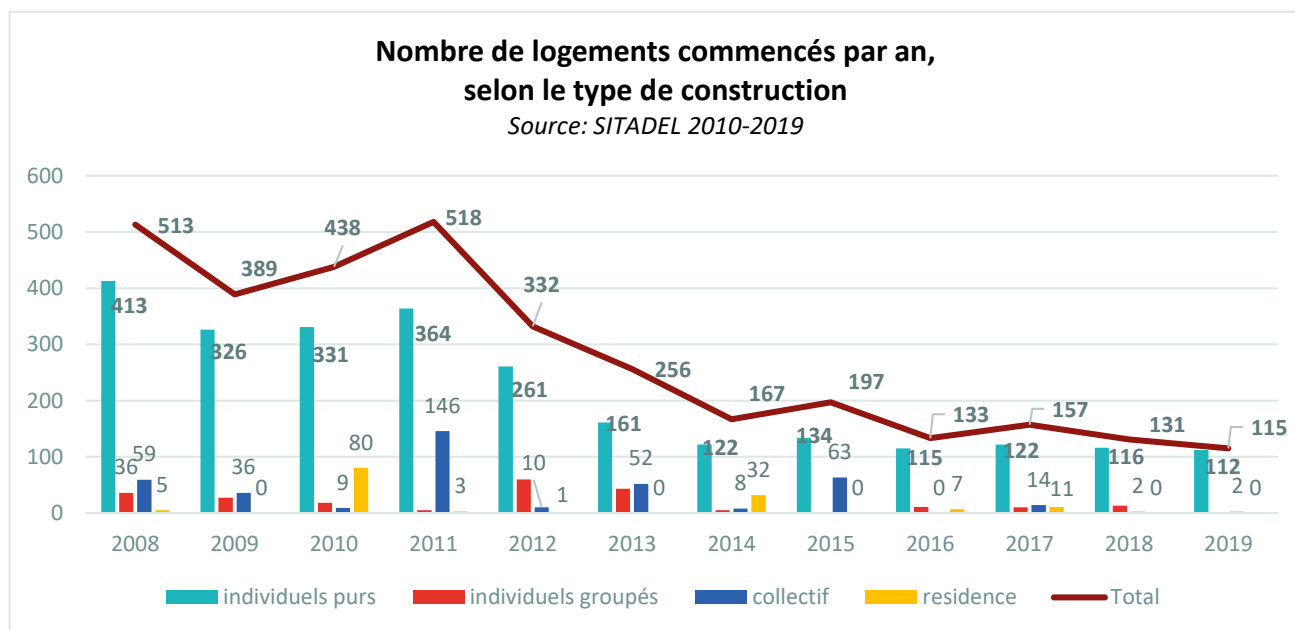
- ➡ Apporter un soutien en matière d'ingénierie de projet locaux
- ➡ Outiller les décideurs locaux de cahiers techniques réalisés sur mesure à l'environnement du projet de PNR afin de favoriser un urbanisme durable qui s'intègre à l'environnement de projet

- ➡ Favoriser une gestion économe de l'espace par la contractualisation d'objectifs dédiés au territoire du PNR en lien avec l'ambition du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- ➡ Être moteur dans le portage de solutions alternatives et innovantes en matière d'accompagnement de projets interterritoriaux



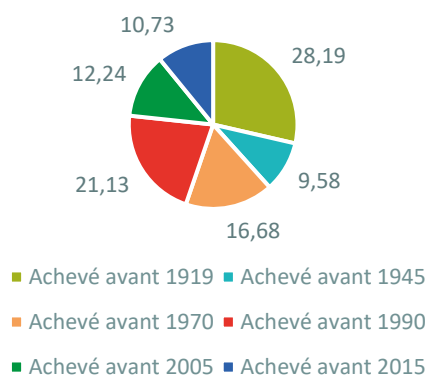
## 4. Des dynamiques du logement dans un espace rural

Si le nombre d'habitants sur le territoire de projet du PNR est quasiment le même en 2018 (48 133 habitants) qu'en 1975 (48 687 habitants), **le nombre de logement a augmenté de près de +50% entre 1975 et 2018** passant de 26 500 à environ 39 600. Cette évolution s'explique par différents facteurs : le recours au logement neuf, le développement de résidences secondaires (touristiques notamment), et le desserrement des ménages (l'évolution du nombre de personnes par foyer est passé de 2.88 personnes en 1975 à 2.06 en 2018, soit un besoin de logements plus important pour le même nombre d'habitants). L'évolution des tailles des logements présente une augmentation plus importante de T2 mais également une augmentation de la proportion des grands logements, ce qui ne correspond pas à la baisse du nombre de personne par foyer, mais est lié au marché du logement du territoire, fortement porté par le modèle de la maison individuelle pavillonnaire.



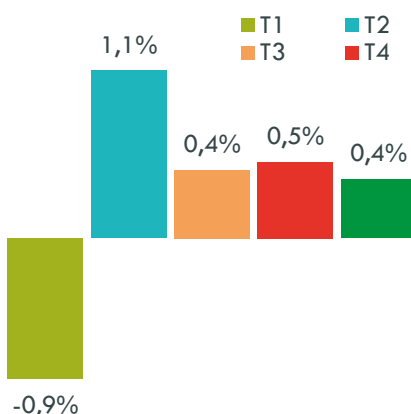
**Ancienneté de construction des résidences principales parmi les résidences principales construites avant 2016**

Source : INSEE RP 2018



**Taux d'évolution annuel des résidences principales par typologie entre 2013 et 2018 -**

Source : INSEE RP 2018



## a. AFOM « Logements »



### AFOM

#### ➡ ATOUTS

- ✓ De nombreuses résidences secondaires, témoignant du potentiel touristique du territoire
- ✓ Une dynamique de la construction neuve plus marquée sur les communes limitrophes de Saint-Gaudens
- ✓ Une dynamique globale de construction portée par le logement individuel
- ✓ Des prix de logements accessibles

#### ➡ OPPORTUNITÉS

- ✓ Un dynamisme de la construction permettant d'accueillir de nouveaux habitants
- ✓ La mise en place de politiques locales de rénovation énergétique
- ✓ L'optimisation du service local de l'habitat déjà bien implanté sur le territoire
- ✓ 5 communes (Aspet, Aurignac, Bagnères-de-Luchon, Salies-du-Salat, Saint-Martory) labellisées Petites Villes de Demain

#### ➡ FAIBLESSES

- ✓ Un parc de logements vacants inégalement réparti et en légère hausse depuis 10 ans (8 % du parc)
- ✓ Un dynamisme de la construction lié au desserrement des ménages (décohabitation, veuvage)
- ✓ Une faible diversité typologique de l'offre de logements qui accentue les difficultés d'installation des jeunes couples
- ✓ Une prédominance de l'habitat individuel
- ✓ Un parc de logements ancien, majoritairement construit avant 1990

#### ➡ MENACES

- ✓ Une problématique de dégradation des logements vacants dans certains centres-bourgs
- ✓ Une dévitalisation de certains centres-bourgs
- ✓ Une forte proportion de logements anciens induisant une certaine sous-occupation du parc
- ✓ Des difficultés de rénovation des logements énergivores



### ENJEUX

- ➡ Promouvoir un habitat durable
- ➡ Développer l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation
- ➡ Lutter contre la vacance et faciliter l'adaptation du bâti ancien aux besoins des ménages actuels tout en limitant les pressions nouvelles
- ➡ Encourager la mixité sociale, intergénérationnelle et l'habitat pluriel
- ➡ Maîtriser l'urbanisation et donner la priorité au réinvestissement des tissus urbains existants

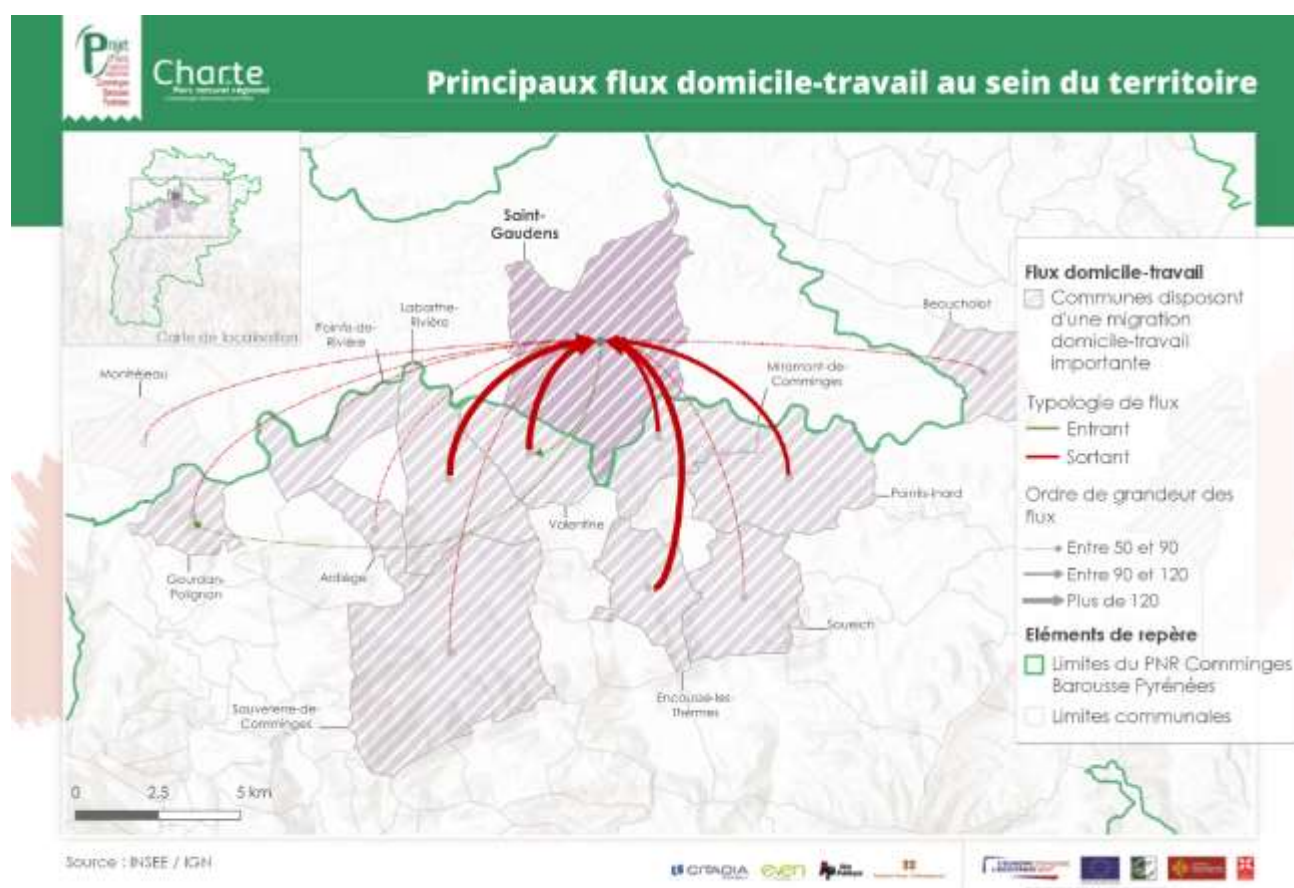


## 5. Des mobilités à accompagner dans un contexte de transition énergétique

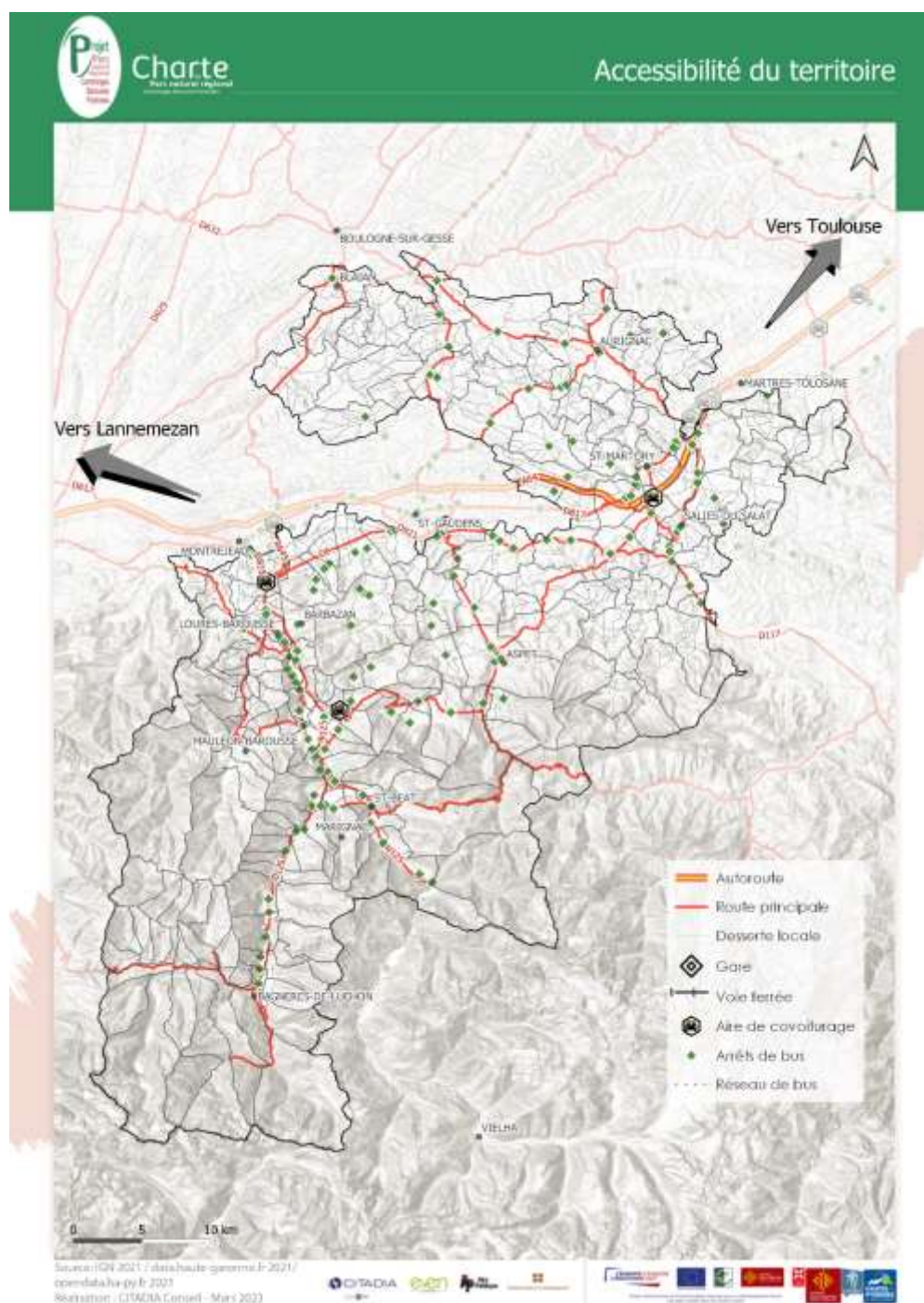
Les interventions des collectivités dans le domaine de la mobilité (diagnostic institutionnel juin 2021) :

| Domaines                                    | PETR PST                                                              | CC CG                                                     | PETR PCP                          | CC CGS                                                       | CC PHG                            | 5 CC                                                                                             | PETR PDN                                                                  | CC NB                                                                                    |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déplacements, transports et infrastructures | Plan de Mobilité Rurale, Schéma Directeur vélo, expérimentations, ... | Transport à la demande, voirie communales (service dédié) | Projet de Plan de Mobilité Rurale | Transport à la demande, + voiries communales (service dédié) | Voirie communales (service dédié) | Transport en commun sur St-Gaudens, transport à la demande, voiries communales (services dédiés) | Pas d'actions (mais le PETR est susceptible de se positionner à l'avenir) | Etude « mobilité » en cours, transport à la demande + ligne de transport (service dédié) |
|                                             | 1                                                                     | 0,5                                                       | Part d'1 ETP "Ress. locales"      | Nbrx agents/services                                         | Nbrx agents/services              | Nbrx agents/services                                                                             | 0                                                                         | Nbrx agents/services                                                                     |

Des Communautés de Communes fortement engagées sur un des « piliers historiques » de leur intervention liés au service à la population : Transports & Voirie. Elles ont parfois confié aux PETR le portage de démarches structurantes à cette échelle supra-communautaire (ex : plan de mobilité rurale).



**Le secteur nord du territoire concentre les flux « domicile – travail » les plus importants.** Les flux sortants se dirigent vers Saint Gaudens (les flux inférieurs à 50 navetteurs/jours ne sont pas considérés pour des raisons de fiabilité statistique) et on observe des flux entrants de travailleurs en direction des communes de Valentine et de Gourdan-Polignan, depuis Saint Gaudens.



Au regard des enjeux pluriels qui existent autour de la présence de lignes ferroviaires (socialement, écologiquement, économiquement, ...) des travaux sont en cours pour la réalisation de la première ligne de train fonctionnant à l'hydrogène en France, avec une mise en circulation prévue pour 2024 sur la ligne reliant Montréjeau -Gourdan Polignan à Luchon, désélectrifiée en 2018.

Les modes alternatifs à l'autosolisme doivent être encouragés et facilités sur le territoire avec la mise en place d'espaces de covoiturages dédiés et sécurisés pour les piétons, les véhicules voire les vélos lorsque la localisation s'y prête.

Au regard des enjeux pluriels qui existent autour de la présence de lignes ferroviaires (socialement, écologiquement, économiquement, ...) des travaux sont en cours pour la réalisation de la première ligne de train fonctionnant à l'hydrogène en France, avec une mise en circulation prévue pour 2024 sur la ligne reliant Montréjeau -Gourdan Polignan à Luchon, désélectrifiée en 2018.

Les publics les plus fragiles sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés avec les déplacements automobiles : demandeurs d'emploi, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes, etc.

Si les natures des difficultés rencontrées pour accéder à la mobilité sont variées (accessibilité économique, physique, organisationnelle, ...) les solutions à mettre en œuvre devront l'être d'autant plus pour correspondre aux besoins de l'ensemble des populations du territoire.

## a. AFOM « Mobilités »



### AFOM

#### ➡ ATOUTS

- ✓ Un réseau de voirie développé et structuré sur l'ensemble du territoire
- ✓ Une bonne connexion aux réseaux autoroutier et ferroviaire au nord du territoire
- ✓ Des acteurs institutionnels qui ont majoritairement saisis les enjeux liés aux mobilités et à l'accessibilité

#### ➡ OPPORTUNITÉS

- ✓ Un levier ferroviaire à actionner avec des infrastructures déjà existantes
- ✓ Le projet de train à hydrogène Montréjeau-Luchon
- ✓ Un déploiement du numérique qui doit venir rapprocher les services de la population sur les parties rurales et limiter les besoins de mobilité
- ✓ Un déploiement d'équipements de mobilités douces sur tout le territoire qu'il serait possible de lier avec une stratégie environnementale plus globale

#### ➡ FAIBLESSES

- ✓ Une dépendance à l'automobile généralisée sur tout le territoire
- ✓ L'isolement géographique d'une large partie sud du territoire
- ✓ De l'emploi localisé au-delà du territoire, nécessitant souvent de longs trajets automobiles
- ✓ Des mobilités douces encore peu présentes
- ✓ Un large réseau routier à entretenir tout le long de l'année
- ✓ Un numérique en cours trop peu présent

#### ➡ MENACES

- ✓ Des tensions saisonnières des besoins de stationnement sur la partie sud du territoire
- ✓ Des difficultés de mobilité pour les publics les plus fragiles
- ✓ Des personnes en situation de précarité qui peuvent se retrouver isolées
- ✓ Une hausse des énergies fossiles impactant fortement le territoire



### ENJEUX

- ➡ Développer les interconnexions entre les moyens de mobilités existants et projetés (Pôles d'échanges multimodaux, connexion de services de mobilité avec les aires de covoiturage, ...)
- ➡ Faire de la « non mobilité » un levier de la diminution des besoins de déplacements et de l'attractivité territoriale en structurant le territoire des infrastructures nécessaires au télétravail et aux services (MSAP, Tiers-lieux, espaces de coworking,...)
- ➡ Maitriser les besoins et attentes en matière de mobilité sur le territoire afin de proposer une offre au près des besoins des populations
- ➡ Maintenir l'offre ferrée et se servir du projet de train à hydrogène comme catalyseur



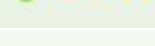
## 6. Un cadre de vie de qualité mais vulnérable

Les interventions des collectivités dans le domaine du cadre de vie (diagnostic institutionnel juin 2021) :

|                               | Domaines                                   | PETR PST      | CC CG                                            | PETR PCP      | CC CGS                                           | CC PHG                                                                                                | 5 CC                                             | PETR PDN                               | CC NB                                            |
|-------------------------------|--------------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>Actions</b>                | Risques naturels (Inondation - Cf. GEMAPI) | Pas d'actions | Compétence PI transférée et pas d'autres actions | Pas d'actions | Compétence PI transférée et pas d'autres actions | Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne (STEPRIM), travaux sur ouvrages RTM | Compétence PI transférée et pas d'autres actions | Pas d'actions (hormis le PI de GEMAPI) | Compétence PI transférée et pas d'autres actions |
| <b>Equivalent temps plein</b> |                                            | 0             |                                                  | 0             |                                                  | 1,3                                                                                                   |                                                  | 0                                      |                                                  |

La Communauté de Communes des Pyrénées Hauts Garonnaises fortement engagée dans des actions liées aux risques naturels, compte-tenu des caractéristiques géomorphologiques de son territoire (en lien étroit avec le Syndicat Mixte Garonne Amont). Les risques d'inondations sont abordés dans le cadre de la compétence GEMAPI.

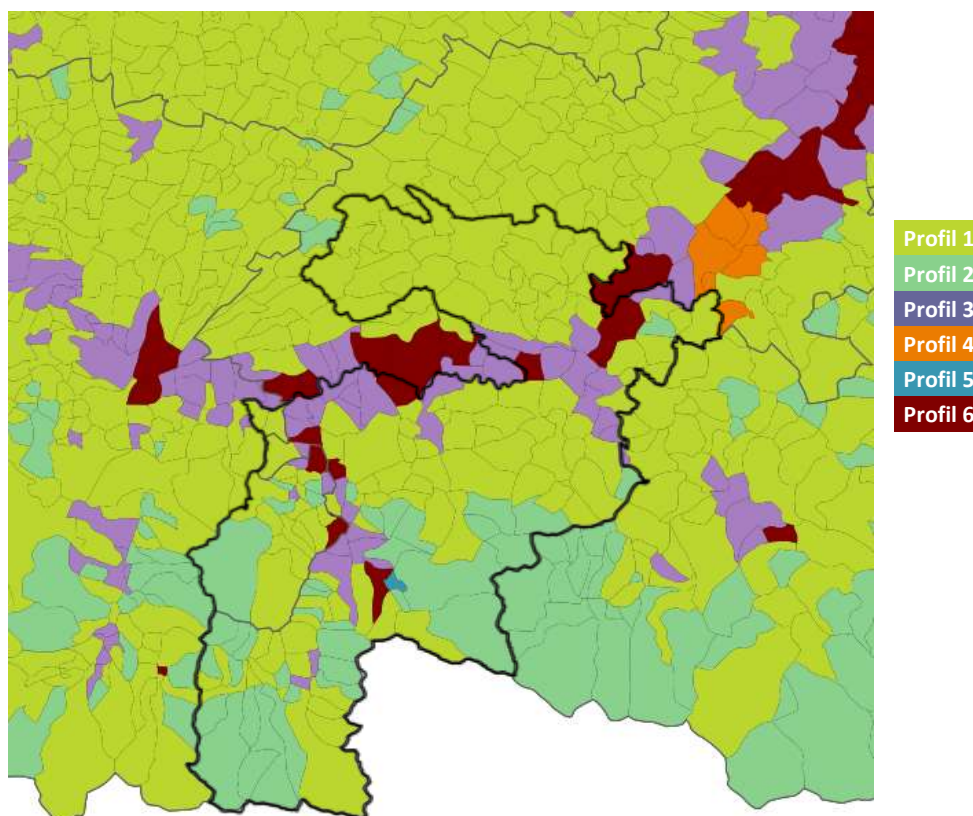
### a. La relation santé – environnement de vie sur le territoire :

|          |                                                                                     | Caractéristiques du profil                                                                                                                                 | Nombre de communes du PNR | %    |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------|
| Profil 1 |  | Territoires ruraux peu défavorisés sur le plan environnemental, avec une qualité de l'habitat légèrement dégradée                                          | 114                       | 58,5 |
| Profil 2 |  | Territoires ruraux marqués par une qualité bactériologique de l'eau insuffisante, un parc potentiellement indigne élevé et une très bonne qualité de l'air | 38                        | 19,5 |
| Profil 3 |  | Milieux péri-urbains et axes routiers avec une qualité de l'air légèrement dégradée et un habitat récent                                                   | 32                        | 16,4 |
| Profil 4 |  | Une qualité de l'eau détériorée par les pesticides et les nitrates                                                                                         | 0                         | 0,0  |
| Profil 5 |  | Zone littorale exposée à l'ozone, avec un risque lié aux ETM plus élevé et une qualité de l'eau très bonne                                                 | 1                         | 0,5  |
| Profil 6 |  | Zones urbaines caractérisées par une mauvaise qualité de l'air et des sites et sols potentiellement pollués                                                | 10                        | 5,1  |
| Total    |                                                                                     |                                                                                                                                                            | 195                       | 100  |

Caractérisations des profils environnementaux différents des communes du PNR – Source : ORS Occitanie



La relation santé environnement est mobilisée comme outil de transition vers des modes de vie plus sains et plus durables. Les facteurs environnementaux se retrouvent dans l'habitat. La qualité de l'air intérieur, souvent minimisée au regard de la pollution de l'air extérieur, est un déterminant en matière de santé des individus. Les pollutions présentes en intérieur, pouvant être accentuées par des comportements, comme le tabagisme, et par la qualité du logement.



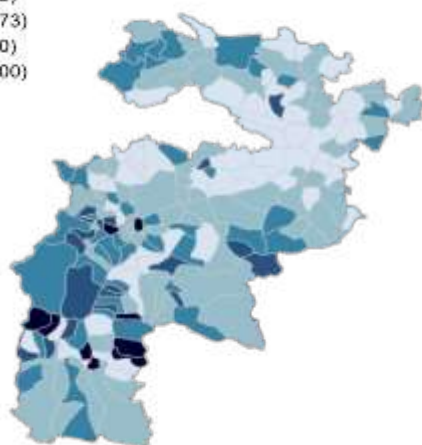
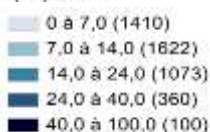
Les typologies communales des disparités environnementales : le territoire réunit 5 des 6 profils proposés par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) d'Occitanie

**Le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI)** correspond au nombre de résidences principales privées occupées par des habitants dont le revenu est connu. La catégorie cadastrale est un indicateur de la qualité globale des logements, utilisée par les services fiscaux pour le calcul des impôts locaux. Pour déterminer le PPPI, les logements considérés sont ordinaires (catégorie 6), médiocres (catégorie 7) ou très médiocres (catégorie 8). (Note : RPP = Résidences Principales Privées)

Le PPPI rassemble les logements :

- de catégorie 6 occupés par un ménage au revenu inférieur à 70 % du seuil de pauvreté,
- de catégorie 7 et 8 occupés par un ménage au revenu inférieur à 1 50 % du seuil de pauvreté.

Part des logements du PPI sur les RPP  
(%) 2013



Sur le territoire, 9 communes possèdent des parts supérieures à 40% de leur parc de logements compris dans le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI). **Ce qui est un facteur environnemental négatif pour les populations qui y résident.** Le PETR Pays Comminges Pyrénées et l'Agence Régionale de Santé Occitanie Pyrénées Méditerranée se sont engagés dans la construction d'un second Contrat Local de Santé (CLS) afin de réduire les inégalités de santé sur le territoire (diagnostic de santé, accès aux soins, état de santé des populations en fonction de leurs habitats, de leurs revenus, etc). Les actions des Plans Climat Air Energie (PCAET) en place sur le territoire du PETR Pays Comminges Pyrénées sont déclinées par les Communautés de Communes à leur échelle, avec peu d'ingénierie dédiées néanmoins en 2021.

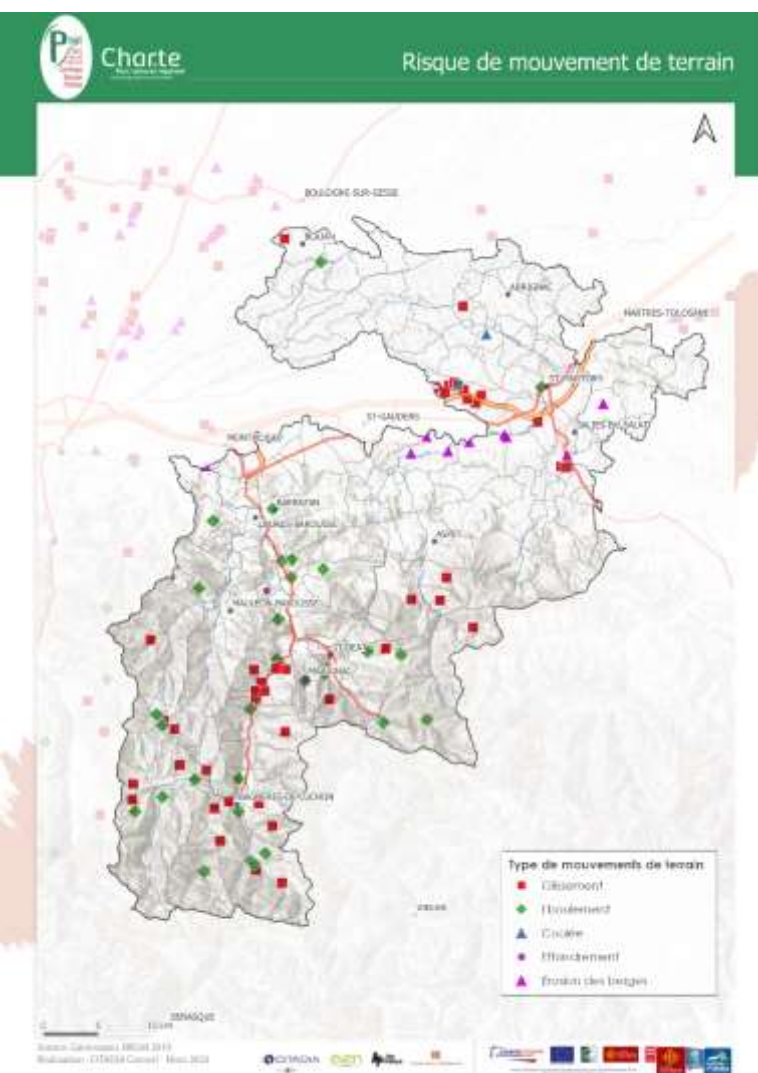
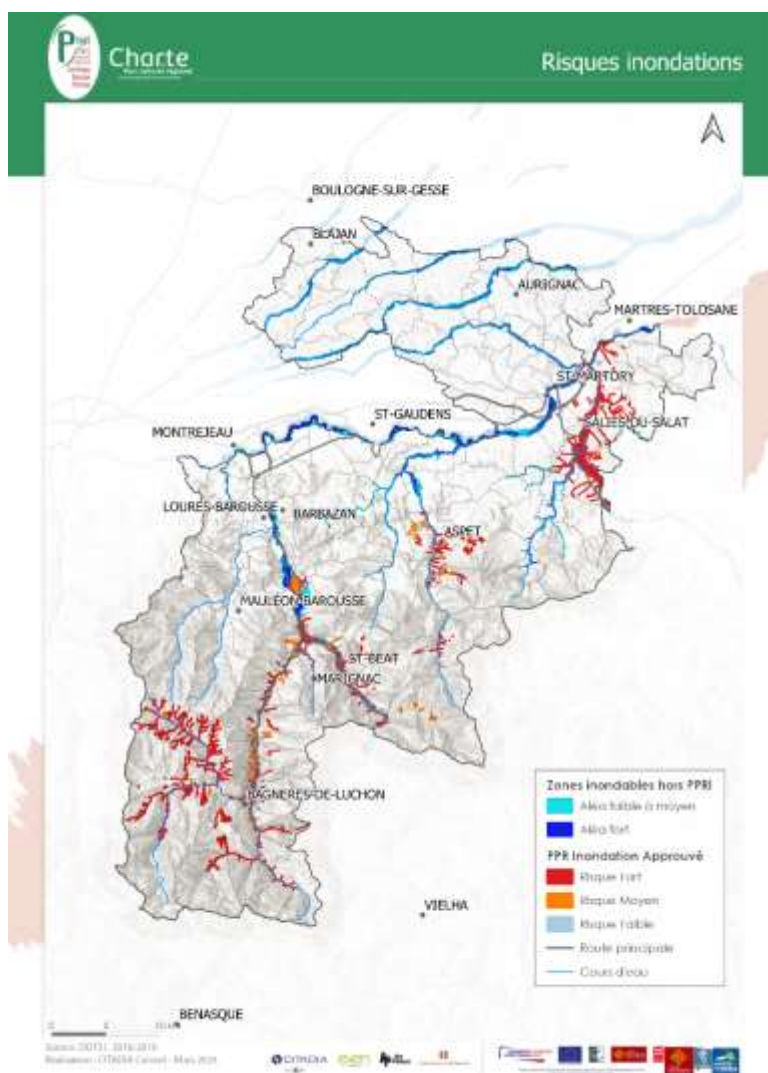
## b. Des risques naturels bien présents

Le territoire est soumis à de multiples aléas, des phénomènes naturels qui peuvent être extrêmes, potentiellement dangereux ou dommageables. Le risque naturel est la confrontation d'un aléa avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

Ainsi, la survenance d'un aléa comme un feu de forêt n'est un risque naturel que s'il représente une menace pour les biens et les populations.

Si la prise en compte des risques naturels existants est effective sur le territoire, le dérèglement climatique et ses incidences sur l'environnement nécessite d'aller plus loin dans la prise en compte des différentes menaces à venir. Les risques liés aux aléas climatiques sont divers sur le périmètre de projet de PNR :

- les feux forêts concernent potentiellement 2/3 du territoire et 75% des espaces naturels existants,
- les risques inondation et rupture de barrages concernent de nombreuses communes de fond de vallées, construite auprès de la ressource en eau
- les mouvements de terrain – retrait gonflement des argiles –doit encourager la mise en place de dispositions particulières lors des différentes constructions, dépassant les attentes actuelles, ce risque étant évolutif, en lien direct avec le climat.



## c. AFOM « Cadre de vie »



### AFOM

#### ➡ ATOUTS

- ✓ Près de 60% des communes du territoire ont un profil environnemental peu défavorisé (bon état de l'eau, de l'air, pas de dégradation majeure des sols)
- ✓ La partie sud du territoire fortement engagée dans des actions liées aux risques naturels (CC PHG)
- ✓ Des risques inondations reconnus, et abordés de manières réglementaires, via la compétence GEMAPI

#### ➡ OPPORTUNITÉS

- ✓ La mise en place d'un second Contrat Local de Santé (CLS) sur le périmètre du PETR Pays Comminges Pyrénées
- ✓ Les actions des Plans Climat Air Energie (PCAET) déployées à l'échelle des Communautés de Communes du PETR Pays Comminges Pyrénées valorisant les actions « santé environnement »

#### ➡ FAIBLESSES

- ✓ Plus de 60% des communes (114) avec un habitat légèrement dégradé
- ✓ Près de 20% des communes (38) avec une qualité bactériologique de l'eau insuffisante et une part importante de logements du Parc Privés Potentiellement Indignes (PPPI)
- ✓ Globalement peu d'ingénierie dédiée aux aspects santé environnement à l'échelle locale (hors CLS)

#### ➡ MENACES

- ✓ Les effets du dérèglement climatique qui accentuent les phénomènes naturels d'aléas (feux de forêts, inondations, sécheresses, mouvements de terrain,...) générant des risques pour les populations et installation à proximité
- ✓ La dégradation de la qualité environnementale d'espaces au sein du territoire, en lien avec les activités humaines (mauvais état de la ressource en eau, dégradation de la qualité de l'air, ...)



### ENJEUX

- ➡ Une reconnaissance étendue des risques naturels induits par les effets du dérèglement climatique
- ➡ Le déploiement des actions menées en faveur du rapport « santé environnement » auprès du grand public
- ➡ L'amélioration de la qualité des logements par l'accompagnement à la réhabilitation (voir AFOM logements)

- ➡ La valorisation des effets positifs issus du premier Contrat Local de Santé
- ➡ La préservation et l'amélioration du cadre de vie privilégié, par des actions en faveur du climat



## Conclusion

*Étape importante pour le projet de création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées, le diagnostic de territoire, dont le présent document est la synthèse, met en évidence les tendances à l'œuvre ainsi que les enjeux actuels et futurs sur l'ensemble du périmètre de projet.*

*L'analyse, collective et partagée, des résultats du diagnostic permet de percevoir les défis à relever dans les années à venir. Ce travail de fond constitue le support de partage des enjeux identifiés afin de co-construire la stratégie de la future Charte, avec l'ensemble des acteurs et citoyens du territoire.*

*Les changements sociétaux, économiques et institutionnels sont nombreux et nous obligent à rebattre les cartes de nos organisations locales. Les évolutions environnementales nous invitent à porter collectivement la gestion des biens communs, naturels et patrimoniaux.*

*Associer les populations locales et l'ensemble des acteurs et élus du territoire du projet à la création de cette future Charte est un pré requis pour envisager collectivement une ruralité désirable et ambitieuse.*

*La préservation des biens communs ; ressources naturelles, patrimoniales et savoir-faire, nécessite de définir une gouvernance collective, qui permettra de placer le développement des solidarités, la transition énergétique et la préservation de l'environnement au cœur des actions du territoire pour les 20 prochaines années.*